

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

RAPPORT

DE

M. Lucien PUTEAUX

SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

SUR LES VISITES DES CONGRÈS SCIENTIFIQUES

Dans les Asiles publics d'aliénés de la Seine.



PARIS

IMPRIMERIES RÉUNIES, ÉTABLISSEMENT A
RUE MIGNON, 2, HOTEL MIGNON

1890

1112

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

RAPPORT

DE

M. Lucien PUTEAUX

SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

SUR LES VISITES DES CONGRÈS SCIENTIFIQUES

Dans les Asiles publics d'aliénés de la Seine.



PARIS

IMPRIMERIES RÉUNIES, ÉTABLISSEMENT A

RUE MIGNON, 2, HOTEL MIGNON

1890

COMMISSION DE SURVEILLANCE
DES
ASILES PUBLICS D'ALIÉNÉS DE LA SEINE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU JEUDI 22 AOÛT 1889

A l'occasion du procès-verbal, M. PUTEAUX, d'accord avec le Directeur de l'asile de Villejuif, demande qu'on introduise dans un des procès-verbaux de la Commission de surveillance, afin qu'il en reste trace, un compte rendu des visites faites aux divers asiles d'aliénés de la Seine et aux quartiers d'hospice de l'Assistance publique de Paris, par les membres des Congrès d'assistance publique, de médecine mentale et d'hypnotisme.

M. BABUT. — Lors de la visite faite par le Congrès de médecine mentale à l'asile Sainte-Anne, M. *Jacques*, président du Conseil général de la Seine, a obtenu la promesse que les procès-verbaux des diverses réunions de ce Congrès seraient adressés à l'administration préfectorale. Ces procès-verbaux pourraient également figurer dans le compte rendu demandé par M. *Puteaux*.

M. le D^r BOURNEVILLE. — Je demande que les toasts prononcés dans les asiles et les quartiers d'hospices par les membres de ces Congrès, si on peut se les procurer, figurent audit compte rendu.

M. BAILLY. — Je demande aussi qu'on y fasse figurer les noms des

diverses personnes étrangères ou françaises qui ont assisté aux visites de nos établissements.

M. le D^r BOURNEVILLE. — M. *Puteaux*, s'il le voulait, pourrait seul relater, d'après le canevas qu'il en a tracé, le détail de ces diverses réunions. Je prie la Commission de vouloir bien l'en charger.

La Commission, à l'unanimité, confie ce travail à M. *Puteaux*, qui accepte.

SERVICE DES ALIÉNÉS

ADMINISTRATION

1^o Direction des affaires départementales :

Le service des aliénés dépend, à la Préfecture de la Seine, de la direction des affaires départementales.

M. ROUX (Émile-Eugène), ✱, I. ☼, directeur, 2, rue Pigalle, Paris.

M. BABUT (Paul), ✱, A, ☼, chef de division, avenue Henri-Martin, 50, Paris.

M. LECLÈRE (Ernest-Simon-Gustave), A. ☼, chef de bureau, rue Saint-Jacques, 171, Paris.

M. RAMOLINI (Dominique), A. ☼, secrétaire-adjoint de la Commission de surveillance, 26, avenue d'Italie, Paris.

M. DUPIC (Lyonel-Joseph-Antoine), sous-chef, rue Blomet, 91, Paris.

2^o Direction des travaux :

Les travaux d'entretien, ceux de grosses réparations et les constructions neuves des asiles d'aliénés sont exécutés par le *service départemental d'architecture*, placé sous les ordres de :

M. ALPHAND (Jean-Charles-Adolphe) G. ✱, I. ☼, Inspecteur général des ponts et chaussées, directeur des travaux de Paris, 4, boulevard Beauséjour, Paris-Passy.

Le service départemental d'architecture se compose :

1° *D'un service administratif :*

M. LOUVARD (Émile), chef de bureau, rue de la Montagne-Sainte-Genève, 9, Paris;

M. MAGAUD (Marie-Charles-Désiré), sous-chef, rue Fontaine, 44, Paris.

2° *D'un service technique :*

Pour l'asile clinique (Sainte-Anne) : M. HERMANT (Pierre-Antoine-Achille), architecte, rue Legendre, 10;

Pour les asiles de Vaucluse, de Ville-Évrard et de Villejuif : M. TRÉLAT (Émile), architecte en chef, rue Denfert-Rochereau, 17, et M. MARÉCHAL (Henri), architecte ordinaire, rue de Buci, 14, Paris.

Les travaux de toute nature, exécutés chaque année dans les asiles d'aliénés appartenant au département de la Seine, atteignent un chiffre considérable. Pour donner une idée de leur importance, il suffira d'indiquer que les crédits alloués, tant au budget départemental rectificatif de 1889 qu'au budget normal de 1890, pour entretien, grosses réparations, grands travaux et constructions neuves projetées concernant les asiles d'aliénés, ne s'élèvent pas, en chiffres ronds, à moins de 1,275,000 francs.

MEMBRES DE LA 3^e COMMISSION DU CONSEIL GÉNÉRAL
DITE D'ASSISTANCE PUBLIQUE

Cette Commission est ainsi composée :

Président :

M. ROUSSELLE, président du Conseil municipal de Paris, membre du Conseil général de la Seine, commissionnaire en vins, rue Humboldt, 25.

Secrétaire :

M. PAULARD, membre du Conseil général de la Seine, agent commercial, boulevard de la Villette, 25.

Membres :

M. le D^r CHASSAING, député de la Seine, membre du Conseil général de la Seine, rue Saint-Antoine, 207.

M. le D^r CHAITEMPS, député de la Seine, membre du Conseil général de la Seine, rue Béranger, 25.

M. CUSSET, membre du Conseil général de la Seine, imprimeur, rue de Rivoli, 124.

M. le D^r DESCHAMPS, membre du Conseil général de la Seine, boulevard Saint-Michel, 53.

M. le D^r DESPRÉS, député de la Seine, membre du Conseil général de la Seine, rue Jacob, 3.

M. le D^r DUBOIS, membre du Conseil général de la Seine, rue Brézin, 23.

M. le D^r LEVRAUD, membre du Conseil général de la Seine, boulevard Voltaire, 98.

M. LONGUET (Charles), membre du Conseil général de la Seine, publiciste, 10, rue du Faubourg-Montmartre.

M. le D^r NAVARRE, membre du Conseil général de la Seine, rue Coppel, 2.

M. PAILLOT, membre du Conseil général de la Seine, émailleur, cité Riverin, 5.

M. PÉTROU (Albert), membre du Conseil général de la Seine, avocat à la Cour d'appel, rue Bonaparte, 53.

M. RICHARD (Émile), membre du Conseil général de la Seine, journaliste, rue Demarquay, 14.

M. SAUTON, membre du Conseil général de la Seine, architecte, rue Soufflot, 24.

M. STRAUSS, membre du Conseil général de la Seine, journaliste, rue de Dunkerque, 76.

MEMBRES DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

DES ASILES PUBLICS D'ALIÉNÉS DE LA SEINE

CLINIQUE (SAINTE-ANNE), VILLE-ÉVRARD, VAUCLUSE, VILLEJUIF

Par décret du 16 août 1874, le nombre des membres de cette Commission a été porté de 5 à 11.

Elle est ainsi composée :

Président :

M. BARBIER (Jules-Claude), G. O. ✱, Premier Président de la Cour de cassation, 53, rue Labruyère.

Secrétaire :

M. PUTEAUX (Lucien), I. ☉, ancien membre du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, boulevard des Batignolles, 50.

Administrateur-provisoire :

M. CARON (Émile-Jean-Louis), ✱, avoué honoraire, rue du Havre, 2 bis.

Membres :

M. POTIER (Jules-Alexandre-Henri-Jean-Baptiste), notaire honoraire, ancien membre du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, avenue des Champs-Élysées, 29.

M. HUARD (Adrien-Henri), ✱, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de la Victoire, 76.

M. le D^r THULIÉ (Jean-Baptiste-Henri), (M), ancien président du Conseil municipal de Paris et ancien membre du Conseil général de la Seine, boulevard Beauséjour, 37.

M. le D^r DU MESNIL (Octave), O. ✻, I. ✻, médecin-chef de l'hospice de Vincennes, rue du Cardinal-Lemoine, 14.

M. le D^r BOURNEVILLE (Desiré-Magloire), ancien député de Paris, ancien membre du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, médecin à Bicêtre, rue des Carmes, 14.

M. ROUSSELLE (Ernest-Henri), président du Conseil municipal de Paris, membre du Conseil général de la Seine, rue Humboldt, 25.

M. RICHARD (Émile), membre du Conseil général de la Seine et du Conseil municipal de Paris, rue Demarquay, 14.

M. BAILLY (Auguste-Théodore), ✻, membre du Conseil général de la Seine, rue de Bécon, 111, à Courbevoie (Seine).

M. RAMOLINI (Dominique), A. ✻, secrétaire-adjoint de la Commission, avenue d'Italie, 26.

RAPPORT

DE

M. Lucien PUTEAUX

SUR

Les visites des Congrès internationaux aux asiles publics d'aliénés de la Seine (1)

Dans la séance de la Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine, tenue à l'Hôtel de Ville, le 22 août 1889, sous la présidence de M. *Barbier*, M. PUTEAUX, en sa qualité de secrétaire, se faisant l'interprète des Directeurs des asiles de Sainte-Anne et de Villejuif, a demandé comment il conviendrait de rappeler et de consacrer les visites des Congrès internationaux scientifiques dans les établissements hospitaliers de la ville de Paris. Il a fait observer que les Directeurs, justement honorés par ces visites de savants étrangers, venus de tous les points de l'Europe et même du Nouveau-Monde, souhaiteraient de voir s'en perpétuer le souvenir en consacrant dans leurs archives le passage et la présence de ces délégations cosmopolites. Il se demande si la Commission de surveillance, qui a pris un si vif intérêt aux travaux de ces divers Congrès, ne pourrait joindre à ses procès-verbaux le récit de ces visites aux asiles en retenant les noms de ses illustres visiteurs.

La Commission, s'associant à cette proposition, a chargé son secrétaire de se faire, à cette occasion, l'historiographe de ces tournées scientifiques, en consignait les observations principales auxquelles elles ont donné lieu, les résolutions des Congrès, et en reproduisant, autant que possible, les textes des discours, des allocutions, des toasts, prononcés principalement dans les asiles de la Seine, en un mot, en relevant tout ce qui dans ces Congrès peut intéresser la Commission de surveillance, qui ne saurait rester indifférente à rien de ce qui touche le sort des aliénés et les progrès de la science médicale sous le rapport des maladies mentales.

Chargé d'établir ce travail, votre rapporteur a fait appel à toutes les personnes, administrateurs, membres de la Commission, médecins, qui ont pris une part

(1) Extrait du procès-verbal de la séance de la Commission de surveillance des asiles d'aliénés de la Seine, du 10 octobre 1889.

active à l'organisation, à la direction et aux travaux de ces divers Congrès. Sa tâche s'est trouvée ainsi considérablement simplifiée et il n'a eu d'autre peine, d'autre mérite que de réunir et de coordonner les renseignements qui lui ont été fournis avec la plus grande obligeance par les membres actifs de ces réunions savantes.

CONGRÈS INTERNATIONAL D'ASSISTANCE PUBLIQUE

Bien que nous n'ayons à nous occuper dans cet exposé que des Congrès concernant la médecine mentale, comment passer sous silence le Congrès international de l'assistance publique dans lequel la Commission de surveillance était si bien représentée par notre Président, M. *Barbier*, et par nos estimés collègues MM. le Dr *Thulié*, secrétaire général et organisateur du Congrès, *Rousselle* et les Drs *Bourneville* et *Du Mesnil*. Sans nous arrêter aux questions soulevées et traitées dans les discussions et les rapports de ce Congrès, nous nous bornerons à mentionner les visites faites aux établissements dépendant de l'Assistance publique.

MAISON DE NANTERRE

La première excursion des congressistes, parmi lesquels on comptait quatre-vingt-deux délégués étrangers, a été faite à la maison départementale de Nanterre. La caravane a été reçue par le Directeur de l'établissement; M. *Lozé*, préfet de police, accompagnait le Congrès, qui a parcouru, avec le plus vif intérêt, les ateliers, les dortoirs, les réfectoires, le parc et les nombreuses annexes du dépôt.

La maison départementale de Nanterre est un établissement complexe. Elle renferme des individus des deux sexes et comprend, dans chaque catégorie, une prison cellulaire, un dépôt de mendicité, un quartier d'hospitalisés. Les bâtiments, les cours, les préaux, les chemins de ronde ne couvrent pas moins de 12 hectares de terrain.

A la suite d'un concours ouvert en 1874, M. *Achille Hermant*, architecte de la Ville de Paris, fut chargé de la direction des travaux de ce grand édifice. Commencés le 1^{er} juillet 1875, ces travaux furent terminés en 1883. On procéda ensuite à l'opération importante de l'ameublement; et, en 1887, le dépôt de mendicité de Saint-Denis put être abandonné, la maison de Nanterre étant prête à en recevoir les habitants entassés jusqu'alors dans des bâtiments en ruine où régnaient les plus mauvaises conditions hygiéniques.

Le programme proposé aux concurrents en 1874 — programme que traitèrent quarante-cinq architectes — avait indiqué et imposé en quelque sorte toutes les obligations à remplir pour faire de la nouvelle maison pénitentiaire un établis-

sement modèle. Vastes dimensions, orientation motivée des bâtiments, circulations faciles, distribution abondante de l'air et de la lumière, précautions sanitaires, tout était prévu et recommandé. L'événement a prouvé que cette largeur de vues n'était que sagesse de la part de l'Administration. La population du dépôt de Saint-Denis, bien qu'elle ait augmenté de plus de 60 pour 100 durant les douze années qui s'écoulèrent entre la mise à l'étude du projet et l'occupation de la maison de Nanterre, a pu cependant s'y loger à l'aise. Aujourd'hui, M. *Caplat*, directeur de ce vaste établissement, a pris des dispositions qui permettent d'y recevoir quatre mille individus des deux sexes. Les dépenses de construction et d'ameublement se sont élevées à douze millions. Chaque tête abritée ne coûte que 3,000 francs de capital engagé. C'est un résultat remarquable au point de vue de l'économie et qui mérite d'être signalé.

La maison départementale de Nanterre réunit d'excellentes conditions hygiéniques. Située dans une plaine où les vents sont parfois violents, par suite de la courbure des collines qui s'étendent du mont Valérien à la terrasse de Saint-Germain et limitent le cours de la Seine jusqu'à Maisons-Laffitte, tous les espaces qui séparent les bâtiments sont balayés par des courants d'air très vifs. Le plan adopté des pavillons isolés a permis de percer des croisées sur toutes les faces et de profiter ainsi de cette situation. A ces moyens de ventilation, qu'on peut appeler ventilation naturelle, vient se joindre une ventilation artificielle par moyens mécaniques, dont l'installation est due à la maison *Géneste, Herscher et C^{ie}*.

Une particularité mérite, du reste, d'appeler l'attention sur le système de chauffage et de ventilation pratiqué à Nanterre. L'architecte, sachant qu'un établissement pénitentiaire ne doit pas être ouvert à tout venant, a placé hors les murs de la maison, à part, dans une sorte d'usine où vivent et travaillent les ouvriers mécaniciens et les chauffeurs sans accéder dans l'intérieur, toute la manutention nécessaire à ce service. Là sont les machines nombreuses et intéressantes dans leur fonctionnement qui produisent la vapeur destinée au chauffage et actionnent les ventilateurs. C'est une véritable fabrique de chaleur et d'air pur qui envoie ses produits dans chaque pavillon, dont le plus éloigné exige un parcours de 400 mètres.

Enfin, depuis deux ans, le système de vidange, connu sous le nom de *tout à l'égout*, a reçu ici une importante application, et les champs d'épuration qui reçoivent les eaux impures de la maison de Nanterre commencent à donner de fort beaux légumes.

En résumé, on peut citer la maison départementale de Nanterre comme un établissement salubre dans toutes ses parties et répondant aux données actuelles de la science de l'hygiène.

Après avoir exploré divers quartiers de ce vaste établissement et à la suite de mille détours dans des amphithéâtres, de grandes salles, de longs couloirs, les visiteurs ont été introduits à leur vive surprise dans une immense galerie où se trouvait servi un lunch offert par le Directeur.

ASILE NATIONAL DE VINCENNES

Les membres du Congrès ont également visité l'asile national de Vincennes, dont l'inauguration remonte au 31 août 1857. Il a été construit sur une parcelle de 16 hectares 73 ares, détachée du bois de Vincennes faisant alors partie du domaine de la couronne, pour être consacré au traitement d'ouvriers convalescents : soit qu'ils aient été atteints de blessures ou de maladie dans le cours de leurs travaux sur les chantiers publics; soit qu'ils fassent partie de Sociétés de secours mutuels ou qu'ils travaillent chez des patrons abonnés; soit enfin qu'ils sortent des hôpitaux ou soient envoyés par les bureaux de bienfaisance.

Les bâtiments, y compris les cours intérieures et les parterres, ont une superficie de 24,000 mètres carrés environ. La dépense de construction et d'aménagement s'est élevée, en chiffres ronds, à la somme de 2,500,000 francs. L'asile est entouré de jardins, de gazons et d'un vaste parc planté d'arbres. Il est clos sur le bois de Vincennes par un saut-de-loup qui permet à la vue de s'étendre et à l'air de circuler sur ce plateau situé à 60 mètres au-dessus du niveau de la Marne.

Les honneurs de ce magnifique établissement ont été faits aux visiteurs par M. Bobeuf, directeur, et MM. les D^{rs} Du Mesnil et Bloch, médecins de l'asile. Il y a eu un banquet où de nombreux toasts ont été portés au Président de la République et aux États représentés.

HOSPICE DE BICÊTRE

Le vendredi 1^{er} août, les membres du Congrès international d'assistance publique, après avoir visité la nourricerie de l'hospice des Enfants-Assistés, se sont rendus à l'hospice de Bicêtre, afin de se rendre compte du fonctionnement de la nouvelle section, en partie achevée, consacrée à l'assistance et à l'éducation des enfants idiots, arriérés et épileptiques. Voici la liste, aussi exacte que possible, des membres de ce Congrès qui s'étaient fait inscrire pour cette visite :

MM. Archambaud, Paris; D^r Arnaud, Paris; Arnould, de Hans (Somme); Baillieux, de Lille et à Paris; Baudouin des Salles, Paris; Beleys, Paris; Bérenger, sénateur; D^r Bertillon, Paris; Borel, de Bernay (Eure); D^r Bouchereau, Paris;

Bouche, Paris; Briançon, de Lons-le-Saulnier (Jura); D^r Marcel Briand, de Villejuif; D^r Brousse, de Châlons-sur-Marne; Brueyre, Paris; Capelle, Paris; Carlier, Paris; D^r Caubet, de Toulouse; D^r Cercueil, Paris; D^r Charpentier, Paris; D^r Chavanon, de La Rochelle; D^r Collineau, Paris; Cornudet, député; Couret, de Blois (Loir-et-Cher); D^r Cousyn, de Lorient (Morbihan); Cozette, d'Amiens (Somme); D^r Dagonet, Paris; Dalifol, de la Loge, près Bangy (Cher); Decron, Paris; Delage, de Bordeaux; D^r Delmas, de Bordeaux; D^r Dericq, de Prémontre (Aisne); Derouin, Paris; D^r Dreyfus-Brisac, Paris; D^r Drouineau, Paris; M^{me} d'Eichthal, de Nogent-sur-Vernisson (Loiret); D^r Estrabaud, Paris; D^r Fauvel, du Havre; de Felcourt, de Vitry-le-Français (Marne); Féron, de Dunkerque (Nord); Fleury, de Bourges (Cher); D^r Fleury, de Saint-Étienne (Loire); Forgeot, de Bellefontaine (Haute-Marne); D^r Fourmestraux, de Trappes (Seine-et-Oise); M^{me} Fromentin, Paris; Gallois, d'Angers (Maine-et-Loire); Gaufres, Paris; Geneste, Paris; D^r Gille, de Garches (Seine-et-Oise); Giraud, Paris; Godefroy, de Laval (Mayenne); Guillot, Paris; D^r Henrot, de Reims; Herscher, Paris; Hirsch, Paris; Javal, Paris; Jénot, médecin à Dercy (Aisne); Jéramec, Paris; Jouet, Paris; Klein, Paris; M^{me} Kergomard, Paris; Lafabrègue, Paris; D^r Lagneau, Paris; Lamy, Paris; La Nièce, Paris; Laplanche, du Havre; Lavergne, de Moulins (Allier); Lebon, de Rouen; D^r Lédé, Paris; Lefort, Paris; Lelimouzin, de Caen (Calvados); Le Roy, Paris; Lorthioir, d'Orchies (Nord); Margaine, sénateur; Martin, de Verdun (Meuse); D^r Mauriac, de Bordeaux; Mériel, de Caen (Calvados); Metton-Lepouzé, de Rouen; D^r Mignen, de Montaigu (Vendée); Monod, Paris; M^{me} Monod, Paris; Morize, de Neuilly (Seine); Moutier, Paris; Muteau, Paris; Parizot, de Besançon; Payelle, Paris; Pellerin de Lastelle, Paris; Petit, de Blois; Petit, d'Amiens; D^r Picard, de Rouen; D^r Picheral, de Montpellier (Hérault); Portier, Paris; Pruvost, du Mans (Sarthe); Robin, Paris; Rollet, Paris; Rollet, de Bourg (Ain); D^r Th. Roussel, sénateur; Sabran, de Lyon; Serrès, de Lyon; D^r Sevestre, Paris; Sourd, de Nevers (Nièvre); Suau de l'Escalette, de Toulouse; Teissier du Cros, Paris; M^{me} Teissier du Cros; Thiébaud, de Bar-le-Duc (Meuse); D^r Thulié, Paris; M^{me} veuve Tinayre, Paris; Warin, de Lille (Nord); Worms, Paris; Houlé d'Hawaï, Paris; D^r Langlin, de Barcelone (Espagne); Borup, de Copenhague (Danemark); Friedrichsen, de Copenhague; Greasted, de Copenhague; Scholler, de Copenhague; D^r Félix, de Bucharest (Roumanie); D^r Severeano, de Bucharest; D^r Soultze, de Bucharest; Bablot, du Mexique; D^r Garcia, du Mexique; D^r Gavino Iglesias, du Mexique; D^r Palacky, de Prague (Bohême); D^r Merhaut, de Prague et à Paris; D^r Fanderlik, député de la Moravie (Autriche) et à Paris; D^r Peicher, député au landtag d'Autriche; D^r Vassitch, d'Ichoupria (Serbie); Concha, membre de l'Aca-

démie hongroise, à Kolozwier; *Kanocz*, de Budapesth (Hongrie); Baron d'*Estrella*, du Brésil; D^r *Houlky-Bey*, de Constantinople; M^{me} *Voisin-Bey*, de Constantinople (Turquie); *de Colleville*, de Brighton (Angleterre); *Rhodes*, de Didsbury (Angleterre); *Hale*, de Boston (États-Unis); Miss *Putnam*, de Boston; *Sermet*, du Socle (Suisse); *Bajenoff*, médecin, de Moscou (Russie); D^r *Drill*, de Moscou; M^{me} le D^r *Thatcheff*, de Russie; D^r *de Mello Vianna*, de Lisbonne (Portugal); *Wallenstein*, de Stockholm (Suède); M^{me} *Wallenstein*; D^r *Albert Costa*, de la République Argentine; D^r *Diaz*, de la République Argentine; D^r *Texo*, de la République Argentine; M^{me} *de Vassilicos*, de la République Argentine; D^r *Francisco Cobos*, de la République Argentine.

Les membres du Congrès ont été reçus dans la cour du musée par M. le D^r *Peyron*, directeur de l'Assistance publique, assisté de M. *Imard*, inspecteur de l'administration, de MM. *Pinon*, directeur, et *Baron*, économiste de l'hospice, et de notre collègue M. le D^r *Bourneville*.

M. BOURNEVILLE a remis à tous les membres du Congrès une *Notice sur l'hospice de Bicêtre* faite en collaboration avec M. A. *Rousselet* et contenant un résumé de l'histoire de cet établissement, l'un des plus importants de l'Assistance publique, un exposé de son organisation, ainsi qu'une description assez détaillée de la section des enfants. Il a profité de la circonstance pour rappeler combien il était nécessaire d'avoir pour tous les établissements hospitaliers des notices semblables. Ces notices font généralement défaut en France, bien qu'elles aient existé il y a une cinquantaine d'années, ce qui surprend les étrangers, surtout les Anglais et les Américains, qui, eux, publient chaque année un rapport complet sur le fonctionnement de leurs établissements hospitaliers et mettent les rapports, les plans et les notices à la disposition des visiteurs.— A ce propos, M. BOURNEVILLE félicite notre collègue M. *Du Mesnil*, d'avoir eu, la veille, l'heureuse idée de faire distribuer aux membres du Congrès une notice sur l'asile de Vincennes.

Ceci dit, à l'aide du plan de l'hospice et du plan de la section, il donne aux membres du Congrès des explications générales qui leur permettent de mieux se rendre compte de ce qu'ils vont voir. Les visiteurs examinent rapidement le musée anatomo-pathologique (voy. p. 50.)

De la cour du musée, ils se rendent dans la cour de la V^e division consacrée exclusivement aux aliénés, où des explications leur sont données sur les locaux autrefois affectés aux enfants (pavillon de la Force, partie de l'ancienne prison) et sur la 1^{re} et la 2^e section, consacrées aux aliénés, et la 3^e aux épileptiques.

Ils pénètrent ensuite dans la *section des enfants*, objet spécial de la visite.

Une allée, bordée à droite par le quartier des cellules de la 2^e section, à gauche, par de vieilles constructions qui ont été utilisées pour la loge du concierge et le *parloir des familles*, conduit à la porte de la cour dite du gymnase et des ateliers. Là, une partie des enfants ont exécuté une série de mouvements d'ensemble accompagnés de chants, sous la direction de leur maître M. *Goy*. M. BOURNEVILLE rappelle que l'introduction de la gymnastique dans la section remonte déjà à une époque reculée et probablement à *Séguin*; que le gymnase couvert a été construit il y a plus de trente ans; que des anciens essais tentés autrefois pour l'amélioration des enfants, seule la gymnastique a persisté, tout au moins pour les enfants les moins inintelligents, jusqu'à son arrivée dans le service en 1879. Ce fait mérite d'autant plus d'être signalé, que, sous l'Empire, les exercices gymnastiques avaient été à peu près délaissés, et dans les lycées et dans les écoles primaires. Ils continuaient d'ailleurs aussi à la Salpêtrière, aux Enfants-Malades et à l'hôpital Sainte-Eugénie.

Puis les membres du Congrès se rendent aux ateliers où se donne l'*enseignement professionnel*. Cet enseignement comprend : 1^o la menuiserie; 2^o la serrurerie; 3^o l'imprimerie (rez-de-chaussée); au premier étage : 4^o la couture; 5^o la cordonnerie; 6^o le rempaillage; 7^o le cannage des chaises et 8^o la broserie. Les apprentis sont au nombre de 189 et se divisent en deux séries, l'une du matin et l'autre du soir, qui alternent de semaine en semaine. Les apprentis du matin vont à l'école le soir et inversement. Les enfants les plus laborieux reçoivent chaque samedi une récompense variant de 10 à 40 centimes, qu'ils emploient les jours de promenade. Le travail des enfants est évalué, pour une partie, par l'architecte de la maison, et pour l'autre, par l'économiste. En 1888, il n'y avait que six ateliers d'ouverts; la dépense des maîtres s'est élevée pour l'année à 12,077 francs; la valeur de la main-d'œuvre s'est élevée à 21,254 francs.

M. BOURNEVILLE fait remarquer que ces chiffres montrent que le travail des enfants, non seulement couvre la dépense occasionnée par le salaire de leurs maîtres, mais encore qu'il couvrira bientôt le capital engagé dans la construction des ateliers. C'est là d'ailleurs, ajoute-t-il, une considération secondaire. En effet, l'enseignement professionnel rend des services d'un ordre bien autrement supérieur. Il permet de donner à un certain nombre d'enfants un métier qui, à leur sortie, les mettra en mesure de gagner leur vie. Quelques-uns ont déjà quitté l'hospice et sont placés; d'autres le seront aussitôt que les circonstances le permettront. Cet enseignement donne à un certain nombre d'enfants le moyen d'atténuer, dans une proportion variable, les sacrifices que la société s'impose pour eux. Il y a, par

exemple, à l'atelier de couture vingt-quatre hémiplegiques, c'est-à-dire des malheureux condamnés presque certainement à passer toute leur existence à l'hospice. Cinq sont déjà de bons tailleurs; la plupart des autres le deviendront. Autrefois, ils ne savaient rien faire; maintenant, grâce à l'enseignement qu'ils reçoivent, une fois passés aux épileptiques adultes, s'ils ont encore des accès, ou passés dans les divisions de l'hospice s'ils n'en ont plus, ils pourront travailler à l'atelier commun de la maison, et leur travail compensera en partie, et pendant de longues années, les dépenses de leur entretien, en même temps qu'il leur fournira quelques ressources personnelles.

Les membres du Congrès se rendent ensuite aux *réfectoires*, dont les accès et les offices sont vastes, afin de faciliter la circulation et d'éviter les collisions, si fréquentes entre ces malades, puis aux écoles.

La *petite école*, confiée à des femmes, comprend : 1° une salle contenant une série de sièges d'aisances où les enfants gâteux sont placés après chaque repas (traitement du gâtisme); des bidets, des baignoires, une baignoire servant à les laver, des lavabos servant à apprendre aux enfants à faire leur toilette; 2° une salle où l'on apprend aux enfants à brouetter, à exercer leurs mains et leurs yeux à l'aide de certains jeux (tonneaux, passe-boules, cerceaux, etc.); 3° une salle où sont installés les appareils de la gymnastique dite du *système Pichery* (échelles de corde, ressorts à boudins) qui rendent de grands services au point de vue de l'éducation de la main et des mouvements (assis, debout, en avant, etc.); on y trouve aussi un escabeau pour apprendre aux enfants à monter, descendre, sauter; 4° une salle pour les *leçons de choses*, pour les exercices destinés à l'éducation du sens, du toucher, de la vue, de l'odorat, du goût; c'est là aussi où l'on apprend aux enfants la notion des poids, des longueurs, des volumes, à nouer, lacer, boutonner, etc.; 5° une salle où l'on enseigne les premières notions de lecture, d'écriture, d'arithmétique, etc. Des fleurs, des arbustes et des images ornent toutes ces salles.

La *grande école* est confiée à trois instituteurs aidés par quelques vieillards de la maison et des garçons de classes. Elle comprend quatre classes; les procédés d'enseignement sont les mêmes, mais un peu plus perfectionnés et complétés par les moyens employés dans les écoles primaires ordinaires. Signalons l'enseignement de la géographie qui débute par l'explication des plans de l'école, de la section, de l'hospice, et les cartes de la commune, du canton, etc.

Les visiteurs ont parcouru ensuite le *service des bains et de l'hydrothérapie*, les dortoirs, le *bâtiment des enfants idiots, gâteux et invalides* où l'on a réservé un dortoir de rechange; enfin, la partie que l'on peut désigner sous le nom d'*hôpital*

de la section et qui comprend : 1° l'infirmerie pour les maladies aiguës ordinaires; 2° le pavillon d'isolement pour les maladies contagieuses; 3° le pavillon des cellules.

Grâce à cette organisation, les maladies contagieuses ne se développent plus comme elles le faisaient dans l'ancienne section, où les enfants atteints de maladies aiguës ordinaires ou d'accidents chirurgicaux étaient confondus dans une même salle désignée sous le nom d'infirmerie, non seulement avec les enfants atteints de maladies contagieuses aiguës (rougeole, variole, etc.) et chroniques (teigne, etc.), et les enfants atteints d'excitation maniaque, mais encore avec les enfants idiots, gâteux, invalides, auxquels l'infirmerie servait de réfectoire, de dortoir et de salle de réunion.

Au sujet du *pavillon des cellules*, M. BOURNEVILLE fait remarquer qu'il sert d'une part aux *enfants agités*, de l'autre aux *enfants indisciplinés* ou ayant commis une faute grave; de là la distinction en *chambres d'isolement* et en *cellules proprement dites*. Les unes et les autres ont des caractères communs et des caractères propres.

Les caractères communs aux cellules et aux chambres d'isolement sont les suivants : 1° la porte ne présente ni verrou, ni serrure en saillie; — l'oculus ou judas consiste en une glace de 0^m,025 d'épaisseur, à peu près incassable, d'une largeur suffisante pour bien voir toutes les parties; un obturateur très simple permet d'intercepter la lumière. — L'éclairage artificiel se fait à l'aide d'un bec de gaz placé au-dessus de la porte; une trappe donne le moyen d'éclairer la cellule ou d'y faire l'obscurité. — L'éclairage naturel se fait : *a.* par une fenêtre en tabatière, placée sur le toit et munie au droit du plafond d'une trappe se levant à volonté; — *b.* par une fenêtre latérale pourvue d'un volet. Le volet et les trappes se manœuvrent du couloir et permettent de placer le malade dans une obscurité complète. Les angles des cellules, voisins de la porte, ont été remplacés par des pans coupés, pour que le malade ne puisse s'y cacher.

Les caractères propres aux cellules sont les suivants : elles sont matelassées jusqu'à une hauteur inaccessible aux malades; le long du bord supérieur court un chanfrein en bois, oblique, afin d'éviter toute prise. La fenêtre latérale est placée à 2^m,20 au-dessus du sol; son châssis est en fer; ses carreaux sont en verredalle. Le coucher consiste en un matelas ou tout simplement de la paille.

Dans les *chambres d'isolement*, on distingue un siège d'aisances disposé de façon que le malade ne puisse monter dessus et aussi ne puisse saisir le seau placé au-

dessous et qui se retire par le couloir à l'aide d'un crochet. Les murs sont crépis en ciment gris de fer, afin que les malades ne puissent y écrire. Le lit, fixé loin de la fenêtre, consiste en une caisse en bois, un matelas, etc. La fenêtre descend plus bas et les carreaux sont aussi en verre-dalle. Dans ces cellules, il n'y a ni barreaux, ni grillages, ni trous permettant aux malades de se livrer à des tentatives de suicide.

Les membres du Congrès sont revenus par la galerie qui doit desservir les pavillons de droite de la section, dont l'un est occupé depuis le mois de novembre dernier et dont les trois autres sont en construction. M. BOURNEVILLE en profite pour montrer comment il a utilisé les sous-sols des pavillons de gauche. Dans les deux plus élevés, il a fait installer, dans l'un, son cabinet et un magasin d'habillement ; dans l'autre, le service du perruquier et des bains de pieds ; un troisième est affecté au magasin des chaussures et à une salle pour le cirage des souliers. Il fait remarquer enfin que les espaces libres entre chaque pavillon ont été utilisés au point de vue de l'enseignement. C'est ainsi que se succèdent le *jardin des figures géométriques* où les arbustes verts sont taillés en cônes, sphères, etc., le *jardin des figures planes*, le *jardin des fleurs*, le *potager*, le *verger*, le *champ des céréales* et celui des *plantes fourragères*, et, autour du dernier pavillon, de l'infirmerie et des cellules, le *bois* où l'on trouve plusieurs spécimens des espèces d'arbres forestiers les plus communs.

Après cette visite, les membres du Congrès ont été conduits par M. Peyron dans l'école primaire des infirmiers et des infirmières (ancienne école primaire des enfants) où un frugal déjeuner, composé de mets servis aux pensionnaires de l'établissement, a été servi aux membres du Congrès. M. PEYRON, directeur de l'Assistance publique de Paris, au moment de se mettre à table, a improvisé cette spirituelle allocution :

« MESDAMES, MESSIEURS,

« Je voudrais pouvoir m'excuser auprès de vous de la simplicité et de la modestie de notre hospitalité ; mais je ne puis même pas plaider les circonstances atténuantes, car, en toute sincérité, je dois vous avouer que cette modestie, que cette simplicité ont été préméditées.

« J'ai pensé que je compléterais utilement et pratiquement vos informations en vous traitant comme nous traitons nos pensionnaires, dans le cours ordinaire des choses. Si je m'étais trompé, j'aurais pour plaider ma cause auprès de vous, et la

gagner, votre bon appétit excité par une course matinale et votre conscience d'avoir bien employé votre matinée. Mais laissez-moi croire que je suis allé au-devant de vos désirs en mettant dans notre accueil moins d'appâts et plus de cordialité, et prouvez-le-moi en étant tous fidèles au rendez-vous que je vous donne pour dimanche à Montévrain. »

M. le docteur HENROT, médecin à Reims, ancien interne des hôpitaux de Paris, prononça aussitôt après le déjeuner les paroles suivantes :

« MESSIEURS,

« Avant de quitter cet établissement où nous avons reçu un si gracieux accueil, il me semble que nous ne pouvons oublier l'un des collaborateurs les plus dévoués de M. le Directeur général de l'Assistance publique. Nous venons de visiter une installation modèle, où le médecin s'est fait architecte pour approprier, d'une façon absolue, les constructions à la population spéciale à laquelle elles sont destinées.

« Toutes ces constructions sont simples, sans luxe extérieur inutile ; elles présentent, malgré cette simplicité, tout le confort possible ; les déshérités de la fortune et de la santé sont mieux traités que ceux qui se trouvent dans les conditions ordinaires.

« L'installation des ateliers et des écoles ne laisse rien à désirer ; tout est admirablement compris ; après avoir visité, il y a quelques jours, l'asile de Nanterre, où un luxe inutile a entraîné des dépenses excessives, il est consolant de voir l'excellente utilisation des sacrifices consentis par la municipalité de Paris en faveur des déshérités.

« Messieurs, je crois être votre interprète à tous en reportant tout l'honneur de cette belle installation au chef de service des aliénés qui a consacré toute son intelligence, et on peut dire toute sa vie à l'amélioration des différents services de l'assistance publique et notamment de l'assistance des idiots et des épileptiques.

« Messieurs, je porte la santé du D^r Bourneville. »

ÉCOLE DE MONTÉVRAIN

Répondant à l'appel qui leur avait été adressé par M. le Directeur de l'Assistance publique, les membres du Congrès se rendaient, le dimanche suivant, en grand

nombre, à Montévrain, à l'école professionnelle d'Alembert. Dans cette école, on enseigne aux enfants moralement abandonnés les différents métiers qui pourront plus tard les faire vivre. C'est surtout à l'ébénisterie et à la typographie qu'on les destine.

CONGRÈS DE MÉDECINE LÉGALE

Il ne nous est pas permis de passer sous silence le *Congrès de médecine légale*, par cette raison qu'il a ouvert ses premières assises sous la présidence d'honneur de notre éminent Président, M. *Barbier*, qui a prononcé, comme discours d'ouverture, une de ces charmantes et judicieuses allocutions qui lui sont familières et que nous sommes heureux de reproduire *in extenso*.

MESSIEURS,

« C'est pour moi un étrange étonnement, en même temps qu'un très grand honneur, d'élever la voix dans cette brillante réunion de savants, dans cette salle dont tous les échos, s'ils pouvaient s'éveiller, rediraient la parole des maîtres de la science médicale. Je remercie le Comité d'organisation du Congrès international de médecine légale de m'avoir procuré cette surprise. Je le dois, sans doute, aux efforts que j'ai tentés depuis déjà bien des années, pour concourir avec d'éminents praticiens au soulagement, au développement du bien-être d'une classe de malades particulièrement intéressants, les malheureux aliénés.

« Le sentiment qui vous rassemble, messieurs, c'est celui dont le souffle anime, échauffe tous les esprits et tous les cœurs, en cette glorieuse année 1889, c'est l'amour de l'humanité. Oui, on peut l'affirmer, ce sera la caractéristique de notre grand Centenaire : à côté de l'exhibition matérielle de toutes les merveilles produites par l'industrie humaine, l'expansion internationale de toutes les forces intellectuelles dans la direction de la paix et de la fraternité. Voilà le secret de ce grand nombre de Congrès où se rencontrent tous les peuples, de ces Congrès dont quelques esprits chagrins critiquent la multiplicité, mais dont la fréquence atteste l'aspiration universelle vers la loi d'amour, de charité qui doit régir tous les hommes. Il est très vrai que, sur le seul terrain de la science médicale, nous voyons les Congrès d'hygiène, d'assistance publique, de pathologie mentale, d'anthropologie criminelle, d'autres encore peut-être. Tant mieux ! Ce concours immense des esprits, en vue de l'amélioration de la condition humaine, est un symptôme des plus réconfortants, et, aujourd'hui, je salue avec respect les organisateurs du Congrès de médecine

légale : la médecine légale, c'est-à-dire l'action combinée de la Science et de la Justice, l'une éclairant l'autre et l'aidant à rendre ses décisions avec le degré de certitude que comporte la nature humaine. — Jeune étudiant en droit, je suivis, il y a longtemps, des leçons de médecine légale dans cette Faculté même ; c'étaient celles, si j'ai bon souvenir, du professeur *Magendie*.

« La médecine légale est l'auxiliaire indispensable de l'action de la magistrature. Dans tous les cas de mort violente, ou de mort dont la cause est inconnue et suspecte, la loi criminelle impose au magistrat qui représente l'action publique, l'obligation de se faire assister des hommes de l'art. Et, quand notre loi civile a chargé le juge de constater au point de vue de l'interdiction « l'état habituel d'imbécillité, de démence ou de fureur », n'a-t-elle pas nécessairement sous-entendu que les éléments de conviction cherchés par le juge dans l'interrogatoire, seront vérifiés à la lumière de l'opinion réfléchie exprimée par un spécialiste, à la suite d'un examen consciencieux ?

« Voilà des vérités fondamentales et sur lesquelles il ne saurait y avoir de désaccord.

« Vos travaux seront inaugurés par l'étude des lésions de la substance médullaire et du cerveau, dans leurs rapports avec la médecine légale. Vous entrez de plain-pied dans les redoutables problèmes de la responsabilité civile ou pénale. Vous en poursuivrez la solution difficile, jusqu'aux limites extrêmes de votre Congrès, car la fin du programme des travaux, programme que votre honorable Secrétaire général a bien voulu me communiquer, indique de curieuses investigations, sur la prison-asile pour les criminels aliénés et instinctifs, et sur la grave question de ces criminels instinctifs, mis en face des nécessités de la défense sociale.

« Ce sont là de beaux et grands travaux, messieurs, et je n'en veux pas retarder l'heure. Aussi bien, vous êtes impatients d'entendre l'illustre Doyen de cette Faculté, auquel seul il appartenait de prendre le premier la parole. Je ne dis plus qu'un mot. États-Unis de l'Amérique du Nord, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, Hawaï, Italie, Mexique, Monaco, Paraguay, Pérou, Roumanie, nationalités diverses représentées ici par d'éminentes personnalités, je vous salue avec émotion. Votre œuvre commune est saine et belle. Tous vos esprits sont tendus vers la science ; tous vos cœurs palpitent de l'amour de l'humanité. Commencez donc ce glorieux tournoi. En votre nom à tous, je déclare ouvert le Congrès international de médecine légale. »

Malgré l'intérêt qu'il a présenté, nous ne pouvons nous étendre plus longuement

sur le Congrès de médecine légale, et nous vous demanderons la permission de nous restreindre aux deux Congrès internationaux qui nous touchent plus particulièrement, celui de *médecine mentale* et celui d'*hypnotisme*, parce qu'ils ont donné lieu à la visite des asiles Sainte-Anne et de Villejuif.

CONGRÈS INTERNATIONAL DE MÉDECINE MENTALE

Le Congrès international de médecine mentale s'est ouvert le lundi 5 août, à trois heures, dans le grand amphithéâtre du Collège de France, rue des Écoles.

Sa durée a été de six jours.

Deux séances ont eu lieu chaque jour :

Une le matin et une autre le soir.

A la première séance, le Congrès a nommé son Bureau, qui a été composé comme suit :

Président : M. le D^r *J. Falret*;

Présidents d'honneur : MM. *Calmeil*, *Delasiauve* et *Baillarger*;

Secrétaire général : M. *Ant. Ritti*, médecin de la maison nationale de Charenton.

LISTE DES MEMBRES DU CONGRÈS INTERNATIONAL DE MÉDECINE MENTALE

1^o Membres adhérents français :

- M. *Adam*, médecin directeur de l'asile Saint-Georges à Bourg (Ain).
- M. *Baillarger*, membre de l'Académie de médecine.
- M. *Ball*, professeur de médecine mentale à la Faculté de médecine, Paris.
- M. *Ballet (Gilbert)*, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris.
- M. *Barbè-Guillard*, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Lehon près Dinan (Côtes-du Nord).
- M. *Barbier*, premier président à la Cour de cassation, président de la Commission de surveillance des asiles de la Seine.
- M. *Baume*, médecin directeur honoraire des asiles d'aliénés.
- M. *Bécoulet*, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Dôle (Jura).
- M. *Belle*, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Sainte-Catherine, à Yzeure (Allier).
- M. *Blanche*, membre de l'Académie de médecine, Paris.
- M. *Boiteux (G.)*, médecin adjoint de l'asile d'aliénés (colonie de Fitz-James), Clermont (Oise).

- M. *Bouchereau*, médecin en chef de l'asile Sainte-Anne, Paris.
- M. *Bourneville*, médecin de l'hospice de Bicêtre.
- M. *Bransoulié*, directeur de l'asile d'aliénés de Clermont (Oise).
- M. *Briand (Marcel)*, médecin en chef de l'asile de Villejuif (Seine).
- M. *Bruand*, médecin interne à la clinique des maladies mentales de la Faculté de Paris.
- M. *Boudrie*, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Vaucluse (Seine-et-Oise).
- M. *Brunet (Daniel)*, médecin directeur de l'asile d'Évreux (Eure).
- M. *Caillaud*, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Dizier (Haute-Marne).
- M. *Camuset*, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Bonneval (Eure-et-Loir).
- M. *Carrier (Albert)*, médecin des hôpitaux de Lyon (Rhône).
- M. *Charpentier*, médecin de l'hospice de Bicêtre.
- M. *Chaslin (Ph.)*, médecin suppléant de l'hospice de Bicêtre.
- M. *Christian*, médecin de la maison nationale de Charenton.
- M. *Collineau*, médecin à Paris.
- M. *Cortyl (Edmond)*, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Bailleul (Nord).
- M. *Cortyl (Germain)*, médecin directeur de l'asile d'Alençon (Orne).
- M. *Cotard*, médecin de la maison de santé de Vanves (Seine).
- M. *Cottignies (Paul)*, avocat général à Besançon (Doubs).
- M. *Cullerre*, médecin directeur de l'asile de La Roche-sur-Yon (Vendée).
- M. *Dagonet (H.)*, médecin en chef honoraire des asiles de la Seine.
- M. *Danis (Paul)*, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Dizier (Haute-Marne).
- M. *Danby*, médecin directeur de l'asile d'aliénés d'Aix (Bouches-du-Rhône).
- M. *Delaporte*, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Quatre-Mares (Seine-Inférieure).
- M. *Deny*, médecin de l'hospice de Bicêtre.
- M. *Dericq (Lucien)*, médecin adjoint de l'asile d'aliénés de Prémontré (Aisne).
- M. *Donnet*, médecin, sénateur.
- M. *Doursont*, médecin directeur de l'asile de Saint-Venant (Pas-de-Calais).
- M. *Doutrebente*, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Blois (Loir-et-Cher).
- M. *Dubiau*, médecin directeur de l'asile d'aliénés d'Armentières (Nord).
- M. *Dubuisson (Paul)*, médecin en chef de l'asile Sainte-Anne, Paris.
- M. *Dufour*, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Robert (Isère).
- M. *Dupain*, médecin à Paris.
- M. *Espiau de Lamaëstre*, médecin directeur honoraire des asiles d'aliénés de la Seine.

- M. *Fabre*, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Saint-Alban (Lozère).
M. *Falret (Jules)*, médecin de la Salpêtrière, Paris.
M. *Faucher*, médecin directeur de l'asile d'aliénés de La Charité-sur-Loire (Nièvre).
M. *Favreau*, ancien médecin assistant de la Métairie de Nyons (Drôme).
M. *Febvre*, médecin en chef de l'asile de Ville-Évrard (Seine-et-Oise).
M. *Féré (Ch.)*, médecin de l'hospice de Bicêtre.
M. *Frièse*, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Cadillac (Gironde).
M. *Gallopain (Clovis)*, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Fains (Meuse).
M. *Garnier (Paul)*, médecin en chef de l'infirmierie spéciale du dépôt de la Préfecture de police, Paris.
M. *Giraud (Albert)*, médecin directeur de l'asile de Saint-Yon (Seine-Inférieure).
M. *Guignard*, directeur honoraire des asiles d'aliénés.
M. *Guyot*, médecin directeur de l'asile de Châlons-sur-Marne (Marne).
M. *Horrie*, sous-directeur de la maison nationale de Charenton.
M. *Hospital*, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Sainte-Marie, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
M. *Journiac*, médecin adjoint de l'asile de Saint-Venant (Pas-de-Calais).
M. *Klein*, médecin à Paris.
M. *Labitte (Gustave)*, ancien médecin d'asile d'aliénés, Clermont (Oise).
M. *Langlois*, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Maréville (Meurthe-et-Moselle).
M. *Laurent*, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen.
M. *Legrain*, médecin de la colonie de Vaucluse (Seine-et-Oise).
M. *Legras*, médecin adjoint de l'infirmierie spéciale du dépôt de la Préfecture de police.
M. *Lemoine (Georges)*, médecin adjoint de l'asile de Bailleul, agrégé de la Faculté de Lille.
M. *Louis*, médecin en chef de l'asile des aliénés de Sainte-Madeleine, Bourg (Ain).
M. *Luyts*, membre de l'Académie de médecine.
M. *Mabille*, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Lafond-lès-La Rochelle (Charente-Inférieure).
M. *Magnan*, médecin en chef de l'asile Sainte-Anne, à Paris.
M. *Malflâtre (Auguste)*, médecin adjoint de l'asile d'aliénés de Bailleul (Nord).
M. *Marendon de Montyel*, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Ville-Évrard (Seine-et-Oise).
M. *Maret*, médecin directeur de l'asile d'aliénés d'Auch (Gers).

- M. *Martineq*, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Clermont (Oise).
M. *Mazeau*, sénateur, président de la Commission consultative de la maison nationale de Charenton.
M. *Meilhon*, médecin adjoint de l'asile d'aliénés d'Aix (Bouches-du-Rhône).
M. *Meuriot*, médecin de maison de santé privée, à Paris.
M. *Monod (Henri)*, directeur de l'hygiène et de l'assistance publique au ministère de l'intérieur.
M. *Mordret*, médecin en chef de l'asile d'aliénés du Mans (Sarthe).
M. *Motet*, directeur de maison de santé privée, à Paris.
M. *Pagès (Louis)*, médecin adjoint de l'asile d'aliénés de Larochegeaudon (Mayenne).
M. *Parant*, médecin de maison de santé privée, à Toulouse.
M. *Pâris (Alexandre)*, médecin directeur de l'asile d'aliénés d'Alençon (Orne).
M. *Péon*, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Breuty-la-Couronne (Charente).
M. *Pétrucci*, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire (Maine-et-Loire).
M. *Peyberns*, médecin directeur de l'asile de Bourges (Cher).
M. *Pierret*, professeur de la clinique des maladies mentales à la Faculté de Lyon, médecin en chef de l'asile de Bron.
M. *Pinel (Charles-Philippe)*, médecin à Paris.
M. *Planat*, médecin en chef de l'asile Sainte-Marie, à Saint-Pons, près Nice (Alpes-Maritimes).
M. *Pons*, médecin en chef de l'asile des aliénés de Bordeaux (Gironde).
M. *Pottier (Paul)*, médecin directeur de maison de santé, à Paris.
M. *Raffegau*, médecin à Paris.
M. *Ramadier*, médecin adjoint de l'asile d'aliénés de Vaucluse (Seine-et-Oise).
M. *Régis (Emmanuel)*, médecin directeur de la maison de santé de Castel-d'Aubite, Le Bouscat (Gironde).
M. *Regnard (Albert)*, inspecteur général des établissements de bienfaisance.
M. *Rey (Ph.)*, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Saint-Pierre, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
M. *Ritti*, médecin de la maison nationale de Charenton.
M. *Rousseau*, médecin directeur de l'asile d'aliénés d'Auxerre (Yonne).
M. *Roussel (Théophile)*, sénateur, membre de l'Académie de médecine.
M. *Roux*, médecin en chef du quartier des aliénés des hospices d'Agen (Lot-et-Garonne).

- M. *Saury*, médecin directeur de la maison de santé de Suresnes (Seine).
M. *Schils*, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Clermont (Oise).
M. *Séglas*, médecin suppléant de l'hospice de la Salpêtrière.
M. *Sémelaigne*, médecin directeur de la maison de santé de Neuilly-sur-Seine.
M. *Sémelaigne (René)*, chef de clinique adjoint des maladies mentales à la Faculté de Paris.
M. *Taguet*, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Lesvellec, près Vannes (Morbihan).
M. *Taule*, directeur de l'asile Sainte-Anne, à Paris.
M. *Tissié (Philippe)*, sous-bibliothécaire de la Faculté de Bordeaux.
M. *Vallon*, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Villejuif (Seine).
M. *De Varigny*, docteur ès sciences, délégué du gouvernement de l'île Havai.
M. *Vétault (Victor)*, médecin adjoint de maison de santé, à Paris.
M. *Viret*, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Prémontré (Aisne).
M. *Voisin (Auguste)*, médecin de l'hospice de la Salpêtrière.
M. *Voisin (Jules)*, médecin de l'hospice de la Salpêtrière.

2° *Membres adhérents étrangers :*

- M. *Azzurri (Francesco)*, architecte à Rome (Italie).
M. *Bajénoff (K.)*, médecin directeur de l'asile de Riazane (Russie).
M. *Barbarara* (Italie).
M. *Benedikt*, professeur à la Faculté de médecine de Vienne (Autriche).
M. *Bettencourt Rodrigues*, directeur de la *Revista de nevrologia et psichiatrica*, à Lisbonne (Portugal).
M. *Bonmariage (Arthur)*, à Bruxelles (Belgique).
M. *Bourque (E.-J.)*, professeur de clinique des maladies mentales, médecin en chef de l'asile Saint-Jean-de-Dieu, à Longue-Pointe, près Montréal, Canada (Amérique).
M. *Cabred Domingo*, médecin de l'asile d'aliénés de Buenos-Ayres (République Argentine).
M. *Candèze (Ernest)*, directeur médecin de l'asile d'aliénés de Glain, à Liège, par Ans (Belgique).
M. *Clark-Bell*, président de la Société médico-légale de New-York.
M. *Collignon*, docteur, à Bruxelles (Belgique).
M. *Crothers*, directeur du *Quarterly journal of Inebriety*, à Hartford, Connecticut (États-Unis).

- M. *Cuyllits*, médecin en chef de l'asile d'Évère, à Bruxelles (Belgique).
M. *Dektereff (N.)*, médecin de la clinique des maladies mentales et nerveuses de Saint-Petersbourg (Russie).
M. *Desquin (Victor)*, membre de l'Académie de médecine de Belgique.
M. *Drill (Dimitri)*, à Moscou (Russie).
M. *Duquet*, président du bureau médical de l'asile Saint-Jean-de-Dieu, à Longue-Pointe, près Montréal, Canada (Amérique).
M. *Esquerdo (J.-M.)*, directeur de l'asile d'aliénés de Carabauchel, à Madrid (Espagne).
M. *Esquerdo-Santiago*, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Carabauchel, à Madrid (Espagne).
M. *Florès (Manuel)*, au Mexique.
M. *Fürske (Oringe)*, à Vordingborg (Danemark).
M. *Giacchi (Oscar)*, directeur du manicomio provincial de Cunéo, à Racorrigi (Italie).
M. *Korsakoff*, privat-docent à l'université de Moscou (Russie).
M. *Ladame (Paul)*, privat-docent à l'université de Genève (Suisse).
M. *Laehr (Hans)*, à Berlin.
M. *Lanfenauer (Ch.)*, professeur de maladies mentales et nerveuses à l'université de Budapest (Hongrie).
M. *Lefebvre*, professeur à l'université de Louvain (Belgique).
M. *Lentz*, directeur général au ministère de la justice, à Bruxelles (Belgique).
M. *Lubelski*, à Varsovie (Russie).
M. *Maeck*, directeur de maison de santé, à Bruxelles (Belgique).
M. *Meyer (Henry)*, architecte intendant de l'hôpital Saint-Hans, à Roskilde (Danemark).
M. *Morel (Jules)*, médecin en chef de l'hospice Guislain, à Gand (Belgique).
M. *Muniz*.
M. *Orchansky*, professeur agrégé de l'université de Charkow (Russie).
M. *Peeters*, médecin inspecteur de la colonie de Gheel (Belgique).
M. *Penafiel (Antonio)*, au Mexique.
M. *Ramirez (José)*, au Mexique.
M. *Ramos (Gonzalves-J.)*, au Brésil.
M. *Repond*, médecin directeur de l'hospice d'aliénés de Marsens, à Fribourg (Suisse).
M. *Rioseco (Daniel)*, au Chili.
M. *De Rode (Léon)*, médecin suppléant des asiles d'aliénés de Louvain (Belgique).

- M. *Seevens*, médecin directeur de l'asile d'aliénés de Vorburg, à Vucht, près Bois-le-Duc (Hollande).
M. *Semal*, directeur médecin de l'asile d'aliénés de Mons (Belgique).
M. *Sikorski*.
M. *Steenberg (Valdemar)*, médecin de l'hôpital Saint-Hans, à Roskilde (Danemark).
M. *Soutzo*, professeur de médecine mentale à l'université de Bucharest (Roumanie).
M. *Souza-Leite*, médecin du Brésil, ex-interne des asiles d'aliénés de la Seine.
M. *Tskarsky*, médecin de la clinique psychiatrique de Moscou (Russie).
M. *Vallée (Arthur)*, médecin de l'asile d'aliénés de Québec (Canada).
M. *Vassitch (Milan-Vlad.)*, médecin du département de Tchoupria (Serbie).
M. *Verga*, Italie.
M. *Vellemborg*, à Amsterdam (Hollande).

Il ne rentre pas dans notre tâche d'analyser, même succinctement, les nombreux et intéressants mémoires qui ont été lus, encore moins de rendre compte des débats qu'ils ont suscités. Il nous suffira d'indiquer que le programme des séances très rempli comportait, en dehors des observations et discussions techniques sur des cas pathologiques, des visites aux asiles d'aliénés de la Seine. C'est là, avant tout, ce qui nous intéresse. C'est donc sur ces visites aux établissements dont nous avons la surveillance que nous insisterons plus particulièrement.

Occupons-nous d'abord de la première visite faite à l'asile clinique Sainte-Anne.

ASILE CLINIQUE SAINTE-ANNE (1)

C'est dans la matinée du mercredi 7 août que le Congrès s'est transporté à l'asile clinique Sainte-Anne, établi à Paris, sur les terrains de l'ancienne ferme Sainte-Anne, au delà du faubourg Saint-Jacques, et dont il a exploré les divers services, sous la conduite de M. le Dr *Dubuisson*, faisant fonctions de directeur intérimaire, en l'absence de M. le Dr *Taule*, en congé.

Parmi les médecins, les savants et les administrateurs qui assistaient à cette visite, nous avons remarqué : MM. les Drs *J. Falret*, président du Congrès; *Ant. Ritti*, son secrétaire général; *Jacques*, président du Conseil général de la Seine; *Pétrot*, Drs *Navarre* et *Dubois*, membres de ce même Conseil; *Puteaux*, membre de la Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine; *Babut*,

(1) Voir pages 85, 86 et 87 une Notice sur cet asile, un plan d'ensemble et une vue à vol d'oiseau.

chef de division; *Leclère*, chef du bureau des aliénés; *Louvard*, chef du bureau des travaux du département, à la préfecture de la Seine; *Ramolini*, secrétaire-adjoint de la Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine; *Coué*, chef du bureau des aliénés à la Préfecture de police; *Dagonet* père, ancien médecin de Sainte-Anne; Dr *Ball*, vice-président du Congrès.

M. le professeur BALL a fait les honneurs de sa clinique, introduisant et guidant les visiteurs dans ses divers services.

La clinique des maladies mentales, instituée en 1875, par l'Assemblée nationale, sur la proposition de M. le Dr *Clémenceau*, a été confiée à M. le professeur *Ball*, le 24 avril 1877, après un vote de la Faculté de médecine qui l'a présenté en première ligne.

Deux ans se sont écoulés avant que le professeur ait pu prendre possession du service qu'il occupe actuellement, et qui lui a été longtemps disputé (1).

Établie d'abord dans le pavillon *Leuret*, elle s'est agrandie depuis par l'adjonction de la moitié du pavillon *Ferrus*, qui sert aujourd'hui à la division des femmes.

En temps normal, la clinique comprend :

159 malades, dont 109 hommes et 50 femmes. Pour assurer le mouvement nécessaire à l'enseignement, la clinique est autorisée à prendre deux malades par jour au bureau d'admission et à renvoyer par compensation deux autres malades à ce bureau. Grâce au fonctionnement de ce système, la clinique peut présenter annuellement environ 600 malades aux élèves qui suivent les cours.

Le professeur a choisi le dimanche pour sa leçon didactique, dans laquelle le malade présenté aux élèves devient le sujet d'une leçon magistrale, et dans laquelle les détails de l'observation sont discutés et rattachés aux principes généraux de la science.

Les jeudis sont consacrés à une leçon pratique dans laquelle plusieurs malades sont présentés aux élèves et servent à les exercer au diagnostic des maladies mentales.

Les mardis sont consacrés à une consultation publique, destinée surtout aux maladies mentales et nerveuses. La Faculté a établi un de ses laboratoires à la clinique des maladies mentales.

Confié aux soins de M. le Dr *Bellangé*, ce laboratoire est devenu le point de

(1) Voir sur cette affaire les procès-verbaux du Conseil général de la Seine, 1877, 1878, etc.

départ d'un grand nombre de mémoires originaux de la part du professeur ou de ses élèves.

Le personnel de la clinique se compose :

- 1° D'un chef de clinique, nommé au concours;
- 2° D'un chef de clinique adjoint, nommé au concours;
- 3° D'un interne en médecine, nommé au concours;
- 4° D'un interne en pharmacie, nommé au concours;
- 5° D'un chef de laboratoire;
- 6° D'un préparateur du laboratoire.

L'entrée de la clinique est absolument libre, et les élèves y sont reçus sans aucune des formalités qui sont exigées à l'entrée d'autres cours. Il n'est pas nécessaire de se munir de cartes, de diplômes ou de permissions d'aucun genre.

Il a été ensuite procédé, sous la direction de M. MAGNAN, à la visite du *bureau d'admission*. On s'est arrêté particulièrement dans les sections d'agités et l'on a surtout discuté la question du non-restreint, de la suppression absolue de la camisole de force et de tous moyens de contention. Plusieurs membres se sont déclarés partisans du non-restreint, et les D^r BAGENOFF, professeur à l'université de Moscou, et SCHPOKOWSKI, ont déclaré qu'en Russie le non-restreint était à leur connaissance mis en pratique dans les asiles suivants :

Asile de *Tixer*, dirigé par le D^r *Litwinoff*; asile de *Kazan*, dirigé par le D^r *Ragozine*; asile de *Nowgorod*, dirigé par le D^r *Kastchewko*; asile *Tamboix*, dirigé par le D^r *Balmerink*; asile de *Fréobrojensky*, dirigé par le D^r *Butzke*; asile de *Riazane*, dirigé par le D^r *Bagenoff*.

M. le D^r *Schpokowski*, qui avait supprimé précédemment tous les moyens de contention à l'asile de *Nowgorod*, se propose de suivre la même pratique à l'asile d'*Odessa* dont il aura la direction (1).

(1) En dehors des visiteurs isolés et de ce premier passage du Congrès de médecine mentale, Sainte-Anne a encore reçu la visite du Congrès d'anthropologie criminelle. C'est le jeudi 15 août que les membres de ce dernier Congrès s'étaient donné rendez-vous dans le service de l'*admission* pour examiner de jeunes dégénérés auxquels on avait joint quelques garçons du service de M. *Legrain* à Vacluse et cinq filles choisies par M. *Briand*, dans sa division d'enfants de Villejuif.

Rapporteur de cette question au Congrès, M. le D^r MAGNAN a fait, dans l'amphithéâtre de l'*admission*, un exposé rapide des dégénérescences mentales, envisagées au point de vue de l'anatomie et de la clinique. Cette conférence a été suivie de l'examen des malades et d'une discussion à laquelle ont surtout pris part : MM. le D^r *Lombroso*, professeur de médecine légale, à Turin; le D^r *Lacassagne*, professeur à la Faculté de Lyon; le professeur *Benedick*, de Vienne; le professeur

En l'absence de M. le D^r *Taule*, directeur de Sainte-Anne, en congé, M. le D^r *Dubuisson* faisant fonctions de directeur intérimaire, a conduit ses hôtes dans les quartiers de l'asile.

Vers midi, toutes les personnes présentes, au nombre d'une centaine, se trouvaient réunies dans un des parloirs de l'asile, décoré de fleurs et de trophées, où un lunch des plus confortables était servi. Vers la fin de ce banquet, pendant lequel a régné la plus vive cordialité, M. JACQUES, président du Conseil général de la Seine, a prononcé le discours suivant :

« MESSIEURS,

« L'honneur inattendu d'occuper la présidence de ce banquet me met dans l'obligation de prendre la parole. Je vais donc, avec votre permission, laisser les mots monter simplement et sans art de mon cœur à mes lèvres!... Je commence d'abord par vous exprimer mes regrets et mes excuses de ne pas m'être trouvé au milieu de vous durant la visite que vous avez faite à notre asile départemental d'aliénés.

« J'aurais été heureux de recueillir, chemin faisant, les judicieuses réflexions dues à votre compétence ou de fournir les éclaircissements demandés par votre curiosité philanthropique. Je ne connais pas, pour un administrateur, de manière plus féconde et plus agréable de s'instruire que d'écouter les spécialistes émérites; aussi ai-je aujourd'hui perdu une occasion excellente entre toutes; mais j'ai hâte de le dire, messieurs, par contre vous avez gagné à mon absence, car j'ai été remplacé, dans la conduite à travers les services, par des hommes éminemment habiles à vous renseigner à tous les points de vue. Permettez-moi de citer leurs noms devant cette réunion d'élite.

« C'est d'abord M. *Dubuisson*, directeur intérimaire de notre asile, qui, connaissant à fond les choses et les hommes, est ici un guide aussi sûr qu'obligeant.

« C'est aussi l'excellent secrétaire de la Commission de surveillance, mon ancien collègue *Puteaux*, dont chacun apprécie l'active participation aux travaux de cette Commission.

Ferri, député au parlement italien; M. *Tarde* et le sénateur *Moleschott*, professeur de physiologie à l'université de Rome.

Un déjeuner intime auquel assistait M. le D^r *Roussel*, sénateur, président du Congrès d'anthropologie criminelle, a permis à quelques membres étrangers et surtout à ceux d'Italie, d'exprimer leur vive sympathie pour la France, et l'espoir de voir prochainement le cordial accord qui règne entre les savants italiens et français s'étendre des deux côtés à tout le pays.

« C'est ensuite mon collègue et ami *Pétrot*, qui est de ceux chez lesquels « la valeur n'attend pas le nombre des années », comme il l'a prouvé dans ses lumineux rapports au Conseil général, comme il a dû vous le prouver à vous-mêmes, messieurs, en répondant à vos questions ou en les prévenant.

« Ce sont encore mes chers collègues, *Dubois* et *Navarre*, qui ont une double compétence scientifique et administrative, puisqu'ils sont docteurs en médecine et conseillers généraux.

« Enfin, messieurs, pour les détails absolument techniques, c'est M. le professeur *Ball*, dont le nom est devenu synonyme de science et de désintéressement.

Ce sont et M. *Dagonet* père, qui a rendu à cette maison d'inoubliables services, et M. *Dagonet* fils, qui continue dignement les traditions paternelles.

« Ce sont enfin trois de mes amis personnels, MM. *Bouchereau*, *Magnan*, aussi versés dans la science mentale que dévoués à leurs malades, et M. *Quesneville*, pharmacien en chef, qui, sous tous les rapports, ne le cède en rien à ses collègues médecins.

« Je crois, messieurs, n'avoir oublié personne? Mais si... j'aperçois M. *Babut*.

« Un mot le dépeindra. Il appartient à un service où l'Administration sert bien les vues du Conseil général et il s'y distingue !

« Et maintenant, messieurs, que me voilà en règle avec ceux qui se sont chargés de vous faire les honneurs de notre asile départemental, je tiens à adresser mes remerciements et mes félicitations... à tous les membres du Congrès de médecine mentale ! Si, par l'apparence, messieurs, c'est vous qui êtes aujourd'hui nos obligés, c'est en réalité nous qui, en fin de compte, serons les vôtres; car nous ne manquerons pas de tirer profit des progrès que fera, par votre influence, la médecine aliéniste.

« En mettant à la tête de votre Congrès M. *Falret*, dont la notoriété scientifique et la pratique consommée sont partout appréciées, en choisissant comme secrétaire général M. *Ritti*, médecin de Charenton, dont la compétence spéciale est partout proclamée, vous avez montré le but humanitaire que vous poursuivez : c'est, si je ne me trompe, de rechercher les conditions les plus propres à hâter la guérison ou à adoucir le sort de l'homme que la démence a rendu inutile ou même dangereux. Comme vous voulez réussir dans votre noble tâche, aucun détail ne vous paraît indifférent, aucune étude ne vous rebute, aucune fatigue ne vous effraye, aucun spectacle ne vous répugne ! Vous êtes tellement poussés par votre amour de l'humanité que vous avez franchi de grandes distances pour vous rendre au Congrès de Paris,

si bien qu'on pourrait dire que, si quelques rois de la terre se sont abstenus de paraître au glorieux Centenaire de 89, par contre, tous les princes de la science s'y sont présentés ! Ici, messieurs, autour de cette table, se trouvent réunis les aliénistes les plus distingués, venus de tous les points de la France, de tous les pays d'Europe et même du Nouveau Continent ! Sans doute, à notre époque, on arrive à connaître, sans déplacement, les progrès, les réformes qui se font dans n'importe quelle partie du monde ; mais combien plus rapidement se réalisent les améliorations, lorsque, comme il arrive aujourd'hui, les savants, les philanthropes se rapprochent, se consultent, se stimulent ! Les communications verbales sont plus saisissantes que les documents écrits ; une simple vue est plus instructive qu'une longue description ; et puis, par les Congrès, le niveau général des esprits s'élève et les préjugés ou les préventions tombent. Il y a, de plus, un résultat non moins précieux et qui se produit en ce moment même, c'est que des amitiés nouvelles se forment et vont, par leur rayonnement, concourir dans chaque pays à la paix du monde.

« Au nom du Conseil général de la Seine, messieurs, je lève mon verre au succès du Congrès international de médecine aliéniste. »

A la suite de M. *Jacques*, M. *PÉTROU* a prononcé une allocution dans laquelle il a développé l'idée que la philanthropie ne connaît pas de frontières et que toutes les nations sont heureuses de se tendre la main, pour apprendre, par la science, à soulager ceux qui souffrent.

Puis M. *BABUT*, au nom de l'Administration, s'est exprimé en ces termes :

« MESSIEURS,

« L'Administration tient d'autant plus à vous remercier de l'avoir invitée à prendre part à vos travaux que votre secrétaire général, M. le Dr *Ritti*, a fait cette invitation avec une cordialité à laquelle nous sommes très sensibles. Certes, le concours que nous pouvons vous apporter est modeste, et c'est une voix plus autorisée que la mienne, celle de M. le Président *Barbier*, président de notre Commission de surveillance, qui vous parlera de la réforme de la législation sur les aliénés, poursuivie par notre Parlement. Mais vous pouvez être assurés qu'avec l'assentiment du Conseil général, lequel ne fait jamais défaut lorsqu'il s'agit des intérêts de la science, nous vous procurerons tous les moyens matériels de poursuivre vos recherches et vos études.

« Je bois, messieurs, à l'amélioration du sort de nos malades, c'est-à-dire à la réalisation de votre désir le plus cher. »

M. CLARK BELL, délégué de la Société médico-légale de New-York, a prononcé en anglais le discours suivant :

« GENTLEMEN OF THE INTERNATIONAL CONGRESS OF MENTAL MEDICINE,

« I have to thank your honored chairman for calling me to speak at this breakfast, given at the Asylum of St. Anne which has been made so famous throughout the world by the distinguished services of Dr. *Magnan* on the one hand and by Prof. *Benjamin Ball* who sits at my side upon the other : labors which have extended the results of recent scientific research in the field of mental medicine, throughout all the nations of the world. I can assure you that it gives me the greatest possible pleasure to meet in Paris, that most illustrious City and capital of France, so many distinguished scientists, assembled from the distant parts of the globe, to attend these scientific congresses. I congratulate the International Congress of Mental Medicine, that it has with so great unanimity adopted a *classification of mental diseases, as a basis for international statistics regarding the insane*, at its recent session, which act alone would furnish ample and conclusive reasons, sufficient to have justified the *raison d'Être* for its convocation. The American who remembers the early struggles of his country in the war of the American Revolution which followed the Declaration of Independence of 1776, can not now after the lapse of more than One hundred years, meet the descendants of those immortal Frenchmen who threw themselves heart and soul into that conflict, as the allies and friends of his country, without a profound emotion.

« My Countrymen have enjoyed on the western continent of North America, for the past century, the fruits of that gallant and victorious struggle, where Lafayette and Rochambeau, stood side by side with Washington and his generals, in planting upon firm and immutable foundations a government, based upon liberty, equality, freedom and justice.

« That seed thus planted, and those labors thus given, have helped in our day, to bring to France, the blessing of Liberty and equality and freedom, which now are the glory of France, and the rich heritage of her sons.

« Need I remind these illustrious Frenchmen who surround this banquet board, of the love, the respect and the admiration, which we in America, have ever since felt for France and Frenchmen.

« Need I ask them to remember, that during all these years and the varying

fortunes of France, that ancient friendship has remained unbroken, and that nothing has occurred, and I trust never will occur, to disturb that lasting peace and fraternal relation so fairly won and cemented, by the commingling of the best blood of America and France, in arms against a common foe.

« I was once the Guest of the Marquis de Rochambeau in his beautiful seat and villa, on that loveliest of the Rivers of France " the Loire " and while partaking of his hospitality, was shown that carefully preserved sword, voted by the American Congress, to his Ancestor General Rochambeau in that memorable struggle. I reverently kissed the sword and proposed at the table a sentiment which I shall propose when I take my seat.

« Now that I speak in the Capital of France to the Frenchmen of to-day, in the midst of that movement, in aid of science which has added so much to the lustre and Glory of Paris and of France, the present Exposition upon such colossal stupendous, such magnificent proportions; the convocation of this hour, of representative scientific men from all over the world; the international Congresses on every subject which now occupies the minds of civilization which have lent a new lustre, and added greater glory, to the claim of France for preeminence in the field of science.

« When I see around me, in this wonderful, this magnificent City, such remarkable evidences of the ability, the capacity, energy, and what I may call the genius of Frenchmen, in developing the resources and furnishing the means of illustrating the superiority of French artisans, in so many fields of labor over those of other countries;

« When I see such splendid, and I may safely say unequalled progress in Art, which seems to me to be the crowning glory of your Exposition, which must create in all minds an enthusiasm for your country; When I behold at this board the distinguished savants from the republics of South America, from Spain, from Italy, from Scandinavia, from Austria, and indeed from most of the countries of the world, paying their tribute to the height to which these illustrious men who surround me, have carried the science they represent, and coming from all lands here, to discuss the issues of the hour, it gives me the right to regard Paris now, as she has long been regarded, as the seat and centre not only of learning, science, and the arts, but of the advancing civilization of the 19 th. century, the era in which we live.

« I shall bear to my own country and to those whom I represent on this floor, the evidence of that charming hospitality, which has characterized my stay among you,

and made my visit to Paris, a continued scene of pleasure and delight; and I shall conclude by proposing "America and France" may that friendship of now more than a century continue unbroken, and the relations of the two Republics and the two peoples, be in the future as in the past, ever those of *Amity, Friendship and Peace.* »

Au fur et à mesure qu'elles étaient prononcées, les phrases de ce discours étaient aussitôt traduites en français par M. le professeur BALL.

« MESSIEURS LES MEMBRES DU CONGRÈS,

« Je dois avant tout remercier votre honorable Président qui m'invite à prendre la parole à ce banquet donné à l'asile Sainte-Anne, cet asile dont la réputation s'étend dans tout l'univers, grâce à la distinction de ses chefs de service, d'un côté M. le D^r *Magnan*, de l'autre M. le professeur *Benjamin Ball*, près duquel j'ai l'honneur d'être assis; les travaux de ces savants, leurs recherches scientifiques en médecine mentale sont connus du monde entier. C'est pour moi, je vous l'assure, une grande satisfaction que de me trouver dans Paris, cette illustre cité, la capitale de la France, au milieu d'un Congrès de savants aussi distingués, venus de tous les points du globe à ces assises de la science.

« Je félicite ce Congrès international d'avoir adopté une classification des maladies mentales, permettant d'établir une base de statistique uniforme, qui suffirait à elle seule pour justifier la raison d'être de cette réunion.

« Un Américain qui se souvient de la guerre qui a suivi, dans son pays, la déclaration de l'Indépendance de 1776, ne peut, après plus de cent années révolues, rencontrer sans une vive émotion les descendants de ces immortels Français qui se sont précipités, cœur et âme, dans ce conflit, comme alliés de sa patrie.

« Mes compatriotes de l'Amérique du Nord ont recueilli depuis un siècle les fruits de cette lutte victorieuse, dans laquelle *La Fayette* et *Rochambeau*, aidés de *Washington* et de ses généraux, ont assis les fondements immuables d'un gouvernement établi sur les assises de la liberté, de l'égalité, de l'indépendance et de la justice.

« Cette semence féconde, ces efforts tentés en notre faveur ont permis à la France d'implanter chez elle les idées de liberté, d'égalité et d'indépendance qui font maintenant sa gloire et forment le plus riche apanage de ses enfants.

« Ai-je besoin de rappeler à ces Français illustres qui sont assis autour de cette table que, depuis ces grands événements, l'Amérique professe pour la France une respectueuse amitié jointe à une grande admiration.

« Ai-je besoin de leur affirmer que, pendant ces dernières années et ces jours de fortune inconstante pour la France, nos liens d'ancienne amitié sont demeurés indissolubles, et que rien n'est venu et ne viendra jamais, je le déclare, troubler cette longue paix, ces relations fraternelles cimentées par le mélange du meilleur du sang de l'Amérique et de la France, unies contre un ennemi commun.

« J'ai eu le bonheur d'être une fois l'hôte du marquis de *Rochambeau*, qui me recevait dans son admirable château situé sur les rives riantes de votre beau fleuve « la Loire ». L'héritier de ce grand nom me montra le sabre si précieusement conservé qui fut voté et donné par le Congrès américain à son ancêtre le général *Rochambeau*, à la suite de cette guerre mémorable. J'embrassai avec respect ce sabre, et je proposai un toast que je vous demanderai de renouveler ici avant de m'asseoir.

« Je suis heureux aujourd'hui de prendre la parole dans la capitale de la France, de m'adresser à des Français pour saluer ce mouvement scientifique qui ajoute une gloire nouvelle, un nouveau lustre à Paris, à la France, pour célébrer cette merveilleuse Exposition aux proportions grandioses, la réunion de ce jour, la représentation des savants du monde entier, ce congrès international qui assure à votre patrie la prééminence dans le champ de la science.

« Lorsque je vois autour de moi, dans votre merveilleuse cité, tant de témoignages de votre énergie, de votre habileté, de votre capacité, de ce que j'appellerai le génie français, fournissant des preuves de la supériorité de vos artisans dans le domaine du travail; quand je constate d'aussi surprenants, d'aussi incomparables progrès dans les arts qui forment comme une couronne de gloire à votre Exposition, et provoquent dans tous les esprits un enthousiasme général en faveur de votre pays; quand j'aperçois autour de cette table les savants les plus éminents venus des républiques de l'Amérique du Sud, d'Espagne, d'Italie, de Suède, de Norvège, d'Autriche, et je pourrais dire de tous les points du monde, payant leur tribut d'admiration à la hauteur à laquelle les hommes illustres qui m'entourent ont élevé la science, réunis ici pour étudier les problèmes du jour, tout cela me donne le droit de regarder Paris, ainsi qu'il l'a été depuis longtemps, comme le siège et le centre, non pas seulement du savoir, de la science et des arts, mais de la civilisation avancée du dix-neuvième siècle, l'ère où nous vivons.

« Je rapporterai dans mon pays, et à ceux que j'ai l'honneur de représenter dans cette enceinte, des souvenirs de cette charmante hospitalité qui a caractérisé mon séjour parmi vous et fait de ma visite à Paris une scène continuelle de plaisirs et de délices. En terminant, je proposerai, à titre de vœu, de voir l'amitié de l'Amérique pour la France qui ne se dément pas depuis un siècle, se continuer dans l'avenir

comme dans le passé et former, entre les deux Républiques amies, une alliance indestructible de paix et d'amitié. »

Au nom de la France, M. PUTEAUX a répondu quelques mots en anglais pour boire à la santé de nos anciens alliés, les Américains, toujours nos bons amis, de *The great Sister Republic*.

De nombreux toasts ont suivi, dans lesquels les représentants des pays étrangers ont témoigné de leur vive sympathie pour la nation française qui, d'après eux, s'est toujours distinguée par sa générosité, ses idées d'indépendance, de liberté et de fraternité ! Il leur a été répondu de la façon la plus courtoise et la plus cordiale par nos nationaux.

Ce même jour, le Congrès de médecine mentale se réunissait à quatre heures du soir, dans le grand amphithéâtre du *Collège de France*, pour traiter, au rapport de M. BALL, en collaboration avec M. ROUILLARD, une question de législation comparée sur le placement des aliénés dans les établissements spéciaux, publics et privés.

Il eût été, sans aucun doute, très intéressant de reproduire ici *in extenso* les rapports et les discussions qui ont occupé cette académie savante ; mais, outre que nous retrouverons tous ces documents dans le volume contenant le compte rendu détaillé des procès-verbaux et des séances du Congrès, nous excéderions le cadre qui nous a été tracé si nous prétendions consigner tous les travaux des congressistes. Toutefois, nous ne pouvons oublier que notre très honoré Président avait suivi avec le plus vif intérêt cette séance où a été traitée la question du placement des aliénés ; que M. le *Premier Président* de la Cour de cassation avait pris une part importante à la discussion et que son discours avait vivement impressionné l'auditoire, en raison des opinions émises et de l'autorité légitime qui s'attache aux paroles du premier magistrat de la République française. Aussi, avons-nous prié M. BARBIER de recueillir ses souvenirs et de vouloir bien reproduire, à notre profit, le texte d'une allocution qu'il avait été amené à prononcer à l'improviste, sous l'inspiration progressive de la discussion. Faisant appel à sa mémoire, l'orateur a bien voulu nous communiquer la note suivante :

« Un point certain pour tous, c'est que le *placement des aliénés* (placement volontaire ou placement d'office) est la question fondamentale de la matière.

« La séquestration de l'aliéné est, en effet, ce qui passionne l'opinion publique, et l'on peut dire que, sur ce sujet, précisément parce qu'elle s'est passionnée, elle s'est égarée plus d'une fois.

« Un principe qu'on ne peut méconnaître et qui a été mis en pleine lumière par le rapport de M. le professeur *Ball*, c'est que la séquestration d'un aliéné s'impose au triple point de vue de la sécurité publique, de la sécurité personnelle du malade, qu'il faut protéger contre lui-même, et de la nécessité de lui appliquer un traitement spécial.

« Ceci étant reconnu, comment se fait-il qu'il ait été créé un courant d'opinion au nom de laquelle on cherche à entraver cette séquestration jugée par tous nécessaire, en se réclamant bien haut du respect de la liberté individuelle ?

« Certes, j'ai, autant que personne, le respect de la liberté individuelle ; mais il y a bien longtemps que j'ai protesté contre l'affirmation de ceux qui la déclarent sacrifiée par la loi de 1838.

« Je disais, au Congrès de 1878, et je pense encore aujourd'hui, que cette loi, bien exactement appliquée, pouvait suffire à toutes les nécessités de ce double aspect : la sécurité de tous et le respect du droit de chacun.

« Aussi bien, il y a plus de cinquante ans que fonctionne la loi de 1838. Dans cet espace de temps, je ne nie pas que quelques regrettables erreurs n'aient pu être commises, mais les exemples en sont bien rares et ne sauraient étonner en pareille matière. Plus rares encore sont les cas où l'on a crié à la violation de la liberté individuelle, et vous savez, messieurs, que, dans quelques-uns de ces cas, qui on eu le plus de retentissement par la presse, des investigations ultérieures de la science ont établi qu'à son origine la séquestration était justifiée.

« Mais laissons cela. Tout homme de bonne foi conviendra qu'au temps où nous vivons, où rien n'échappe au contrôle d'une publicité plus que vigilante, où le respect de la liberté individuelle, ce sentiment si impérieux, est à l'état continu, si j'ose parler ainsi, de surexcitation légitime, la séquestration arbitraire, c'est-à-dire l'abus du pouvoir le plus odieux qu'on puisse imaginer, est à peu près impossible.

« La loi de 1838, l'une de celles qui ont été le plus sérieusement étudiées sous la période du gouvernement de Juillet (on peut s'en convaincre en se reportant aux travaux préparatoires), la loi de 1838 avait organisé des garanties au profit de la liberté individuelle. Le législateur ne peut-il pas aller plus loin encore dans cette voie ? Je ne veux pas le nier, mais je souhaite qu'en poursuivant un but généreux, on n'arrive pas à porter atteinte à la sécurité publique qui a bien aussi ses droits et qui demande protection.

« La loi nouvelle, je veux dire le projet de loi, puisqu'il a été seulement adopté par une fraction du Parlement, ce projet résoudre-t-il la redoutable question

du placement des aliénés au mieux des intérêts publics et privés? Il est permis de conserver quelque doute à cet égard. Ah! je sais avec quel soin l'étude préalable a été faite au sein de la Commission du Sénat, et avec quelle compétence elle était présidée. J'ai eu l'honneur d'être appelé par cette Commission; j'ai essayé de lui fournir quelques renseignements utiles; je les empruntais au fonctionnement de nos asiles de la Seine, dont j'ai pu suivre la marche depuis plus de vingt ans. Je reconnais que le projet de loi comble quelques lacunes et améliore en certains points la loi de 1838; mais, au point de vue spécial et capital qui nous occupe, au point de vue du placement des aliénés, problème qui met en présence deux éléments nécessaires et considérables, l'action médicale et l'action judiciaire, je déclare que je me sépare nettement du projet de loi; j'espère fermement qu'il n'a pas dit le dernier mot sur la question, et je me permets d'en appeler, sur ce point, à la Chambre des députés d'abord, puis au Sénat lui-même, dont les hautes lumières me rassurent, lors d'un examen définitif.

« Je m'explique, messieurs.

« Dans bien des cas, la séquestration d'un aliéné est d'une urgence absolue; il faut avant tout le priver d'une liberté périlleuse pour les autres et pour lui-même; il ne faut point attendre qu'un crime (inconscient, je le veux bien), mais enfin qu'un crime ait été commis. Qui peut affirmer que cette urgence existe? Est-ce un magistrat, est-ce un homme de l'art? Poser cette question, c'est la résoudre. Quand les symptômes du péril se révèlent par des actes violents, certes, juges et médecins seront d'accord pour prescrire l'internement; mais il n'en va pas toujours ainsi. Ces symptômes, bien connus des spécialistes, sont parfois des inquiétudes, des tristesses noires, qui rappellent un peu l'état particulier de l'animal chez lequel la rage est à l'état d'incubation. Ce calme trompeur cache souvent une violence homicide prête à faire explosion. Qui peut reconnaître les signes de nature à faire redouter les actes impulsifs les plus dangereux? A coup sûr, ce n'est pas le juge, qui sera trop facilement abusé par les apparences. Sous la loi qui nous régit, l'Administration, avertie soit par des actes extérieurs, soit par les renseignements des hommes de l'art, ordonne la séquestration et garantit ainsi la sécurité publique ou la vie du malade. On veut innover sur ce point; on craint des atteintes trop faciles à la liberté individuelle; on n'a confiance que dans l'action judiciaire, et le projet propose de n'autoriser l'internement qu'en vertu d'une décision de justice. Certes, la justice peut être fière que le législateur la considère comme le seul palladium efficace de la liberté! Mais n'est-ce pas aller trop loin dans le champ de la défiance? Pour mettre l'idée en pratique, le projet de loi est obligé de recourir à

des moyens dont la complication apparaît à tous les yeux et dont l'utilité réelle est très douteuse. Il crée un *placement provisoire*, car il est bien obligé de reconnaître qu'il faut parer aux cas urgents. Le placement provisoire du malade a lieu dans un quartier d'*observation*. Mais vous avez beau multiplier les difficultés de procédure qui précèdent l'entrée du malade dans le quartier provisoire, vous le privez *provisoirement* de sa liberté et vous le placez dans un *lieu spécial* destiné à observer son état; en d'autres termes, vous le placez dans un asile d'aliénés. Est-ce donc une tache indélébile, comme l'ont soutenu quelques esprits manifestement ennemis des asiles? Non certes, ce n'en est pas une; et le placement, tel qu'il se pratique aujourd'hui, est plus discret, plus protecteur de la légitime susceptibilité des familles que le luxe de précautions proposées par le projet. En effet, ce projet organise, dans chaque département, une Commission permanente composée de cinq membres, qui, dans les cinq jours du placement dit provisoire, doit examiner le malade et faire son rapport; après quoi, et sur l'avis de la Commission, le Tribunal, en chambre de conseil, se prononce sur le point de savoir si le placement provisoire doit être converti en internement définitif.

« Que de difficultés pratiques, pour exécuter de telles dispositions, si elle recevaient jamais la sanction législative! Voit-on dans les grandes villes, à Paris par exemple, fonctionner la chambre du Conseil, déjà surchargée de travaux, et statuer chaque année sur plusieurs milliers de placements provisoires! A coup sûr, il faudrait augmenter le nombre des magistrats et trouver parmi eux des spécialistes, car c'est ici que se dresse avec toute sa vigueur l'argument à opposer au nouveau projet de loi.

« Comment! c'est le juge qui dira, dorénavant, s'il faut, ou s'il ne faut pas, interner telle personne! mais vous imposez au juge une responsabilité qui ne saurait lui appartenir, et laissez-moi vous dire que vous faites là un bien triste présent à la magistrature. Ce n'est pas qu'elle recule devant les responsabilités; elle assume toutes celles que la loi lui impose, mais encore faut-il qu'elle ait conscience de sa compétence, pour qu'elle consente à se prononcer. Or, pour les juges, dans l'hypothèse qui nous occupe, où est le principe de cette compétence? Est-ce que le juge peut savoir si l'individu dont il s'agit est ou n'est pas un aliéné? Mais, dites-vous, le juge est bien obligé de trancher une semblable question, quand l'interdiction d'un dément est poursuivie. L'objection ne porte pas. Le tribunal de famille a commencé par apprécier la situation, avant que le tribunal judiciaire prononce. Un débat contradictoire est institué. On cherche la lumière de toutes parts. Le juge interroge celui dont l'interdiction est demandée. Croit-on

qu'un juge prudent considère cet interrogatoire, acte très important, je le reconnais, comme pouvant à lui seul former sa conviction sur la redoutable question de l'état mental du défendeur? Non certes. Quand l'état de démence n'est pas patent, révélé par des actes extérieurs, le juge prudent ne se contente pas d'interroger celui que j'appellerai le suspect de folie, et de recueillir ses réponses souvent très habiles, car chacun sait avec quelle habileté le vrai fou prend la défense de sa raison. C'est par la science que le juge éclaire sa conscience. La science, je ne saurais le dire trop haut, est l'auxiliaire indispensable de la justice. Dans ces délicates matières, le médecin, le spécialiste est, à vrai dire, le seul juge compétent. Que le magistrat étudie, contrôle les appréciations de l'homme de l'art, je le comprends; mais je soutiens son incompetence pour affirmer à priori ou pour nier la folie, avec les seules lumières de son intelligence, aidée même de son expérience des hommes et des choses. Or n'oublions pas qu'il s'agit uniquement de savoir s'il y a lieu, oui ou non, au placement d'un malade dans un asile d'aliénés. Je soutiens que cette question est d'ordre administratif et médical, et non d'ordre judiciaire. Ah! quand, après un placement opéré, la famille intervient, quand un parent, un ami même, réclame et allègue l'erreur qui aurait été commise dans le diagnostic (dont la rectitude, dont la bonne foi, surtout, sont nécessairement présumées), alors la question devient d'ordre judiciaire; alors un débat s'ouvre et il ne peut être tranché que par les juges, mais avec les formes légales, après les expertises, les examens les plus sérieux, et je pense qu'en pareil cas, on ne saurait s'étonner des sages lenteurs de l'action judiciaire.

« Voilà, messieurs, les quelques observations que m'a suggérées la discussion que je viens d'entendre. Il y aurait encore beaucoup à dire; mais j'en ai déjà trop dit, je me borne, en terminant, à formuler l'espoir que, devant le Parlement, où elle se représentera, la grave question du placement des aliénés recevra une solution dégagée de tout sentiment de défiance, vis-à-vis des savants, des spécialistes, qui se dévouent à l'étude et au soulagement, sinon à la guérison des terribles maladies qui s'attaquent à nos facultés mentales. »

Si l'on en juge par cette remarquable dissertation, on peut affirmer que le débat sur cette question du placement des aliénés a été des plus intéressants. En dehors de M. Barbier, citons, parmi ceux qui y ont pris part, MM. les D^{rs} Falret, Bourneville, d'autres encore pour la France, et parmi les membres étrangers, MM. Bourque et Duguet (Canada), Vassitch (Serbie), Soutzo (Roumanie). Ce dernier a terminé la discussion en demandant à ses collègues de voter la proposition suivante :

« Le Congrès, après avoir entendu le rapport de M. le professeur Ball et les communications faites à ce sujet par les membres étrangers, émet le vœu que chaque État soit doté d'une loi spéciale destinée à sauvegarder les intérêts des aliénés, à prévenir les séquestrations illégales et à soumettre les malades à un traitement scientifique et rationnel. » (Adopté.)

Avec quelque talent qu'aient été traitées les questions de législation et d'administration, il faut néanmoins reconnaître que les questions scientifiques proprement dites ont tenu la plus grande place dans les travaux de ce Congrès.

Sans nous arrêter sur ces communications d'ordre scientifique, continuons à suivre les congressistes dans leur tournée d'exploration et accompagnons-les, sur la route d'Italie, à l'asile de Villejuif.

ASILE DE VILLEJUIF (1)

Le vendredi 9 août, le Congrès de médecine mentale, transporté par les voitures de l'Administration, se réunissait à l'asile de Villejuif, à neuf heures du matin. On remarquait parmi les assistants : M. Barbier, président de la Commission de surveillance; M. le D^r Falret, président du Congrès; MM. Stupuy, Pétrot et Bailly, conseillers généraux; le D^r Bourneville et Puteaux, membres de la Commission de surveillance; Babut, chef de division à la préfecture de la Seine; Le Clère, chef du bureau des aliénés à la préfecture de la Seine; Coué, chef de bureau des aliénés à la préfecture de police; Ramolini, secrétaire adjoint de la Commission de surveillance; Dupic, sous-chef; le D^r Ball, professeur de clinique à Sainte-Anne; le D^r Auguste Voisin, médecin de la Salpêtrière; le D^r Charpentier, médecin de Bicêtre; le D^r Garnier, médecin de la préfecture de police; le D^r Ritti, médecin de la maison nationale de Charenton; le D^r Christian, médecin de la maison nationale de Charenton; le D^r Jules Dagonet, médecin de Sainte-Anne; le D^r Quesneville, professeur agrégé à l'École de pharmacie, pharmacien en chef de l'asile clinique (Sainte-Anne); Maréchal, architecte de l'asile de Villejuif; Laurens, inspecteur des travaux du même asile; Louvard, chef du bureau des travaux de l'État et du Département à la préfecture de la Seine; Abel Barroux, directeur de l'asile de Villejuif; les D^{rs} Briand et Vallon, médecins de l'asile de Villejuif; Requier, pharmacien; les D^{rs} Legrain, Ramadier, médecins de Vaucluse; les D^{rs} Bouteille, médecin directeur de l'asile de Toulouse; Baume, médecin directeur honoraire de l'asile de Quimper; Fevré,

(1) Voir pages 89, 90 et 91 une notice sur cet asile, un plan d'ensemble et une vue à vol d'oiseau.

médecin de l'asile de Ville-Évrard; *Pinel*, médecin des Conseils de prud'hommes de la Seine, petit-fils du célèbre aliéniste; *Doutrebente, Pons, Bécoulet, Camuzet, Motet, Fiévé, Adam, Seglas, Brunet, A. Paris, A. Soutzo*, professeur à l'université de Bucharest, médecin directeur de l'hospice de Mascoutza; *Bazenhoff, Sauza-Leite, Morel, Delaporte, J. Parent, Giraud*, etc.

L'asile, nouvellement achevé et dont les services sont depuis peu de temps complétés, avait revêtu un air de fête, afin de recevoir les membres du Congrès dans un cadre digne de si illustres visiteurs et du département de la Seine. M. le directeur *Barroux* avait eu l'heureuse idée d'écrire à M. *Alphand*, directeur des travaux de Paris, pour lui demander de concourir à l'éclat de ces solennités scientifiques, en prêtant à l'asile de Villejuif des arbustes et des fleurs pour la décoration de la salle des fêtes.

Cette demande, apostillée par M. *Barbier*, président de la Commission de surveillance et remise à M. *Alphand* par notre collègue, M. le Dr *Thulié*, avait été favorablement accueillie et l'on pouvait admirer la grande salle du hall remplie de fleurs et d'arbustes à profusion, disposés avec ce goût artistique qui distingue toutes les décorations faites par la Direction des travaux de Paris.

Un trophée de drapeaux français et étrangers, au milieu desquels se détachait un buste de la République sur un velours rouge frangé d'or, formait un motif de décor tout indiqué.

Dès leur entrée dans l'établissement, les visiteurs ont été tout de suite favorablement impressionnés, en pénétrant dans la grande cour intérieure, si vaste, si large, si abondamment pourvue de fleurs. Ils se sont plu à reconnaître que cet asile n'avait rien d'une prison; que l'air et la lumière étaient répandus partout à profusion.

On s'est d'abord arrêté dans un grand parloir où, par les soins de M. le Dr *Briand*, les diverses catégories d'aliénés étaient rangées le long des murs, avec des numéros d'ordre correspondant à un classement méthodique, sur lequel, pour établir la statistique, le Congrès de médecine mentale, dans une de ses dernières séances, venait de se mettre d'accord, à la suite d'un remarquable rapport, sur la proposition de M. le Dr *J. Morel* (de Gand). M. *BRIAND* a montré, entre autres, divers types de malades atteints d'une affection dénommée délire chronique par M. *Magnan* et au sujet de laquelle ont eu lieu, en ces temps derniers, de nombreuses discussions dans les Sociétés savantes. Le tableau ci-après, mis sous les yeux du Congrès, donne une idée de l'évolution progressive de la maladie. L'assistance a causé longuement avec les malades, puis le Congrès a traversé les quartiers.

DÉLIRE CHRONIQUE (à évolution systématique).

QUATRE PÉRIODES	CARACTÈRE DU DÉLIRE suivant l'éducation et le milieu social		
	MOYEN ÂGE	TEMPS MODERNES	
1° Période d'incubation (passe généralement inaperçue).....			1° Inquiets
2° Systématisation commençante.. Préoccupations pénibles..... Délire de persécution.....	Démonopathes..... Lycanthropes..... Ensorcelés..... Possédés..... Damnés.....	Électrisés, magnétisés..... Empoisonnés..... Mouchardés..... Volés, ruinés.....	2° Persécutés
3° Systématisation de plus en plus accusée..... Délire des grandeurs stéréotypé.	Démonolâtres..... Théomanes... Antéchrists..... Jeanne d'Arc..... Prophètes.....	Mégalomanes... Inventeurs, réformateurs.....	3° Ambitieux
4° Période terminale ou de dissolution.....			4° Déments

Plusieurs explications ont été fournies par M. MARÉCHAL, architecte de l'asile, sur le cube d'air dévolu à chaque malade dans les dortoirs ordinaires, dans celui des gâteuses, dans les cellules, etc.

Les quartiers en général ont été très admirés; on a trouvé qu'ils étaient amplement aérés, très éclairés, bien ventilés. On a remarqué notamment :

Dans les salles de réunion, leur grandeur et le mobilier;

Dans les réfectoires, les tables en marbre et les fourneaux qui permettent de réchauffer les aliments de la cuisine centrale;

Dans les dortoirs, les lavabos (7 pour 26 lits).

Enfin on a noté qu'en plus des 4 cabinets situés dehors, il y avait à l'intérieur des quartiers deux cabinets d'aisances par étage pour les mauvais jours de l'hiver et surtout pour la nuit.

Les bains généraux ont été trouvés bien installés et très aérés, ainsi que la salle des douches et celle des bains de vapeur.

On a constaté que c'était une très heureuse innovation d'avoir établi des salles de bains (5 baignoires), dans le quartier des agités, ainsi que dans les infirmeries (1 baignoire par étage).

En résumé, on peut dire que les étrangers ont admiré tous les services :

Cuisine et dépendances,

Pharmacie et dépendances,

Hall, remarquable par ses vastes dimensions,

Buanderie, écuries, ateliers,

Amphithéâtre.

A midi, tous les membres du Congrès, au nombre de quatre-vingt-dix-huit, se trouvaient réunis dans la vaste salle du *hall* central, autour d'une table garnie de fleurs. M. Barbier avait à ses côtés MM. les D^{rs} Ball et Bourneville; M. le D^r Falret, président du Congrès, assis en face de M. Barbier, était entouré de MM. Puteaux, Stupuy, etc.

Au dessert, M. BARBIER a porté un toast au Président de la République; M. le D^r FALRET a remercié l'administration de l'asile de son brillant accueil.

Prenant la parole au nom de ses camarades, M. COLIN, interne, a porté le toast ci-après :

MESDAMES, MESSIEURS,

« Permettez-moi, en commençant, de m'excuser si j'ose prendre la parole au milieu de vous.

« Mais j'ai été chargé, par mes collègues de l'internat des asiles de la Seine, de remercier les membres du Congrès qui ont bien voulu nous admettre parmi eux, et je profite avec empressement de l'occasion qui m'est offerte de le faire.

« Il me reste une autre tâche, non moins agréable à remplir.

« Vous venez de visiter l'asile de Villejuif, et vous avez pu en admirer la bonne distribution, la richesse au point de vue du nombre et de la variété des malades, des laboratoires, etc. Nous avons, plusieurs de mes collègues et moi, passé une année dans cet asile, et c'est pour nous un devoir de déclarer que nous avons conservé de cette année le meilleur souvenir, tant à cause de l'abondance des moyens d'étude qui nous étaient offerts, qu'à cause de la valeur et de la bienveillance des deux chefs qui le dirigent.

« D'autres voix plus autorisées que la mienne ont fait l'éloge de maîtres incontestés et incontestables. Nous avons pensé que c'était aux jeunes à parler des jeunes. C'est pourquoi je porte un toast à MM. les D^{rs} Briand et Vallon, médecins en chef de l'asile de Villejuif. »

D'autres toasts ont été portés au Congrès « tenu en l'année du glorieux Centenaire et qui a été digne de la France et de la République »; puis les divers délégués des nations étrangères ont, en levant successivement leurs verres en notre honneur, témoigné de leurs sympathies envers la France. Il leur a été éloquemment répondu et la fête s'est terminée au milieu de manifestations touchantes et d'un enthousiasme général.

SECTION DES ENFANTS DE BICÊTRE

La plus grande partie des membres du Congrès, en quittant l'asile de Villejuif, se sont rendus à l'hospice de Bicêtre pour visiter la section des enfants. Ils ont été reçus par le chef du service, assisté de MM. Pinon, directeur, et Baron, économiste de l'établissement. Après leur avoir fait remettre la *Notice sur Bicêtre* et montré les plans et les vues photographiques de la section des enfants, M. BOURNEVILLE leur a donné des explications sur le *fonctionnement scientifique du service* et sur le *musée anatomo-pathologique*. Depuis 1879, il a pris l'habitude de faire photographier les malades à l'entrée, puis à des époques variables, afin de constater les changements soit en bien, soit en mal. Après la mort, il fait mouler la tête,

conserve la calotte crânienne ou la tête tout entière si le corps n'est pas réclamé. Depuis plusieurs années, il a obtenu l'autorisation de recueillir dans le cimetière d'Ivry d'abord, puis dans celui de Gentilly, les parties du squelette qui l'intéressent, notamment la tête, lorsqu'on reprend possession des fosses au bout de cinq ans. Il est arrivé de la sorte à constituer un *musée anatomo-pathologique* des maladies nerveuses, qui se composait, à la fin de 1888, de 180 bustes, de 28 plâtres divers, de 38 squelettes entiers de la tête, de 177 calottes crâniennes. Les autopsies sont toujours faites aussi complètement que possible, sauf en cas d'opposition, ce qui est rare. Tous les cerveaux sont photographiés et les photographies réunies sous forme d'*atlas*. 188 des cerveaux les plus intéressants ont été conservés. Il montre ensuite une collection de crânes et de photographies correspondant à un certain nombre de lésions qui permettent de distinguer dans l'idiotie les groupes suivants, sinon encore au point de vue clinique, dans tous les cas, au moins, au point de vue anatomique : 1° idiotie hydrocéphalique ; 2° idiotie microcéphalique ; 3° idiotie symptomatique de sclérose atrophique ; 4° idiotie symptomatique de sclérose hypertrophique ; 5° idiotie méningitique ; 6° idiotie porencéphalique ou par arrêt de développement ; 7° idiotie symptomatique de sclérose chagrinée ; enfin, 8° idiotie myxœdémateuse, c'est-à-dire accompagnée de myxœdème ou cachexie pachydermique. En ce qui concerne cette dernière forme, il rappelle qu'elle est liée à l'absence de glande thyroïde, ce qu'il a constaté personnellement quatre fois.

Les membres du Congrès visitent ensuite le musée où ils remarquent surtout les documents relatifs à l'idiotie myxœdémateuse et les squelettes entiers de plusieurs hémiplégiques. Puis, on se rend dans la section où la visite est faite dans le même ordre que celle des membres du *Congrès international d'assistance publique* (voy. p. 14 et suivantes).

Sur la demande de plusieurs visiteurs, M. BOURNEVILLE entre dans des détails au sujet du *pavillon d'isolement*.

Le mode de construction du pavillon d'isolement est le même que celui de tous les autres bâtiments de la section. Le soubassement est en meulière, et l'étage destiné aux malades, édifié en fer et briques, est couvert en tuiles à emboitements. Par le fait de la déclivité très grande du sol, la partie nord de l'étage en soubassement a été distribuée de manière à former six chambres avec dépendances pour le logement du personnel, afin de s'opposer aussi complètement que possible à la propagation des maladies contagieuses. La partie centrale de cet étage renferme, du côté de l'entrée, l'escalier d'accès au service. En arrière de

l'escalier, largement ouvert sur la cour, se trouvent le *caveau des calorifères* et le *caveau du linge sale*, qui s'ouvre extérieurement du côté de l'ouest. Le côté gauche de ce soubassement est utilisé mi-partie comme réfectoire, mi-partie comme école et comme préau couvert pour les enfants teigneux.

Le service des malades, qui, par suite de la déclivité du sol, est pour ainsi dire au premier étage, se divise en deux moitiés absolument distinctes et semblables, séparées par une partie centrale qui comprend l'escalier, le cabinet de la surveillante (façade est), l'office avec une baignoire, et, de chaque côté de celle-ci, les cabinets d'aisances et les vidoirs. Un grand couloir longitudinal, interrompu au centre par le cabinet de la surveillante, se termine, à chaque extrémité, par une large fenêtre. Sur son côté ouest, existent à gauche et à droite deux dortoirs de chacun cinq lits.

Sur le côté est, à gauche et à droite de l'escalier, se trouvent trois chambres à un lit, qui n'ont d'ouverture que sur une galerie saillante, couverte en vitrage, et qui règne sur toute la face est du pavillon, de manière à obtenir l'isolement le plus complet. Par une disposition spéciale, le vitrage de cette galerie, tout en offrant un abri suffisant, n'entrave pas l'aération des chambres.

M. BOURNEVILLE fait remarquer qu'en vue de permettre la surveillance la plus parfaite, toutes les cloisons de distribution sont en vitrage, sauf celles qui limitent en deux sens les cabinets d'aisances, de telle sorte que, de son cabinet, la surveillante peut voir ce qui se passe dans toutes les localités dont se compose le service.

Le plafond des dortoirs et des chambres des malades, ainsi que les parois, autres que les cloisons vitrées, sont stuquées ; les angles sont arrondis et le sol est carrelé en grès cérame pour que les lavages effectués soient aussi efficaces que possible. Dans chaque chambre et dans chaque salle, il y a, sur le sol, une bande mobile pour l'évacuation des eaux après les lavages.

Le *chauffage* des salles et des chambres est assuré à l'aide de deux calorifères jumeaux, construits en sous-sol, afin de ne chauffer que la moitié du service seulement, si le nombre des malades n'exige pas davantage.

La *ventilation* se fait par des prises d'air placées en nombre convenable dans chaque pièce et qui aboutissent à un grand coffre central vertical, dans lequel passe le tuyau de fumée du fourneau d'office. Une couronne de becs de gaz, placée dans ce coffre, permet d'activer le tirage, et par suite d'augmenter le renouvellement de l'air dans les chambres et dans les salles. La ventilation se fait encore par les impostes à soufflet des fenêtres.

Les dortoirs à cinq lits sont pourvus d'un lavabo en marbre, composé de trois cuvettes à bascule en porcelaine, avec robinet, cuvette d'évacuation, siphon, etc. Chaque chambre isolée renferme une cuvette fixe en faïence, avec robinet d'alimentation à clef. Cette précaution était indispensable en raison de la catégorie spéciale des malades de la section. Le système d'évacuation est muni d'un siphon.

L'office renferme le fourneau, servant en même temps à chauffer l'eau de la baignoire qui est mobile et peut être transportée, le cas échéant, auprès du lit des malades. L'office contient aussi une pierre d'évier, une armoire, etc.

Le linge sale est jeté dans un caveau spécial, par deux ouvertures placées près des cabinets d'aisances et aussi loin que possible de l'habitation des malades. Le sol de ce caveau et la partie inférieure des murs sont revêtus en ciment pour rendre le lavage facile. Le linge est reçu dans un bassin en maçonnerie rempli d'eau phéniquée. Ce caveau est ventilé d'une façon permanente, par un conduit s'élevant au-dessus du toit. Un réservoir spécial, d'une contenance de 3,000 litres, reçoit les eaux destinées au service, et tous les conduits de distribution partent de ce réservoir. Les différentes parties de ce pavillon sont éclairées au gaz.

Le nombre total des lits est de 22. En cas de nécessité, il pourra être porté à 24(1). Les chambres isolées ont un cube d'air de 48 mètres, les dortoirs ont tout près de 150 mètres, soit 25 mètres cubes par lit.

Les infirmières prennent leurs repas dans l'office et n'ont aucune communication régulière avec le personnel des autres parties de la section. C'est par ce pavillon que doit se terminer la visite médicale.

A la fin de la visite, M. BOURNEVILLE dit que la dépense totale de la section ne dépassera pas 2,200,000 francs pour 460 lits ainsi répartis : dortoirs, 320 lits ; bâtiment des gâteaux, 92 ; infirmerie, 24 ; pavillon d'isolement, 16 ; pavillon des cellules, 8. Il pense que les trois derniers bâtiments dont la construction vient d'être commencée seront terminés au mois d'avril 1890 et que le pavillon qui fait suite à celui des écoles sera pourvu d'un premier étage destiné, d'une part, à un musée scolaire, avec bibliothèque pour les enfants ; d'autre part, au musée anatomo-pathologique.

Enfin M. le Directeur de l'hospice offre un lunch aux visiteurs dans l'ancienne école des enfants.

Plusieurs toasts, dans lesquels les orateurs, entre autres M. le D^r BAJENOFF, ont remercié l'Administration de son excellent accueil et félicité notre collègue, le D^r Bourneville, de la belle section qu'il a su créer à Bicêtre pour les enfants

(1) 6 lits dans chaque dortoir, soit 12 ; — 6 lits dans les chambres, — 6 lits pour le personnel. Le cube d'air des chambres du personnel est de 32 mètres cubes.

arriérés et épileptiques, ont été prononcés, M. BOURNEVILLE a répondu en disant que cette appréciation flatteuse d'hommes compétents le touchait beaucoup et qu'il serait largement récompensé de toutes les luttes qu'il a eu à soutenir et des attaques violentes dont il a été l'objet à l'occasion de cette création, si les membres du Congrès, français et étrangers, font, à l'avenir, tous leurs efforts pour créer en province, ou dans les autres pays, des institutions analogues.

RÉUNION A L'HOTEL CONTINENTAL DU CONGRÈS INTERNATIONAL DE MÉDECINE MENTALE

Enfin, le samedi 10 août, avait lieu, dans les salons de l'hôtel Continental, sous la présidence de M. Falret, un banquet de clôture auquel assistaient tous les congressistes et où l'on remarquait : MM. Barbier, premier président de la Cour de cassation ; Roussel, sénateur ; Laurenceau, secrétaire général de la préfecture de la Seine ; Monod, directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques au Ministère de l'Intérieur ; le professeur Ball ; Puteaux, secrétaire de la Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine ; Babut, chef de division à la préfecture de la Seine, etc.

Après avoir porté un toast au Président de la République, M. BARBIER a de nouveau affirmé que le projet de la loi nouvelle lui paraissait grave dans ses conséquences, en ce qui concerne le placement des aliénés. Ce n'est point au magistrat, c'est au médecin qu'il faut laisser la responsabilité d'avoir à prescrire l'internement du malade ; ce n'est point la justice, c'est la science qui doit se prononcer en pareille matière. Mais le législateur n'ayant pas statué définitivement, M. le PREMIER PRÉSIDENT de la Cour de cassation en appelle au Sénat, au Parlement lui-même, puisqu'il n'a pas dit son dernier mot.

M. le sénateur ROUSSEL rappelle toutes les phases par lesquelles a déjà dû passer le projet de loi sur les aliénés. En raison de la situation parlementaire, il n'est pas encore possible de prévoir l'époque à laquelle il sera définitivement voté. Comme M. le premier président Barbier, il exprime l'espoir que, d'ici là, ce projet de loi si important pourra subir de profitables modifications.

M. le D^r FALRET résume de la façon la plus heureuse les travaux du Congrès. Un grand point se trouve acquis. Aujourd'hui, grâce à leurs confrères belges, les aliénistes des différents pays sont arrivés à se mettre d'accord sur un classement des divers genres de folies, ce qui permettra d'établir, pour toutes les nations, une statistique uniforme. Il ne reste plus qu'à faire passer dans le domaine de l'application ce classement adopté par le Congrès.

Une autre proposition, non moins importante, a été adoptée à propos des excellents

mémoires de MM. *Christian* et *Mabille* sur la syphilis et la paralysie cérébrale; c'est de provoquer sur ce point délicat d'étiologie une enquête internationale dont les documents seront centralisés, dépouillés avec soin, et qui feront plus pour résoudre la question que toutes les discussions académiques.

Le Congrès a également émis le vœu qu'une enquête fût officiellement instituée dans tous les pays, sur les folies pénitentiaires, pour arriver à cette démonstration que ce n'est pas la détention, cellulaire ou autre, qui doit être considérée comme cause de la folie des prisonniers, mais la personnalité morale, héréditaire ou acquise du délinquant.

Sur le rapport d'un de ses membres les plus estimés, M. le D^r *Motet*, le Congrès, en présence des dangers dont l'alcoolisme menace la société, la famille, l'individu, a émis le vœu que, dans un intérêt de défense sociale, des mesures sérieuses de répression soient prises contre les alcoolisés, au moyen de la création d'établissements spéciaux pour l'internement des ivrognes.

Après avoir fait ce rapide résumé des travaux auxquels il a présidé, M. le D^r *FALRET* constate que le Congrès de médecine mentale a accompli une tâche profitable pour la science et l'humanité.

M. *FALRET*, président, ayant porté un toast aux membres français du Congrès, M. *BALL*, vice-président, a proposé un toast aux membres étrangers. Il a remercié ces collègues distingués, qui sont venus de toutes les parties de l'Europe, et même de l'Amérique, pour nous prêter leur précieux concours. Il fait observer que c'est grâce à leur présence que les décisions prises par le Congrès auront un caractère vraiment international et pourront être acceptées sans arrière-pensée par les aliénistes du monde entier. Il adresse, au nom des aliénistes français, une cordiale bienvenue aux collègues si éminemment sympathiques qui nous ont été envoyés par la Belgique, cette sœur de la France, par la Suisse, la Hollande, le Danemark, la Russie, pour laquelle nous éprouvons tous une amitié si cordiale, et pour les deux Amériques, auxquelles nous rattachent si étroitement les meilleurs souvenirs de notre histoire.

De nombreux toasts, pleins de cordialité, sont encore échangés entre les médecins français et étrangers et les manifestations sympathiques se prolongent jusqu'à une heure avancée de la soirée.

Le lendemain matin, dimanche, une partie des convives de la veille se retrouvaient encore à la maison nationale de Charenton.

CONGRÈS INTERNATIONAL DE L'HYPNOTISME EXPÉRIMENTAL ET THÉRAPEUTIQUE

Le jeudi 8 août, dans l'après-midi, l'amphithéâtre Trousseau, à l'Hôtel-Dieu, était trop étroit pour contenir la foule des délégués français et étrangers qui assistaient à la séance d'ouverture du Congrès de l'hypnotisme. L'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, la Suède, l'Italie, la Hollande, la Grèce, la Russie, la Suisse, la Pologne, l'Espagne, la Finlande, le Pérou, la Colombie, le Vénézuéla étaient représentés par de nombreux médecins et professeurs.

Le bureau a été ainsi constitué :

PRÉSIDENTS D'HONNEUR :

- MM. les professeurs *Charcot* (de l'Institut); *Brown-Séguard* (de l'Institut); *Brouardel*, doyen et professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de Paris; *Ch. Richet*, professeur de physiologie à la Faculté de médecine de Paris; *Azam*, de Bordeaux; *Lombroso*, de Turin.
M. le D^r *Mesnet* (de l'Académie de médecine).

BUREAU :

- Président : M. *Dumontpallier*.
Vice-Présidents : M. *G. Ballet*.
— M. *Grasset* (de Montpellier).
— M. *Liégeois* (de Nancy).
— M. *Aug. Voisin*.
Secrétaire général : M. *Bérillon*.
Secrétaires : MM. *Collineau*, *Émile Laurent*, *Levillain*, *Paul Magnin*, *Ramadier*.

MEMBRES ADHÉRENTS FRANÇAIS :

- M. *Alavoine*, de Paris.
M. *Achille Léopold*, publiciste à Paris.
M^{me} la comtesse *D'Andlau*, à Paris.
M. le D^r *Azam*, professeur à la Faculté de Bordeaux.
M. le D^r *Babinski*, ancien chef de clinique de la Faculté.
M. le D^r *G. Ballet*, médecin des hôpitaux, professeur agrégé à la Faculté de médecine.

- M. le Dr *Baréty*, de la Société de psychologie physiologique, médecin à Nice.
M. *Ballé (Émile)*, de la Société des sciences naturelles de Rouen.
M. *Barroux (Abel)*, directeur de l'asile d'aliénés de Villejuif.
M. *Baudin (Pierre)*, avocat à la Cour d'appel.
M. le Dr *Beaunis*, professeur à la Faculté de Nancy, directeur du laboratoire de psychologie des hautes études à la Sorbonne.
M. le Dr *Bérillon*, rédacteur en chef de la *Revue de l'hypnotisme*, membre de la Société de psychologie physiologique.
M. le Dr *Bernheim*, professeur à la Faculté de médecine de Nancy.
M. *Binet (Alfred)*, de la Société de psychologie physiologique.
M. le Dr *Biscarrat*, médecin à Paris.
M. le Dr *Bony*, médecin-major à Montargis.
M. *Bordier*, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre de la Société de médecine légale.
M. *de Bourgon*, lauréat de l'Association scientifique de France.
M. le Dr *Bourdon*, médecin à Méru (Oise).
M. le Dr *Bourru*, professeur à l'École de médecine de Rochefort.
M. *Bourriot (Émile)*, administrateur de la *Revue de l'hypnotisme*.
M. *Bralet*, économiste à l'Hôtel-Dieu de Paris.
M. *Braut (Jules)*, publiciste à Paris.
M. le Dr *Briand*, médecin en chef de l'asile de Villejuif.
M. *Burgues (Rodolphe)*, publiciste à Paris.
M. le Dr *Burot*, professeur à l'École de médecine de Rochefort.
M. *Caustier*, licencié ès sciences.
M. *Chateau*, publiciste à Paris.
M. le Dr *Christian*, médecin de l'asile de Charenton.
M. *Colas (Albert)*, de la Société d'études philosophiques et sociales.
M. le Dr *Collineau*, membre de la Société médico-psychologique.
M. *Paul Copin*, publiciste à Paris.
M. le Dr *Coste de Lagrave*, médecin-major à Sedan.
M. *Crémieux*, publiciste à Paris.
M. *Courbet*, receveur municipal de la Ville de Paris.
M. *Decroix*, vétérinaire principal de l'armée, en retraite, à Paris.
M. le Dr *Déjérine*, médecin de Bicêtre, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.
M. *Delcro (Jules)*, publiciste à Paris.
M. le Dr *Depoux*, médecin à Paris.

- M. *Doin (Octave)*, libraire éditeur à Paris.
M. le Dr *Dubois*, membre du Conseil municipal de Paris.
M. *Dumont-Carpentier*, de Paris.
M. le Dr *Dumontpallier*, médecin de l'Hôtel-Dieu, secrétaire général de la Société de biologie.
M. le Dr *Dupuy (Eugène)*, de la Société de biologie.
M. le Dr *Garnier*, médecin en chef de la préfecture de police.
M. le Dr *Gascard*, médecin à Paris.
M. le Dr *Gilles de la Tourette*, chef de clinique de la Faculté de Paris.
M. *Gissien (Camille)*, publiciste à Paris.
M. *Gissien (Gustave)*, de Paris.
M. *de Grandmaison*, interne des hôpitaux.
M. le Dr *Grasset*, professeur à la Faculté de Montpellier.
M. le Dr *Grimoux (Henri)*, médecin à Paris.
M. le Dr *Guéneau*, conseiller général à Nolay (Côte-d'Or).
M. le Dr *Guermontprez*, professeur à la Faculté libre de Lille.
M. *Guilhaud*, licencié en droit à Paris.
M. *Hément (Félix)*, inspecteur général honoraire de l'instruction primaire.
M. *Hideux (Raoul)*, de Compiègne.
M. le Dr *Hubert*, de la Société d'ophtalmologie de Paris.
M. *Janet (Pierre)*, docteur ès lettres, professeur agrégé de philosophie.
M^{me} *Juglar*, de la Société d'anthropologie de Paris.
M. le Dr *Lacaille*, lauréat de la Faculté de Paris.
M. le Dr *Lacassagne*, professeur à la Faculté de Lyon.
M. *Ladame (James)*, ingénieur à Paris.
M. *Lamy (Ernest)*, de la Société d'anthropologie de Paris.
M. *A. Lalande*, professeur agrégé de philosophie à l'École Monge.
M. *Lanzenberg*, publiciste à Paris.
M. le Dr *Laurent (Émile)*, médecin à Paris.
M. le Dr *Levillain*, lauréat de la Faculté de Paris.
M. le Dr *Liébeault*, médecin à Nancy.
M. *Liégeois*, professeur à la Faculté de droit de Nancy.
M. le Dr *Mabille*, médecin en chef de l'asile de Lafont.
M. le Dr *Maestrati*, médecin à Paris.
M. *Méric (l'abbé Élie)*, docteur ès lettres, professeur à la Sorbonne.
M. le Dr *Magnin (Paul)*, membre de la Société de psychologie physiologique.

- M. le Dr *Manouvrier*, professeur à l'École d'anthropologie, membre de la Société de psychologie physiologique.
M. *Martinet (Camille)*, publiciste à Paris.
M. le Dr *Magnan*, médecin de l'asile Sainte-Anne.
M. le Dr *Mesnet*, médecin de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de médecine.
M. le Dr *Metzger (Daniel)*, professeur de sourds-muets à Paris.
M. le Dr *Monin*, rédacteur scientifique du *Gil Blas*.
M. *Pressat (Roger)*, avocat à la Cour d'appel.
M. le Dr *Paulier (Armand)*, médecin à Paris.
M. le Dr *Perronet*, médecin à Lyon.
M. *Persac*, conseiller à la Cour d'appel de Paris.
M. *Poirault (Georges)*, licencié ès sciences.
M. le Dr *Puel*, lauréat de l'Académie de médecine.
M. le Dr *Pupin*, secrétaire de la Faculté de médecine.
M. le Dr *Ramadier*, médecin de l'asile de Vaucluse.
M. *Roché (Georges)*, licencié ès sciences.
M. *De Rochas*, commandant, administrateur de l'École polytechnique.
M. le Dr *Salomon*, médecin-major à Paris.
M. *Sicard (Franc)*, directeur de l'*Avant-Garde de l'Ouest*, à Poitiers.
M. *Sicard (Louis)*, avocat à la Cour d'appel de Paris.
M. *Simon (Georges)*, ancien sous-préfet.
M. *Souques*, de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).
M. *Surugue*, avocat à la Cour d'appel de Paris.
M. *G. de Tencin*, publiciste à Paris.
M. le Dr *Tillaux*, membre de l'Académie de médecine, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.
M. *Thorelle (Gustave)*, propriétaire à Paris.
M. *Toutée*, juge au Tribunal de la Seine.
M. *Viviani*, avocat à la Cour d'appel de Paris.
M. le Dr *Voisin (Jules)*, médecin de la Salpêtrière.
M. le Dr *Voisin (Aug.)*, médecin de la Salpêtrière, membre de la Société médico-psychologique.

MEMBRES ADHÉRENTS ÉTRANGERS :

- M. le Dr *Assimis*, de la Faculté d'Athènes.
M. le Dr *Bajenoff*, médecin directeur de l'asile de Riazanne (Russie).

- M. le Dr *Basalo (Rodulfo)*, professeur à la Faculté de Caracas (Vénézuéla).
M. le Dr *Bessim (Omer)*, médecin-major de l'armée ottomane.
M. le Dr *Boussakis*, professeur à la Faculté d'Athènes, délégué du gouvernement hellénique.
M. le Dr *Bouzon*, médecin à Jackmel (Haïti).
M. le Dr *Calderon (Juan)*, médecin à Puebla (Mexique).
M. le Dr *David (Georges)*, de la Nouvelle-Orléans (États-Unis).
M. le Dr *Dekhtereff*, délégué de la Société russe d'hygiène de Saint-Petersbourg.
M. *Delbœuf*, professeur à l'Université de Liège.
M. le Dr *Demant*, médecin de la Société philanthropique de Moscou.
M. le Dr *Delany (William)*, sénateur de l'université royale d'Irlande.
M. le Dr *Dessoir (Max)*, de Berlin.
M. le Dr *Drosdowski*, médecin russe de l'hôpital de Kalisch.
M. le Dr *Drzewiecki (Stéphane)*, de la Société technique de Saint-Petersbourg.
M. le Dr *Van Eeden*, médecin à Amsterdam.
M. le Dr *Ericson (Carl)*, médecin-major de l'armée suédoise à Pothembourg.
M. le Dr *Forel*, médecin en chef de l'asile d'aliénés, professeur à l'université de Zurich.
M. le Dr *Fraenkel*, médecin de l'asile d'aliénés de Dessau (Allemagne).
M. le Dr *Sigm Freud*, médecin à Vienne.
M. le Dr *Fridensolm (David)*, médecin à Moscou.
M. *Friedmann (Giulio)*, de Rome (Italie).
M. le Dr *Joaquim Corren di Figueiredo*, médecin à Vassouras (Brésil).
M. *Gernaert*, de Liège (Belgique).
M. *Grottenfelt*, docteur en philosophie, à Helsingfors (Finlande).
M. *Henriquez (Francis)*, étudiant en médecine (États-Unis de Colombie).
M. le Dr *Herrero Abdon Sanchez*, professeur à la Faculté de Valladolid (Espagne).
M. *Hurriaga (Pedro)*, de Haro Riega (Espagne).
M. le Dr *de Jong*, de la Société médico-psychologique de Hollande, à La Haye.
M. le Dr *Kozukowski*, de la Faculté de Varsovie.
M. le Dr *Ladame*, privat-docent à l'université de Genève.
M. le Dr *Levinson*, médecin à Saint-Petersbourg.
M. le Dr *Ledresseur*, professeur à l'université de Louvain.
M. le Dr *Lombroso (César)*, professeur de médecine mentale à la Faculté de Turin.
M. le Dr *Maréchal (Amédée)*, médecin à Bruxelles.

- M. de *Medveczky*, professeur à l'université de Budapest.
M. le D^r *Mentchenko*, correspondant de la *Médecine pratique*, à Saint-Pétersbourg.
M. *Memorski (Alexandre)*, avocat à Moscou.
M. le D^r *Masoin*, professeur à l'université de Louvain, délégué officiel de l'Académie de médecine de Belgique.
M. le D^r *Muniz (Manuel)*, médecin-major, délégué officiel de la République péruvienne.
M. le D^r *Myers*, de la Society for psychical research de Londres.
M. *Nagouroski (Paul)*, publiciste.
M. le D^r *Neilson (Hubert)*, chirurgien-major, de Kingston (Canada).
M. le D^r *Prendergast*, membre du Collège royal des médecins de Londres.
M. le D^r *Van Renterghem*, de la Société médico-psychologique de Hollande.
M. le D^r *Repoud*, directeur de l'asile cantonal de Marsens, Fribourg.
M. le D^r *Robertson*, médecin à Peterborough (Angleterre).
M. le D^r *Rybalkin*, médecin de l'hôpital Marie de Saint-Pétersbourg.
M. le D^r *Robinson*, des États-Unis (Albany).
M. le D^r *Roth (Mathias)*, de la Ladies sanitary Association de Londres.
M. le D^r *Salingre*, médecin de l'hôpital de Tavastehus (Finlande).
M. le D^r *Sawas Georgiades*, de la Faculté d'Athènes.
M. le D^r *Freiherr Von Schrenck-Notzing*, de la Société de psychologie de Munich (Bavière).
M. le D^r *Semal*, médecin en chef de l'asile de Mons, membre de l'Académie de médecine de Belgique.
M. le D^r *Savinoff (Serge)*, médecin à Moscou.
M. le D^r *Sperling*, de la Société de médecine de Berlin.
M. le D^r *Sideris*, de la Faculté d'Athènes.
M. le D^r *Siqueira (Ramos)*, du Brésil.
M. le D^r *Soutzo Leite*, de Roumanie.
M. le D^r *Tokarski*, médecin de la clinique psychiatrique de Moscou.
M. le D^r *Tonner*, membre de la Société médicale de New-York.
M. de *Transche-Roseneck*, de Livonie (Russie).
M. *Triantaphyllis*, de la Faculté d'Athènes.
M. le D^r *Tuckey-Lloyd*, médecin à Londres.
M. le D^r *Velander*, médecin à Yonkoping (Suède).
M. *Émile Yung*, professeur à l'université de Genève.
M. le D^r *Warde*, chirurgien dentiste américain.

- M. *Wason*, correspondant du *Sun*, de New-York.
M. *William James*, professeur de philosophie à l'université de Cambridge.
M. le D^r *Zabludowski*, médecin à Berlin.

Les organisateurs du Congrès ont eu pour but de fixer la terminologie de cette science, l'hypnotisme expérimental ; d'enregistrer et de déterminer les acquisitions réelles faites jusqu'à ce jour dans le domaine de l'hypnotisme. Pour conserver son caractère exclusivement scientifique, le Comité n'a accepté que les communications qui se rapportent aux applications cliniques, médico-légales et psycho-physiologiques.

Au début du discours par lequel il a ouvert le Congrès, M. DUMONTPALLIER a rendu hommage au D^r *Burq*. Il a découvert, a-t-il dit, la métallothérapie, il y a vingt-cinq ans, en faisant du magnétisme ; plus tard les expériences de contrôle sur la métallothérapie conduisaient à l'étude de l'hypnotisme, on pourrait donc dire que *Burq* a été le promoteur, inconscient peut-être, de la renaissance de l'hypnotisme. Après avoir salué le D^r *Masoin*, membre de l'Académie de médecine de Belgique, envoyé officiellement au Congrès, et le D^r *Bernheim*, le savant professeur de la Faculté de Nancy, M. DUMONTPALLIER a ajouté : « L'hypnotisme est une science d'expérimentation : sa marche en avant est fatale. Il suffit de recommander la réserve, de solliciter des contrôles. Les résultats obtenus tiennent du miracle, disent les incrédules ; mais tout paraît miraculeux au début des découvertes nouvelles. Certaines expériences, comme le souvenir et l'oubli qu'on impose aux sujets, sont troublantes, mais cela est, il faut le reconnaître, et en accepter les conséquences. Les faits ne sont plus discutables, l'hypnotisme expérimental et thérapeutique ne fait plus de doute pour les savants les plus autorisés. » M. DUMONTPALLIER a terminé par ces mots : « Marchons vers le progrès, et ne prenons pas souci de l'indifférence et du scepticisme des hommes qui ne veulent ni étudier, ni voir, ni entendre. »

Le Congrès a ensuite écouté le rapport de M. le D^r LADAME sur la première question, et après une discussion qui a duré plus d'une heure, a émis les vœux suivants :

« Vu les dangers des représentations publiques de magnétisme et d'hypnotisme ;

« Considérant que l'emploi de l'hypnotisme, comme agent thérapeutique, rentre dans le domaine de la science médicale et que l'enseignement officiel de ses applications est du ressort de la psychiatrie,

« Le Congrès émet les vœux suivants :

« I. Les séances publiques d'hypnotisme et de magnétisme doivent être interdites

par les autorités administratives, au nom de l'hygiène publique et de la police sanitaire.

« II. La pratique de l'hypnotisme, comme moyen curatif, doit être soumise aux lois et aux règlements qui régissent l'exercice de la médecine.

« III. Il est désirable que l'étude de l'hypnotisme et de ses applications thérapeutiques soit introduite dans l'enseignement des sciences médicales. »

Dans la séance du vendredi 9 août, M. le D^r BERNHEIM, professeur à la Faculté de Nancy, a lu, développé et discuté, au milieu d'applaudissements incessants, son rapport sur la valeur relative des divers procédés destinés à provoquer l'hypnose et à augmenter la suggestibilité, au point de vue thérapeutique.

Dans la séance du samedi 10 août, sur la proposition de M. le D^r BÉRILLON, assisté pour ce sujet spécial de M. FÉLIX HÉMENT, inspecteur général honoraire de l'instruction primaire, le Congrès a adopté, à l'unanimité, les conclusions suivantes relatives aux applications de la suggestion à la pédiatrie et à l'éducation mentale des enfants vicieux ou dégénérés :

1^o La suggestion employée rationnellement par des médecins expérimentés et compétents constitue un agent thérapeutique fréquemment susceptible d'être appliqué avec avantage en pédiatrie ;

2^o Les affections dans lesquelles les indications de la suggestion ont été établies chez les enfants par des faits rigoureusement observés sont les tics nerveux, les terreurs nocturnes, les attaques convulsives d'hystérie, les troubles purement fonctionnels du système nerveux ;

3^o La suggestion n'a pas jusqu'à ce jour donné de résultats appréciables dans le traitement de l'idiotie et du crétinisme ;

4^o La suggestion, envisagée au point de vue pédagogique, constitue un excellent auxiliaire dans l'éducation des enfants vicieux ou dégénérés ;

5^o L'emploi de la suggestion doit être réservé pour les cas où les pédagogues avouent leur complète impuissance. Elle est surtout indiquée pour réagir contre les instincts vicieux, les habitudes de mensonge, de cruauté, de vol, de paresse invétérée ;

6^o Le médecin sera seul juge de l'opportunité de l'application de la suggestion contre ces manifestations mentales qui sont sous la dépendance d'un véritable état pathologique, le plus souvent héréditaire, et, en aucun cas, nous ne conseillons l'usage de la suggestion en pédagogie, lorsque l'enfant sera susceptible d'être amendé par les procédés habituels de l'éducation.

VISITE A L'ASILE DE VILLEJUIF PAR LES MEMBRES DU CONGRÈS D'HYPNOTISME

Le dimanche 11 août, les membres du Congrès se sont transportés à l'asile de Villejuif, où ils étaient réunis vers neuf heures du matin. Parmi les assistants, on remarquait MM. Liégeois, professeur à la Faculté de droit de Nancy, vice-président du Congrès ; les D^{rs} Bérillon, rédacteur en chef de la *Revue de l'hypnotisme*, secrétaire général du Congrès ; Boussakis, professeur à la Faculté d'Athènes ; Forel, professeur à l'université de Zurich, médecin en chef de l'asile cantonal d'aliénés ; Frédéric de Medveczki, professeur à l'université de Budapest ; Delbœuf, professeur à l'université de Liège ; Tokarski, chef de la clinique psychiatrique de Moscou ; Demant et Savinoff, de Moscou ; J.-G. de Figueirido et Siqueira Ramos, du Brésil ; Friedensolm, de Moscou ; Rybalkin et Drosdowski, de Saint-Petersbourg ; Sperling et Zabłudowski, de Berlin ; von Schrenck-Notzing, de Munich ; Repoud, de Fribourg ; de Jong, de La Haye ; van Renterghem, de Hollande ; Basalo Rodulfo, professeur à la Faculté de Caracas ; Drzewiecki, de Saint-Petersbourg ; Triantaphyllis, d'Athènes ; Robinson, d'Amérique ; Guermontprez, professeur à la Faculté libre de Lille ; Monin, Burtureau, Dupain, Lacaille, de Paris ; de Rochas, commandant du génie, administrateur à l'École polytechnique ; Montorquiel, rédacteur du *Paris* ; Georges Simon, ancien sous-préfet ; de Transcho-Roseneck, de Livonie (Russie) ; Metzger, professeur de sourds-muets ; Albert Colas, publiciste ; Gernaert, de Liège ; Bourriot, administrateur de la *Revue de l'hypnotisme* ; Perceau, étudiant en médecine ; Chateau, publiciste ; Labitte ; Jean Raulet, chroniqueur au *Voltaire* ; Henri Luzoir, professeur ; Cormark, de Londres ; Ch. de Bourgon, étudiant en médecine ; Henri Godet ; Émile Ballé ; Pol Marsan, publiciste ; Raoul Hideux, de Compiègne ; Georges Gillet, économiste de l'asile clinique Sainte-Anne ; les D^{rs} Karl Ericson, de Suède ; Gascard et Émile Laurent, de Paris ; Kozukowski, de Dorpat ; Véländer, de Suède ; David Grotenfelt, de Finlande ; Richard Salingre, médecin de l'hôpital de Tavastehus (Finlande) ; Bourdon, de Méru (Oise) ; Dumont-Carpentié ; F. Gérard, publiciste ; Ernest Lamy, de la Société d'anthropologie ; D^r Briand, médecin en chef de l'asile de Villejuif ; Marie ; Pactet ; Barazer ; Bernet ; Louvard, chef du bureau des travaux de l'État et du département à la préfecture de la Seine ; Lyonel Dupic, sous-chef à la préfecture de la Seine ; D^r Neilson ; Hubert, médecin-major de Kingston (Canada) ; Jules Braut et Albert Goullé, publicistes ; Georges Robert, du *Figaro* ; Coulomb-Royer, officier de marine ; Perreau et plusieurs élèves de l'École normale supérieure ; Baron, économiste de l'asile de Bicêtre ; Magaud, sous-chef de bureau

M. PUTEAUX, secrétaire de la Commission de surveillance, avait été appelé à présider ce banquet. Au dessert il s'est levé et s'est exprimé en ces termes :

« MESDAMES, MESSIEURS,

« C'est en ma qualité de secrétaire de la Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine que j'ai l'honneur d'ouvrir la série des toasts. Je m'en félicite tout particulièrement, car c'est pour moi une précieuse occasion de vous assurer, une fois encore, de toute la sollicitude, de tout le dévouement de mes honorés collègues pour ces pauvres déshérités dont nous avons la tutelle. Mon premier devoir — devoir doux à remplir — c'est de rendre tout d'abord un public témoignage à notre vénéré Président, M. *Barbier*, premier président de la Cour de cassation ; c'est de nous tous le plus dévoué, le plus attaché à ses fonctions. On affirme qu'il serait notre doyen par l'âge, il n'y paraît guère, car il est assurément le plus jeune de tous ses collègues de la Commission par l'esprit et par le cœur. Qu'il me soit permis — lui absent — de lever mon verre en son honneur et de boire à la santé d'un des hommes les plus distingués par le poste éminent qu'il occupe, et l'un des plus dévoués à l'humanité par les services qu'il lui rend.

« Si nous ne rencontrons à cette table aucun représentant du Conseil général, c'est que ses membres les plus autorisés sont retenus par d'autres Congrès, appelés loin d'ici pour d'autres devoirs ; mais il y aurait véritable ingratitude à les oublier, car tout dans cet asile est l'œuvre de l'assemblée départementale qui, vous le savez, n'a jamais marchandé ni ses encouragements, ni ses subsides, lorsqu'il s'est agi d'améliorer le sort des aliénés. Buvons donc au Conseil général de la Seine !

« Je suis heureux de remercier, au nom de tous ses hôtes, M. le Directeur *Barroux*, dont l'hospitalité est aussi cordiale que sa modestie est grande. Il aurait pourtant quelque droit de s'enorgueillir aujourd'hui de qui se passe et de ce qu'on voit dans cet asile. N'est-ce pas au Directeur qu'il faut faire remonter la bonne tenue, l'ordre parfait que vous avez tous admirés dans les services ?

« Saluons aussi les deux médecins en chef de l'asile, MM. les D^{rs} *Briand* et *Vallon*, qui, jeunes encore, marchent sur la trace des maîtres. Je ne veux oublier ni leurs internes, ni le pharmacien, ni les employés de l'Administration à la tête desquels nous rencontrons l'Économe et à sa suite tout un personnel dévoué. C'est donc à tous les collaborateurs de l'honorable M. *Barroux* que je m'adresse, et, comme dans toute machine bien organisée, les plus petits rouages contribuent à l'ensemble et à l'harmonie du mouvement, je veux comprendre aussi dans ce toast

les plus humbles et les plus modestes de nos serviteurs, les infirmiers et les infirmières laïques qui rivalisent de zèle et de dévouement pour le bien commun de l'établissement. Buvons au personnel tout entier de Villejuif et à la prospérité de l'asile !

« Je sais qui s'associerait de grand cœur à ce toast, si nous avions le bonheur de le posséder ici. C'est notre ami, M. *Émile Roux*, directeur des affaires départementales, le sympathique et dévoué administrateur du service des aliénés de la Seine. Ses devoirs de conseiller général le retiennent en ce moment dans les montagnes du Jura ; mais il est avec nous par le cœur, et je vous demande de boire à sa santé.

« Nous avons le bonheur de posséder à ce banquet un certain nombre de dames, elles font la grâce et le charme de cette fête ; je sais qu'elles ne s'intéressent pas seulement à nos travaux d'une façon platonique, mais que, vraiment dévouées à la science, beaucoup d'entre elles ont partagé vos labeurs. Pouvons donc ce vieux cri de la chevalerie française : Honneur aux Dames !

« C'est à l'excellent Secrétaire général, au D^r *Bérillon*, qu'a incombé toute l'organisation de ce premier Congrès international de l'hypnotisme. C'était une lourde tâche dont il s'est admirablement tiré ; il s'en trouve récompensé par le succès même de ce Congrès auquel il s'est dévoué. Il n'en a pas moins droit à tous les remerciements que je suis heureux de lui adresser au nom de cette assemblée.

« Enfin, et je réservais ce toast pour le dernier, comme le plus cher et le plus sympathique au cœur d'un Français qui est fier des hommages rendus à sa patrie.

« Je bois à la bienvenue sur notre sol hospitalier de ces savants étrangers, venus de tous les coins de l'Europe, du Nord et du Midi, de la Russie et du Danemark, de la Suède, de la Belgique, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie, de la Roumanie, de la Grèce, tous réunis ici, quelle que soit la diversité de leur origine, dans une pensée commune de fraternité et de solidarité scientifiques.

« Je bois à la science, je bois à ce Congrès international de l'hypnotisme qui nous révèle des faits si surprenants, qui soulève de si effrayants problèmes que la logique en est confondue et qu'on en arrive à se demander si l'on est en pleine possession de sa raison. Un profane qui, dans un asile d'aliénés, fait un pareil aveu, au milieu d'aliénistes, n'est-il pas un peu téméraire ? ne s'expose-t-il pas à se voir arrêté, séquestré et à ne plus quitter ce séjour ? La punition serait douce

s'il devait, comme aujourd'hui, toujours demeurer en aussi charmante compagnie et être aussi bien traité par un aussi aimable Directeur. »

Au nom de l'asile de Villejuif, M. le D^r BRIAND souhaite la bienvenue aux visiteurs et prononce l'allocution suivante :

« MESSIEURS,

« Permettez-moi de profiter de la présence d'un si grand nombre de savants envoyés de presque toutes les nations, pour porter tout d'abord un toast au Président de notre République, dont nous célébrons aujourd'hui le glorieux Centenaire.

« Je bois à la santé de M. CARNOT, Président de la République.

« Après les paroles éloquentes qui viennent d'être prononcées par M. *Puteaux*, il me reste bien peu de chose à dire, pour vous souhaiter la bienvenue. Je veux cependant vous remercier d'avoir choisi notre asile comme but de votre visite. Nous sommes d'autant plus flattés de l'honneur qui nous est fait que votre Congrès ne s'est arrêté que dans trois hôpitaux : après avoir ouvert ses assises à l'Hôtel-Dieu, le siège ordinaire de ses séances, il n'a visité que la Salpêtrière et Villejuif. Ne doit-on pas voir dans le choix de ces établissements comme une affirmation de vos doctrines ? N'entendez-vous pas montrer par ces trois étapes que dans votre pensée l'hypnotisme est peut-être appelé à régner en maître sur cette implacable trinité, la pathologie ordinaire dont les victimes sont secourues à l'Hôtel-Dieu, la pathologie nerveuse dont l'école de la Salpêtrière étudie les curieuses manifestations, et la pathologie mentale dont vous venez de constater les tristes ravages dans vos pérégrinations à travers nos salles.

« Quelle que soit votre pensée, messieurs, merci aux organisateurs de ce Congrès qui vous ont conviés à venir étudier sur place le fonctionnement de notre établissement, merci à vous tous qui avez bien voulu répondre en si grand nombre à leur appel.

« Je termine, messieurs, en vous priant de vous associer au toast que je porte au président de notre banquet, M. *Puteaux*, le secrétaire de la Commission de surveillance des asiles de la Seine, dont les remarquables rapports sont des merveilles de clarté et de connaissances pratiques. J'en appelle à tous ceux qui les ont lus !

« J'y joindrai un autre nom qui certainement ne sera pas oublié dans cette fête

scientifique, mais que je veux avoir le plaisir de féliciter de tout son zèle dans l'organisation du Congrès. Vous avez tous deviné qu'il s'agit de M. *Bérillon*, le scrupuleux rédacteur en chef de votre Revue.

« Je bois encore une fois, messieurs, à tous les membres du Congrès de l'hypnotisme. »

M. LIÉGEOIS, professeur à la Faculté de droit de Nancy, vice-président du Congrès, prononce l'allocution ci-après :

« MESSIEURS,

« C'est pour moi un devoir en même temps qu'un plaisir, d'exprimer toute la reconnaissance qu'inspire aux membres du *Congrès de l'hypnotisme* expérimental et thérapeutique, l'hospitalité généreuse et cordiale qui les a accueillis à l'asile de Villejuif.

« Nous adressons nos plus sincères remerciements au Conseil général de la Seine, à la Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés du département, à M. le Directeur et à MM. les Médecins en chef du grand et bel établissement que nous venons de visiter avec tant d'intérêt, et dont les honneurs nous ont été faits avec une courtoisie et une complaisance qui nous touchent profondément. Tous, vous avez pu admirer la belle organisation des services, la sagesse et la prévoyance qui ont présidé à leur installation, les soins dévoués dont les malades sont ici l'objet, et vous seriez en droit de m'adresser des reproches mérités, si je n'associais à nos félicitations et à nos éloges le personnel de l'asile à tous les degrés de la hiérarchie.

« Je ne veux pas, messieurs, faire un discours ; mais vous me permettez d'ajouter à l'expression de nos remerciements, quelques réflexions que m'inspire l'intéressante visite dont nous garderons un si agréable souvenir.

« Dans la grande fête qui rassemble à Paris des représentants de toutes les nations, une chose m'a particulièrement frappé, c'est la galerie de l'histoire du travail. Vous pardonnerez cette prédilection à un économiste, qu'un tel spectacle ne saurait laisser froid. Je ne pouvais m'empêcher, il y a quelques jours à peine, de comparer le sort de l'homme préhistorique au sort de nos contemporains, de mesurer le progrès accompli, le chemin parcouru depuis l'âge de la pierre, jusqu'au jour où l'audace d'un de nos ingénieurs a élevé un prodigieux édifice de fer et d'acier, à des hauteurs qui n'avaient point encore été atteintes.

« Il y a là, messieurs, un puissant encouragement, le gage de nouveaux progrès et d'un plus énergique essor de l'industrie humaine, d'une part, sans cesse croissante, faite à ceux qui peinent et qui travaillent. Mais, en même temps, il faut que la société moderne songe aux déshérités, à ceux qui ont été vaincus dans la lutte pour la vie, et qui ne peuvent plus pourvoir par eux-mêmes à leurs besoins, aux besoins de leurs familles. C'est à eux que sont destinés des établissements comme celui que nous venons de visiter, c'est à eux que nous devons songer, après nous être légitimement enorgueillis des merveilles de l'industrie. Je porte un toast au soulagement des misères humaines par l'union de la science et de la charité. »

M. le Dr BÉRILLON, secrétaire général du Congrès, présente les excuses du président, M. Dumontpallier, retenu par son service à l'Hôtel-Dieu; les excuses de MM. les Drs Ladame, de Genève; Bernheim, de Nancy; Auguste Voisin, Grasset, de Montpellier, et d'un grand nombre d'autres membres du Congrès. Il rappelle les concours si dévoués qui lui ont permis d'organiser, en moins de deux mois, un Congrès appelé à avoir un grand retentissement scientifique. De tous les concours qu'il a reçus, un des plus précieux pour l'œuvre qu'il poursuivait a été celui de la presse, qui a prouvé en cette circonstance qu'elle pouvait faire le plus grand bien en favorisant la diffusion des idées justes. Il se résume en portant un toast à la presse.

M. le Dr BOUSSAKIS, professeur à la Faculté d'Athènes, se déclare un profond admirateur des beautés de la grande ville de Paris. Il l'appelle l'Athènes moderne et porte un toast à la République française, qui est le flambeau de la liberté dans le monde et le foyer des lumières de la civilisation.

M. LIÉGEOIS remercie, dans les termes ci-après, M. Boussakis des sentiments si élevés qu'il a exprimés pour la France :

« MESSIEURS,

« Je ne saurais résister au désir de remercier tous les savants étrangers, dont la présence a tant contribué à assurer le succès du premier Congrès international de l'hypnotisme expérimental et thérapeutique. Je les remercie surtout des sentiments de bienveillance et de sympathie que, au nom de leur pays, ils ont exprimés pour la France, qui s'est efforcée de leur faire le meilleur accueil et de leur témoigner les plus grands égards.

« Puissent-ils, en laissant parmi nous le plus agréable souvenir, nous réserver pour toujours dans leur mémoire une pensée d'affection et de fraternité ! La France

n'a qu'un désir, qu'une ambition, c'est de marcher sans cesse, de concert avec toutes les autres nations, dans les voies du progrès et de la civilisation.

« Mais, vous me permettrez, messieurs, de répondre plus spécialement aux bonnes paroles que nous a adressées mon excellent collègue de l'université d'Athènes. L'expression des sympathies de la Grèce moderne ne peut qu'être particulièrement agréable aux citoyens d'une nation qui a été heureuse de contribuer à sa renaissance et qui applaudira toujours à ses progrès.

« D'ailleurs, tous ici tant que nous sommes, venus des quatre coins de l'horizon pour célébrer la grande fête de la paix et du travail, ne sommes-nous pas, nous aussi, des fils de la Grèce antique, de l'institutrice du genre humain, de la mère des lettres, des arts, de la philosophie, de toutes ces grandes et nobles choses qui ennobliennent l'humanité et la consolent dans ses malheurs ! Quel est aujourd'hui le peuple civilisé qui ne prononce avec respect, avec admiration, avec amour, les noms des grands hommes de la Grèce, des Socrate, des Platon, des Aristote, des Périclès, des Démosthène ?

« Donc nous sommes tous, par la pensée et par le cœur, les fils de ces glorieux ancêtres de la civilisation moderne ; nous serions des ingrats si notre piété reconnaissante n'allait pas encore, toute frémissante et jamais attiédie, témoigner une affection véritable aux arrière-petits-fils de ceux qui, il y a vingt siècles, ont sauvé du despotisme oriental le glorieux dépôt des vertus civiques et de la liberté.

« Je bois à vous, messieurs les étrangers, et je vous demande aussi de boire avec moi à la prospérité de la Grèce, aux descendants des soldats de Marathon et de Salamine ! »

M. le Dr de JONG (de La Haye) prononce, au nom de la Hollande, quelques paroles pleines de cordialité pour la France et boit aux organisateurs du Congrès.

M. le Dr FOREL, professeur à l'université de Zurich, sollicité par son voisin, M. Liégeois, de prendre la parole, prononce l'allocution suivante :

« MESSIEURS,

« Je suis arrivé ici avec la ferme intention de me taire, ayant déjà trop parlé dans le cours de ce Congrès. Les nombreuses et belles paroles qui viennent d'être déjà prononcées à cette table m'avaient renforcé dans mon intention. Or, voici mon voisin, M. Liégeois, qui me met en demeure de parler au nom de la Suisse, mon pays, et me menace de l'air des *Lampions* si je ne m'exécute pas ; il faut donc obéir.

« Que vous dire de la Suisse ! c'est un petit pays qui se perd au milieu de la profondeur des choses et des personnes, surtout des productions scientifiques et des magnificences dont nous sommes comblés ici, et dont nous remercions avec effusion la France qui nous les offre avec tant de courtoisie et de munificence.

« Je me permets de relever cependant un point qui caractérise la Suisse, la Suisse moderne surtout, et lui procure certains avantages particuliers. Entourée de quatre grands pays qui sont eux-mêmes les centres de langues diverses et des plus hautes civilisations, tant au point de vue de l'industrie et de l'art qu'à celui de la science, partagée elle-même en trois langues, la Suisse ressent le contre-coup, la secousse de tout ce qui se passe dans chacun de ces pays. Elle s'assimile ces civilisations diverses, les combine, en profite, adoucit les contrastes et les angles qui se rebutent au lieu de s'adapter, démêle et explique beaucoup de quiproquos, tâche de prendre le meilleur partout et de combiner ces divers génies de la façon la plus avantageuse. Ce n'est pas à dire que nous n'ayons pas notre caractère et notre génie propres ; mais ce caractère se ressent fortement des impressions qu'il reçoit de quatre côtés si divers et en profite beaucoup.

« Or, c'est du choc des idées que jaillit la lumière, et ce choc d'idées dont notre position nous fait si facilement jouir est en grande partie cause de la petite lumière que nous apportons dans l'ensemble du travail humain.

« Nous savons aussi ce que nous devons à nos voisins, nous leur en sommes reconnaissants et nous tâchons de le leur rendre précisément en travaillant à la paix et à l'entente internationales, en prêchant nous-mêmes l'entente des races par l'exemple de celles des trois races et des trois langues de notre territoire.

« Les Congrès internationaux agissent dans le même sens. De nos jours, grâce aux effets de la science, il n'y a plus de distances et il n'y a plus de raison pour que les autres peuples ne nous imitent pas dans ce sens de l'entente internationale, où nous avons, je crois, raison.

« Je bois aux progrès des Congrès internationaux et de l'esprit d'entente internationale. »

M. DELBŒUF, professeur à l'université de Liège, au nom de la Belgique, s'associe aux témoignages exprimés par M. *Forel* à l'égard de la France.

M. DRZEWECKI (de Saint-Petersbourg) exprime les sentiments de véritable amitié dont les Russes sont animés pour la France. Au nom de ses compatriotes, si nombreux au Congrès, il porte un toast à l'union indissoluble des deux grandes nations.

M. le D^r CARL ERICKSON, médecin-major suédois, au nom de ses collègues de Suède, exprime le plaisir qu'il éprouve à se trouver au Congrès et porte un toast à la France. Il rappelle que la dynastie régnante dans son pays est d'origine française.

M. DE MEDVECZKY, professeur à l'université de Budapest, dit que les Hongrois et les Français sont rapprochés par une communauté de vues et de sentiments qui en fait des nations amies. Il raconte l'accueil si cordial fait, il y a deux ans, à nos compatriotes en Hongrie, et constate que la France use aujourd'hui de réciprocité pour les Hongrois. Il boit à l'union des deux peuples qui ont le même esprit chevaleresque.

M. le D^r KOZUKOWSKI, de Varsovie, remercie la France de la sympathie qu'elle a toujours témoignée à la Pologne et lève son verre à la science française.

M. le D^r NEILSON, chirurgien-major, de Kingston (Canada), dit que son pays, bien que sous une domination étrangère, n'a jamais cessé d'être français par le cœur et l'esprit de ses habitants, qui parlent encore la langue française d'il y a deux cents ans. Il ajoute que, si la France avait besoin de ses enfants, elle trouverait parmi eux beaucoup de Canadiens qui n'ont jamais cessé de sentir couler dans leurs veines le vieux sang français.

M. le D^r GEORGES DAVID, de la Nouvelle-Orléans (Louisiane), rappelle qu'il est d'une ville qui a longtemps été française et qui ne l'a pas oublié. Aussi, c'est comme Français de cœur qu'il porte un toast à la prospérité de la mère patrie.

M. le D^r TONNER, de New-York, prononce un discours en anglais et le termine par ces mots : « Vive la France ! »

Comme président du banquet, M. PUTEAUX déclare qu'il est de son devoir de remercier tous ces savants étrangers qui viennent de donner à la France de si éclatants et si unanimes témoignages de sympathie. Il est profondément touché de ce cordial hommage rendu à sa patrie.

« En terminant permettez-moi, ajoute M. PUTEAUX, de protester contre une allégation de M. le professeur *Forel*, de Zurich, qui, en parlant avec trop de modestie de la Suisse, sa patrie, la traitait de petit pays, de petite nation. Non, la Suisse, comme la Belgique, sont toutes deux de grandes nations. Il suffit de parcourir les galeries de notre Exposition universelle, de voir ces merveilleuses machines construites à Winterthur et à Zurich, la foule admirant cette puissante machine de *Naÿyer*, fabriquant le papier sous ses yeux, pour se convaincre que la Belgique et la Suisse sont de grandes nations industrielles. Mais ce n'est point là encore ce que j'admire le plus chez ces deux peuples amis ; ce sont ces établissements d'instruc-

tion et d'assistance publiques qu'on rencontre chez eux; ce sont cette école polytechnique et ce laboratoire fédéral de chimie de Zurich; ces universités de Gand et de Liège qui surpassent toutes les créations de ce genre.

« Non, ce n'est point par l'étendue du territoire qu'il faut juger de la grandeur des nations, ce n'est point non plus par leurs armées et leurs forces militaires; c'est par leur valeur intellectuelle, les progrès accomplis dans les sciences et les tentatives de soulagement apportées à l'humanité souffrante. Voilà pourquoi cette année 1889, si fertile en Congrès, sera une année féconde. Vive cette année de notre glorieux Centenaire! Vivent l'entente et l'harmonie entre les nations sur le terrain de la charité, de la science et de la fraternité! »

M. DE BOURGON, au nom des internes des hôpitaux, des étudiants en médecine et des élèves de l'École normale supérieure, présents au banquet, porte un toast aux dévoués médecins de l'asile et aux professeurs qui se consacrent tout entiers à l'instruction des élèves.

M. Jean RAULET, chroniqueur au journal *le Voltaire*, remercie, au nom de la presse, l'administration de l'asile du gracieux accueil que ses confrères et lui ont reçu à Villejuif.

M. CHATEAU, publiciste, boit aux organisateurs de cette fête, qu'il félicite au nom de la presse scientifique.

M. le Dr BOURDON, de Méru (Oise), médecin de la compagnie du chemin de fer du Nord, porte un toast à l'union des nations et à la fraternité des peuples.

M. le Dr SPERLING, de Berlin, s'associe aux sentiments exprimés par le précédent orateur :

« Laissons de côté la politique qui divise, dit-il, et unissons-nous dans le cri de « Vive la science! »

Enfin M. Adrien HUARD, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre de la Commission de surveillance des asiles publics d'aliénés de la Seine, clôt la série des toasts par cette charmante allocution :

« MESDAMES ET MESSIEURS,

« Vous tous que ce Congrès a réunis, vous allez vous disperser pour rentrer dans vos différents pays. J'espère que vous garderez de Paris un bon et durable souvenir.

« On dit souvent que notre grande cité est l'asile des plaisirs, et l'on croit nous

adresser un sensible éloge, lorsqu'on proclame que c'est la ville du monde où l'on s'amuse le mieux.

« Permettez à un Parisien de protester contre cette réputation de frivolité qu'on nous fait si volontiers.

« Ceux qui nous jugent ainsi ne connaissent que les apparences. Ils se prononcent d'après le spectacle que leur offrent nos boulevards, nos Champs-Élysées, nos théâtres, nos cafés-concerts... Vous qui venez de visiter cet établissement charitable, vous avez pu constater que nous remplissions largement les devoirs qu'impose la solidarité humaine, et vous rendrez à la Ville de Paris cette justice qu'elle ne recule devant aucun sacrifice pour adoucir les souffrances des pauvres déshérités.

« Vous qui avez vu nos médecins, nos savants, nos jurisconsultes, nos industriels; vous qui avez pénétré dans nos laboratoires et dans nos ateliers; vous enfin qui vous êtes assis à nos foyers, vous avez pu vous assurer que l'amour de la famille, le travail et la science sont chez nous en aussi grand honneur que dans aucun autre pays.

« J'espère qu'en nous quittant, vous emporterez ce souvenir, que si Paris est une ville où l'on s'amuse, c'est une ville aussi où chaque jour, des milliers d'hommes consacrent leur intelligence et leur énergie à la recherche du progrès et au perfectionnement de l'humanité. »

VISITE DE LA SALPÊTRIÈRE ET DE L'HÔTEL-DIEU

Le lendemain matin, lundi 12 août, les membres du Congrès, après avoir visité la Salpêtrière dans la matinée, se retrouvaient pour la dernière fois, dans l'après-midi, à l'Hôtel-Dieu, à l'amphithéâtre Trouseau.

Dès le début de cette dernière séance, sur la proposition de M. le Dr BÉRILLON, secrétaire général, qui expose la façon dont les membres du Congrès ont été reçus la veille à l'asile de Villejuif, des remerciements unanimes sont votés d'acclamation à M. Abel Barroux, directeur de l'asile, à M. le Dr Briand et à tous les membres de la Commission exécutive.

M. LIÉGEAIS, professeur à la Faculté de droit de Nancy, donne lecture d'une étude sur les rapports de la suggestion et du somnambulisme, avec la jurisprudence et la médecine légale et la responsabilité dans les états hypnotiques. « Déjà, a-t-il dit, en 1884, dans une lecture sur la *suggestion hypnotique, dans ses rapports avec le droit civil et le droit criminel*, faite à l'Académie des sciences morales et politiques, il a essayé de montrer, par des expériences qu'on a depuis qualifiées du nom

pittoresque de *crimes expérimentaux*, que, chez certains sujets, on peut suggérer des actes que, une fois réveillés, ils accompliront avec une inconscience absolue. » Il en tire cette conclusion, d'accord avec MM. les D^{rs} Liébault, Bernheim et Beaunis, que, un crime étant commis par suggestion, l'auteur de la suggestion doit être seul puni.

Tout en reconnaissant que cette doctrine est en opposition avec les théories de M. Brouardel et de l'école de la Salpêtrière, M. LIÉGEAIS déclare que, « au point de vue médico-légal, s'il y a quelque chose à redouter dans l'hypnotisme, c'est la suggestion ».

M. LIÉGEAIS a appelé l'attention des membres du Congrès sur tout ce qui concerne les hystériques et leurs fausses accusations; les accouchements sans douleurs dans le sommeil hypnotique, avec oubli complet au réveil, de toutes les circonstances de fait, cet oubli pouvant favoriser des substitutions d'enfants; les faux témoignages produits soit par une suggestion intentionnelle, fortifiée au besoin par une hallucination rétroactive, soit spontanément, par des hystériques ou des enfants.

Les théories de M. Liégeois ont été vivement combattues par M. le D^r GLILES DE LA TOURETTE, chef de clinique à la Salpêtrière, qui se refuse à rencontrer des hypnotiques faciles à la suggestion, en dehors des rares névrosées des hôpitaux, malades qui constituent une véritable exception. Il n'y a donc pas lieu, comme le déclare M. Liégeois, de se préoccuper si vivement des crimes commis par suggestion hypnotique, puisqu'on ne les a jamais vus se produire qu'à huis clos, dans les laboratoires, à titre expérimental.

M. Félix HÉMENT, l'aimable conférencier et l'émérite pédagogue, constate que la suggestion constitue un excellent auxiliaire dans l'éducation des enfants vicieux. Il revendique sa part de collaboration dans les travaux que M. le D^r Bérillon a présentés au Congrès sur la suggestion, envisagée au point de vue pédagogique.

Avant de se séparer, les membres du Congrès ont encore entendu de nombreuses communications de MM. les D^{rs} VAN EEDEN et VAN RENTERGHEN, d'Amsterdam; de JONG, de la Haye; TUCKEY-LLOYD, de Londres; A. FOREL, de Zurich; FONTAU, de Toulon; BOURRU et BUROT, de Rochefort; GASCARD, BRIAND, LAURENT, BÉRILLON, FORT et Paul MAGNIN, sur les applications psycho-physiologiques de l'hypnotisme et de la suggestion.

A la fin du Congrès, parlant au nom des adhérents étrangers, M. le professeur MASOIN, de Louvain, a exprimé, dans les termes suivants, l'impression ressentie par tous ceux qui ont pris part à ces travaux :

« Eh bien, a dit l'éloquent orateur, nous sommes venus empressés et nombreux, de tous les points de l'horizon, pour prendre part à ces solennelles assises, invasion pacifique, telle que les peuples n'en devraient jamais connaître d'autres. Nous avons suivi avec le plus vif intérêt les séances de ce Congrès et nous partons charmés encore une fois par l'hospitalité de la France. En rentrant dans nos foyers, nous pourrons redire une fois de plus que nous avons retrouvé ici des hommes sympathiques, intelligents, instruits, attentifs à tous les progrès; nous pourrons proclamer bien haut que, contemplant les merveilles de votre Exposition splendide et appréciant vos savants Congrès, nous avons reçu vivants et triomphants, l'esprit et le génie de la France. »

« Qu'il me soit permis d'exprimer des remerciements tout particuliers de mon pays natal, ma chère Belgique, votre petite voisine du Nord, fidèle à sa neutralité, ce qui n'exclut point l'amitié. Pour moi, à travers toutes les vicissitudes des événements, je ne saurais oublier un fait historique qui me pénètre pour la France d'une grande et inaltérable reconnaissance; il y a bientôt soixante années, quand, à peine armés, nous nous soulevions pour conquérir l'indépendance dont nous jouissons et que nous ne voudrions abdiquer pour personne, en ces jours si difficiles pour notre nationalité reconnaissante, vous avez envoyé votre vaillante armée au secours de nos volontaires; le sang français a coulé pour nous; il s'est mêlé au sang de nos patriotes et de ce mélange il s'est fait une espèce de ciment d'une amitié indestructible. Aussi c'est avec le sentiment d'une profonde gratitude que je salue le beau pays de France; c'est avec une sympathie confraternelle que je remercie les savants français qui ont fait réussir au delà de toute espérance ce premier Congrès de l'hypnotisme. »

Ainsi se sont terminés presque simultanément ces deux Congrès internationaux, le premier de médecine mentale, le second d'hypnotisme, après avoir travaillé côte à côte et pour ainsi dire parallèlement, mais sans se confondre et avec une organisation différente.

Qu'il nous soit permis de regretter que ces visites ne se soient pas étendues à tous les établissements d'aliénés du département de la Seine.

A Ville-Évrard, à côté d'un asile destiné à la population ordinaire, nous aurions montré un pensionnat pour les deux sexes, avec diverses classes répondant aux besoins des familles de condition moyenne (1).

(1) Voir pages 93 et 94 une notice, un plan d'ensemble et une vue à vol d'oiseau de l'asile, et une vue du pensionnat.

A Vaucluse, dans ce beau domaine qui s'étend sur les rives de l'Orge, nous aurions montré des quartiers admirablement disposés pour permettre à la vue des malades de s'étendre dans la campagne, éloignant toute idée de séquestration; nous aurions montré les premières constructions d'une ferme modèle répondant aux vœux d'une colonie agricole, telle que la rêve le Congrès de médecine mentale; nous aurions montré le commencement d'organisation d'un pensionnat de luxe, avec des projets de pavillons disséminés au milieu des arbres du parc, ayant pour centre de réunion ce beau château restauré qui date du siècle dernier; nous aurions enfin montré aux étrangers nos premiers appareils de lumière électrique, témoignant que, sur la voie du progrès, nous avons à cœur de ne pas nous laisser distancer (1).

Il résulte de ce que nous venons d'exposer que les travaux des Congrès scientifiques n'ont pas été stériles, puisqu'il est sorti de chacun d'eux des résolutions sérieuses ayant un côté pratique.

Ces réunions de médecins et de savants étrangers auront encore cet inappréciable avantage d'établir des relations cordiales entre des personnes venues des pays les plus divers, ayant sur les questions à l'ordre du jour des idées souvent opposées, mais unies dans le désir de travailler à une œuvre commune : le progrès de la science mentale et l'amélioration du sort des aliénés. Ils auront donc contribué dans une large mesure à des idées de paix et de concorde, en même temps qu'à l'amélioration du sort des pauvres déshérités de raison.

Nous espérons que les médecins et les savants qui nous ont fait l'honneur de visiter les asiles d'aliénés de Paris, la maison nationale de Charenton, Bicêtre, Sainte-Anne et Villejuif, rapporteront dans leur pays les meilleures impressions sur nos établissements hospitaliers, avec cette conviction que ni l'État, ni le Département de la Seine, n'épargnent rien pour le bien-être et la guérison des aliénés.

Le Rapporteur,

LUCIEN PUTEAUX.

La Commission, à l'unanimité de ses membres, adresse à M. Puteaux ses plus vifs éloges sur un aussi important travail, et décide que son rapport sera imprimé et distribué non seulement aux membres de la

(1) Voir pages 97, 98 et 99 une notice, un plan d'ensemble et une vue de l'asile, un plan d'ensemble et une vue de la colonie et de la ferme.

Commission, mais à tous les membres français et étrangers des Congrès d'assistance publique, de médecine mentale et d'hypnotisme qui ont visité les asiles.

M. le Dr DU MESNIL. — Je demande, si cela est possible, qu'on fasse figurer à ce travail une notice ainsi qu'une vue à vol d'oiseau de chacun de nos asiles d'aliénés.

M. LOUVARD. — Le service d'architecture ne possède pas dans ses archives de vues perspectives ni de plans qui conviendraient pour le format, au rapport de M. Puteaux. Il serait, en effet, très intéressant d'accompagner les notices concernant chaque asile, de vues à vol d'oiseau et de plans d'ensemble à échelle réduite. — Je prends bonne note du désir exprimé par M. le Dr Du Mesnil, afin d'y donner satisfaction.

M. ROUX. — L'impression et la distribution du très intéressant travail de M. Puteaux seront d'autant plus faciles à l'Administration, qu'elle dispose encore d'un petit crédit sur les fonds qui lui ont été alloués pour l'Exposition.

ANNEXES

NOTICES

SUR CHACUN DES ASILES

CLINIQUE (SAINTE-ANNE),
de VILLEJUIF, de VILLE-ÉVRARD
et de VAUCLUSE

PLANS ET VUES PERSPECTIVES DES DIVERS ASILES

Pour accompagner la notice relative à chaque asile et afin de rappeler l'aspect architectonique et la distribution des bâtiments, le Service d'architecture a fait exécuter, par des artistes peintres et dessinateurs, une série de vues perspectives et de plans qu'on trouvera ci-après et dont voici la nomenclature :

Asile clinique (Sainte-Anne) : un plan d'ensemble et une vue perspective ;

Asile de Villejuif : un plan et une vue ;

Asile de Ville-Évrard, quartiers d'ateliers et pensionnat : un plan ;

Asile de Ville-Évrard : une vue ;

Pensionnat de Ville-Évrard : une vue ;

Asile de Vaucluse : un plan et une vue ;

Colonie d'enfants arriérés de Vaucluse et nouvelle ferme : une vue.

Soit au total six vues perspectives et quatre plans.

Ces dessins et plans ont été exécutés par les soins et sous la direction de MM. *Hochereau*, chef du service du plan de Paris, et *Louvard*, chef du bureau des travaux d'architecture du département.

I

NOTICE SUR L'ASILE CLINIQUE (Sainte-Anne)

1, RUE CABANIS, A PARIS.

Architectes : Feu M. QUESTEL, membre de l'Institut et M. GION (Paul)

Construit en exécution d'une délibération du Conseil général de la Seine en date de 1861.

Ouvert le 1^{er} mai 1867.

Superficie : 13 hectares 35 ares.

Dépense première de construction et d'aménagement : 5,480,041 fr., non compris les nouveaux quartiers et les bains résineux, établis depuis 1869, et qui ont entraîné une dépense de 1,114,000 francs.

Population totale effective y compris le personnel : près de 1,200 personnes.

NOMBRE DE MALADES

Services.	Hommes.	Femmes.	Total.
Bureau central de réception.. d'examen et de répartition.	90	70	160
Clinique des maladies mentales	110	60	170
Asile	320	320	640
Totaux	520	450	970

Personnel administratif et médical :

Directeur administratif, M. le D^r TAULE (Jean-Baptiste-Ferdinand) ;

Médecin en chef du bureau central, M. le D^r MAGNAN (Valentin-Jacques-Joseph) ✱ ;

Professeur de la Clinique des maladies mentales, M. le D^r BALL (Benjamin) ✱, professeur à la Faculté de médecine ;

Médecin en chef de la division des hommes de l'Asile, M. le D^r DUBUISSON (Paul-Louis) ;

Médecin en chef de la division des femmes de l'Asile, M. le D^r BOUCHEREAU (Gustave) ✱ ;

Médecin-adjoint, chef de clinique, M. le D^r ROUILLARD (Amédée-Marie-Paulin) ;

Médecin-adjoint, M. le D^r DAGONET (Jules-Léon) ;

Pharmacien en chef, M. le D^r QUESNEVILLE (Georges) ;

Économe, M. GILLET (Paul-Edmond-Georges).

Dix internes : 6 en médecine et 4 en pharmacie.

Personnel secondaire attaché aux quartiers de malades ou aux services économiques : 170 agents, soit 90 hommes et 80 femmes.

BUDGET

Recettes :

Aliénés indigents au compte du département de la Seine.	950.000
Aliénés au compte des familles.....	55.000
Subvention annuelle de la ville de Paris, pour le fonctionnement des bains externes, en faveur de la population des quartiers avoisinants.....	25.000
Revenus en nature, vendus ou réservés pour la consommation de l'établissement.....	10.000
Produit du travail des aliénés.....	85.000
Divers	30.000
Total.....	1.155.000

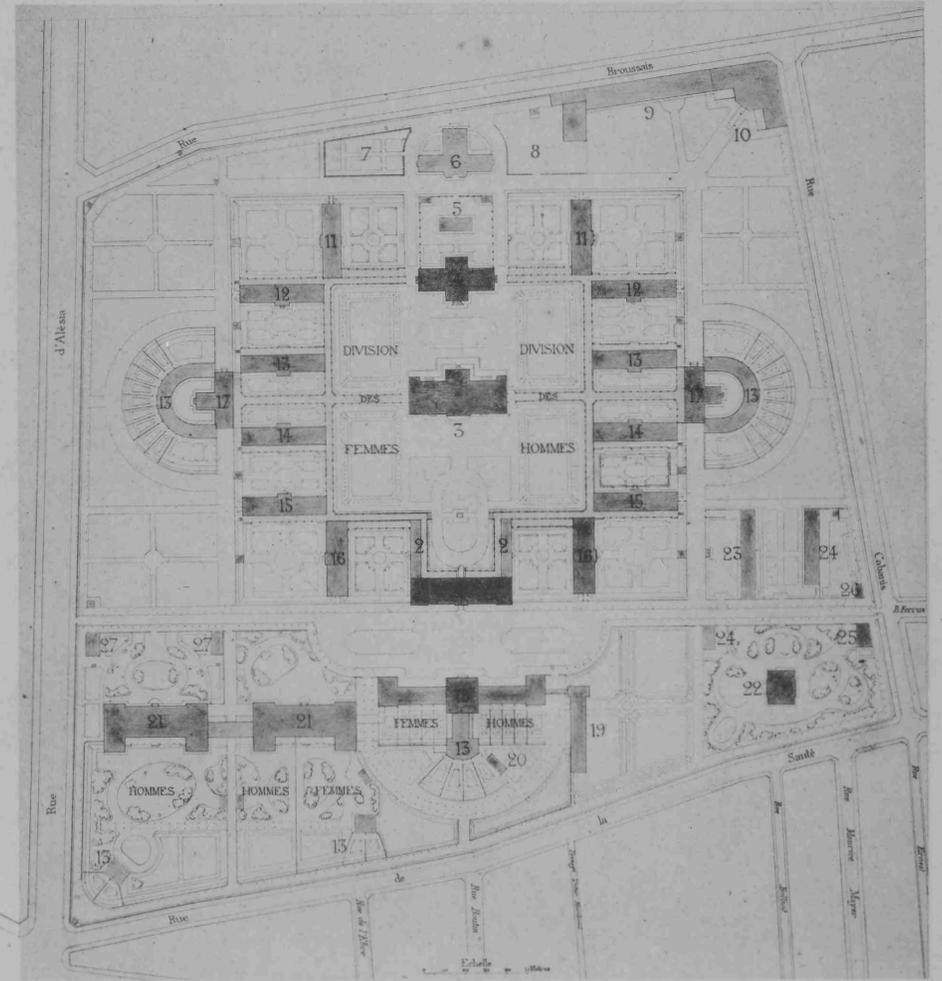
soit 1.150.000 francs en chiffres ronds.

Dépenses :

Traitement des directeurs, médecins, pharmacien, économe et fonctionnaires.....	70.000
Traitement du personnel secondaire : infirmiers, infirmières ; agents des services économiques.....	140.000
Alimentation : pain, viande, vin, comestibles.....	490.000
Pharmacie.....	40.000
Lingerie, vêtements, coucher, blanchissage, meubles et ustensiles.....	110.000
Chauffage et éclairage.....	90.000
Entretien des bâtiments ; frais de culture et de jardinage ; gratifications aux malades travailleurs.....	50.000
Service des eaux.....	12.000
Emploi du produit du travail des aliénés.....	85.000
Divers.....	60.000
Total.....	1.147.000

soit 1.150.000 francs en chiffres ronds.

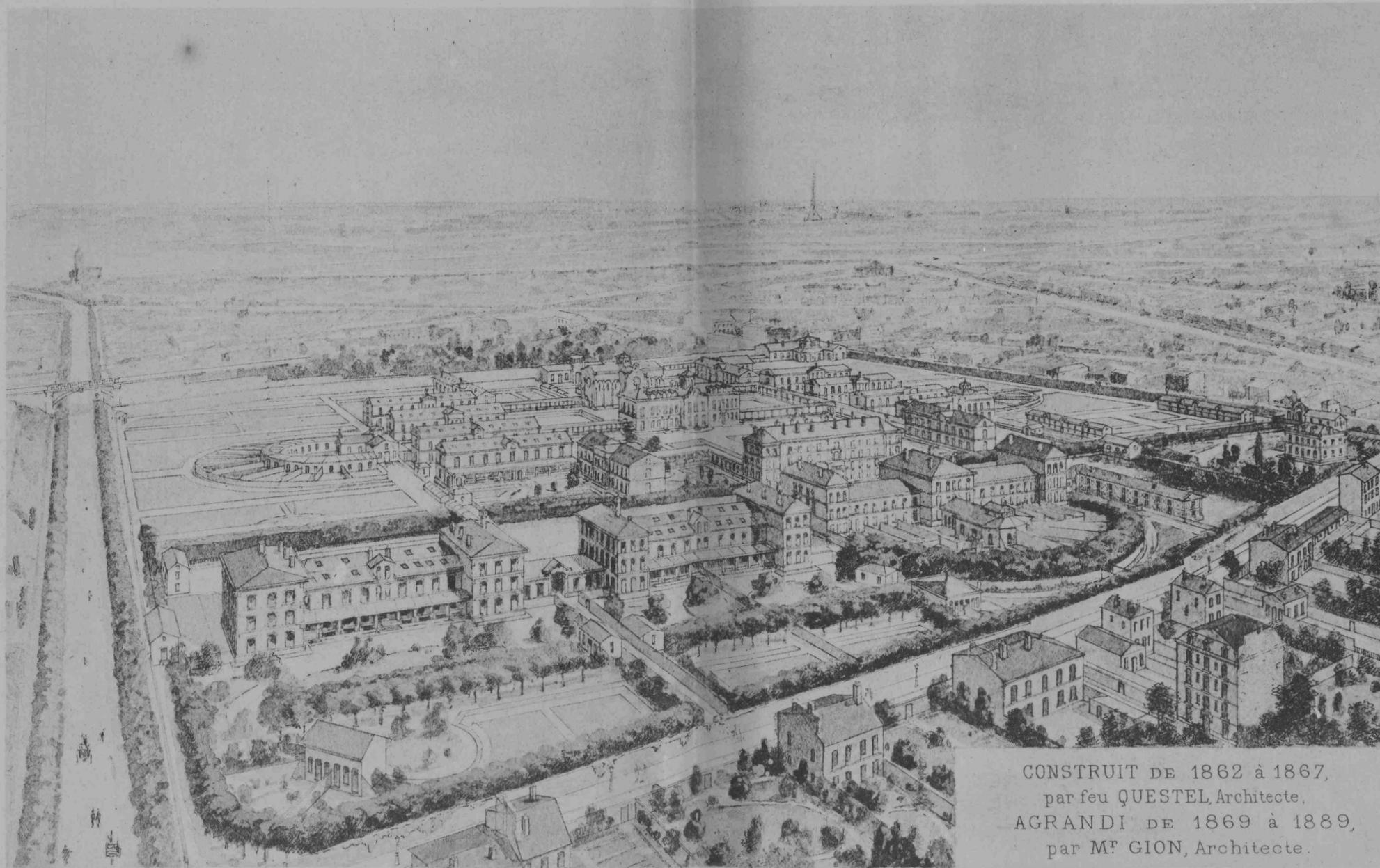
ASILE CLINIQUE (ST^E ANNE)



LÉGENDE

- | | | |
|--------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| 1 Administration. | 10 Bains et consultations. | 19 Infirmerie de l'admission. |
| 2 Parloir. | 11 Gâteaux. | 20 Photographie. |
| 3 Services généraux. | 12 Paralytiques. | 21 Convalescents. |
| 4 Chapelle. | 13 Agités. | 22 Directeur. |
| 5 Amphithéâtre. | 14 Semi-paisibles. | 23 Ateliers. |
| 6 Buanderie et réserve. | 15 Paisibles. | 24 Ecuries et remises. |
| 7 Etendoir. | 16 Infirmerie. | 25 Portier. |
| 8 Dépôt de combustibles. | 17 Bains. | 26 Gaz. |
| 9 Magasin de meubles. | 18 Admission. Examen. | 27 Pavillon horticole. |

ASILE CLINIQUE D'ALIÉNÉS (S^{TE} ANNE)



CONSTRUIT DE 1862 à 1867,
par feu QUESTEL, Architecte,
AGRANDI DE 1869 à 1889,
par M^r GION, Architecte.

Eugène BAUDOUIN Pinxit.

VUE DU CÔTÉ DE LA RUE DE LA SANTÉ

II

NOTICE SUR L'ASILE DE VILLEJUIF

Dans la commune de ce nom, à environ 8 kilomètres au sud de Paris.

M. Henri MARÉCHAL, architecte.

Cet établissement, qui a été commencé en 1882, et où une section provisoire a été ouverte le 1^{er} avril 1884 pour recevoir des femmes, vient seulement d'être terminé.

Superficie : la surface totale des terrains enclos de murs est d'environ 20 hectares, sur lesquels les bâtiments et cours occupent à peu près 12 hectares. Le surplus est affecté à des jardins et à la culture maraîchère.

La dépense de construction et d'ameublement s'est élevée, en chiffres ronds, à 7,300,000 francs, savoir :

Construction.....	5.910.000
Installation mobilière.....	1.390.000
TOTAL ÉGAL.....	7.300.000

Population totale : environ 1,400 personnes.

NOMBRE DE MALADES

Division des hommes.....	600
Division des femmes.....	600
Personnel.....	200
	<hr/>
	1.400

Personnel administratif et médical :

Directeur administratif, M. BARROUX (Abel) ;

Médecin en chef de la division des hommes, M. le D^r VALLON (Charles) A. ;

Médecin en chef de la division des femmes, M. le D^r BRIAND (Marcel) ;

Pharmacien en chef, M. REQUIER (Paul) ;

Économe, M. MAZEN (Pierre-Édouard).

Six internes, dont 4 en médecine et 2 en pharmacie.

Personnel secondaire attaché aux quartiers de malades ou aux services économiques : 160 agents, soit 85 hommes et 75 femmes.

BUDGET

Recettes :

Aliénés indigents au compte du département de la Seine.	910.000
Aliénés au compte des familles.....	12.000
Revenus en nature, vendus ou réservés pour la consommation de l'établissement.....	15.000
Produit du travail des aliénés.....	55.000
Divers	16.000
Total.....	1.008.000

soit 1.000.000 de francs en chiffres ronds.

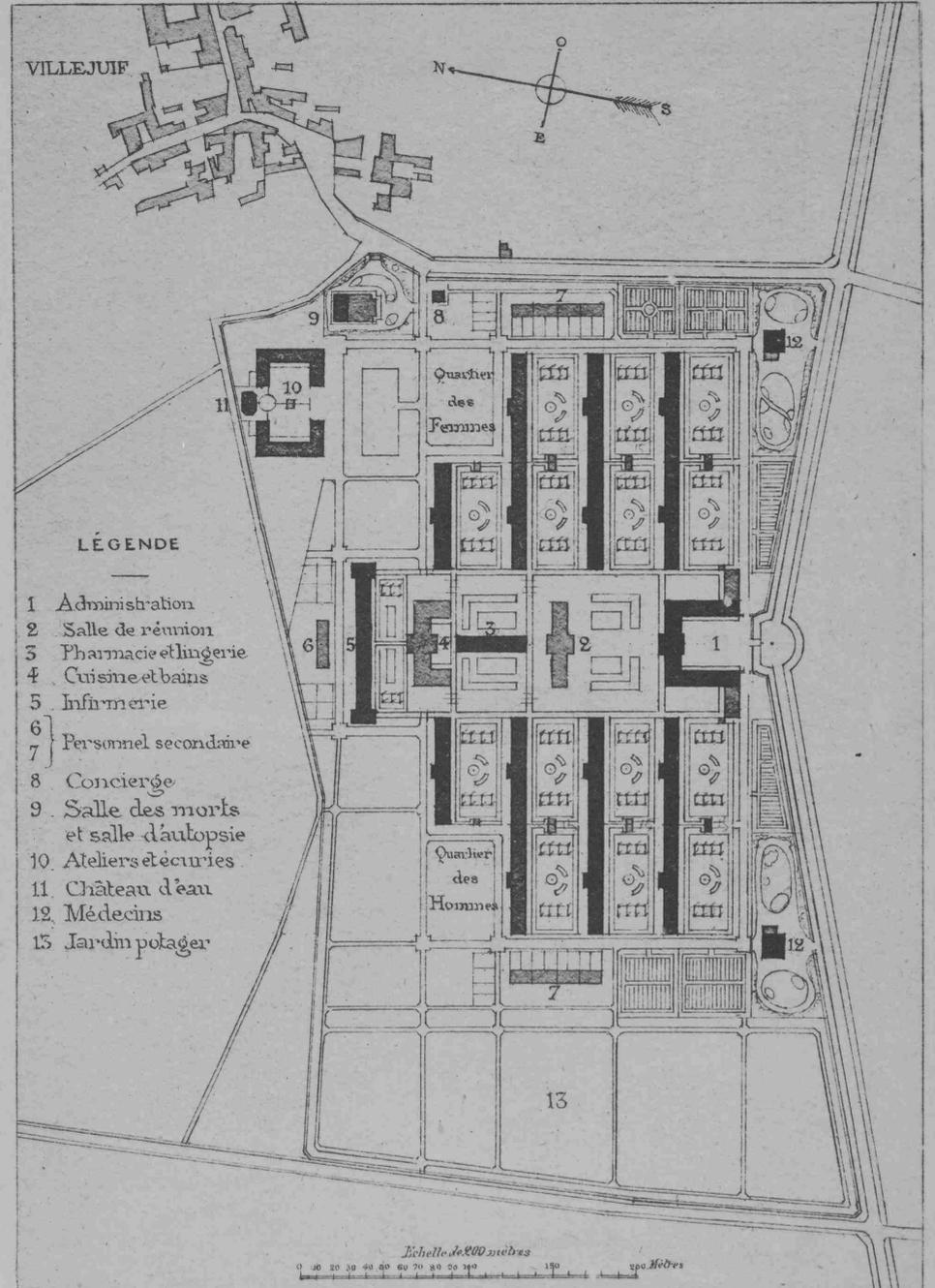
Dépenses :

Traitement des directeur, médecins, pharmacien, économe et fonctionnaires.....	50.000
Traitement du personnel secondaire : infirmiers, infirmières, agents des services économiques.....	105.000
<i>A reporter</i>	155.000

<i>Report</i>	155.000
Alimentation : pain, viande, vin, comestibles.....	460.000
Pharmacie.....	20.000
Lingerie, vêtements, coucher, blanchissage, meubles et ustensiles.....	90.000
Chauffage et éclairage.....	110.000
Entretien des bâtiments ; frais de culture et de jardinage ; gratifications aux malades travailleurs..	45.000
Service des eaux.....	20.000
Emploi du produit du travail des aliénés....	55.000
Divers.....	40.000
Total.....	995.000

soit 1.000.000 de francs en chiffres ronds.

ASILE D'ALIÉNÉS DE VILLEJUIF.



PLAN GÉNÉRAL

ASILE D'ALIÉNÉS DE VILLEJUIF



Construit de 1882 à 1889, par M. Henri MARECHAL, Architecte.

Eugène BAUDOIN Pinxit.

VUE GÉNÉRALE

III

ASILE DE VILLE-ÉVRARD

Dans la commune de Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise) à 15 kilomètres est de Paris.

Architectes : feu M. LEQUEUX père et M. Henri MARÉCHAL.

Cet établissement, construit de 1865 à 1869, a été ouvert le 29 janvier 1868.

Superficie : L'asile proprement dit occupe une superficie de 6 hectares, les quartiers d'ateliers, construits de 1877 à 1880 couvrent 1 hectare et demi; enfin la superficie du pensionnat avec ses jardins est de 5 hectares.

Dépenses primitives de construction et d'aménagement : l'asile, y compris les quartiers d'ateliers, a coûté 3,200,000 francs. Le pensionnat qui est à peine terminé, reviendra, compris l'ameublement, à environ 2,400,000 francs.

Population totale 1.500 personnes.

NOMBRE DES MALADES

	Hommes.	Femmes.	Total.
Asile.....	620	440	1.060
Pensionnat.....	90	110	200
Totaux.....	710	550	1.260

Le pensionnat, très confortablement installé, vient d'être considé-

ablement agrandi. Il peut recevoir maintenant 300 malades, soit 150 hommes et 150 femmes.

Les prix de pension sont modérés :

2.400 fr.	par an,	à la 1 ^{re} classe ;
1.800	—	à la 2 ^e —
1.200	—	à la 3 ^e —

Nombreuses et faciles communications avec Paris par les chemins de fer nogentais, tramway se reliant aux lignes ferrées de Vincennes et de Mulhouse, ainsi qu'aux tramways du Louvre et conduisant à la porte même de l'établissement qui, en outre, est à proximité de la gare de Chelles, sur la ligne du chemin de fer de Strasbourg.

Vaste et beau domaine, pour les travaux et les promenades des malades.

Personnel administratif et médical :

Directeur administratif, M. BALET (Paul-Jean-Baptiste);

Médecin en chef de la division des hommes, M. le D^r MARANDON DE MONTYEL (Evariste);

Médecin en chef de la division des femmes, M. le D^r FEBVRE (Alphonse-Marie-Camille);

Médecin-adjoint, M. le D^r KERAVAL (Paul-Léon-Alexandre);

Pharmacien en chef, M. MAGNIEN (Claude-Marie-Adrien);

Econome, M. LOBRANI (Vincent) A. ☞.

7 internes dont 4 en médecine et 3 en pharmacie.

Personnel secondaire attaché aux quartiers de malades ou aux services économiques : 190 agents, dont 100 hommes et 90 femmes.

BUDGET

Recettes :

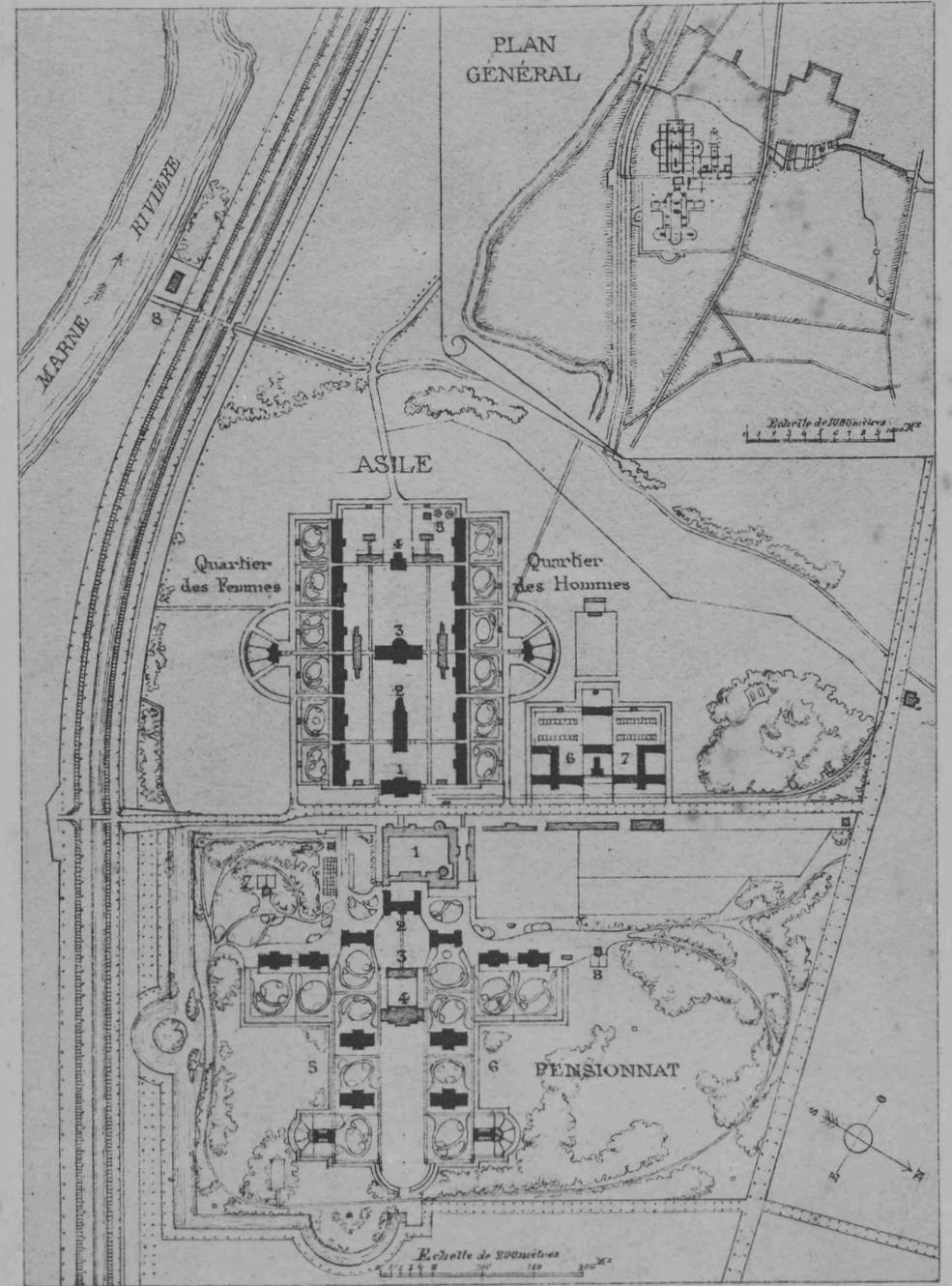
Aliénés indigents au compte du département de la Seine.....	690.000
Aliénés au compte des familles.....	400.000
Revenus en nature, vendus ou réservés pour la consommation de l'établissement.....	40.000
Produit du travail des aliénés.....	80.000
Divers.....	40.000
Total.....	1.250.000

Dépenses :

Traitement des directeur, médecins, pharmacien, économe et fonctionnaires.....	52.000
Traitement du personnel secondaire : infirmiers, infirmières, agents des services économiques.....	102.000
Alimentation : pain, viande, vin, comestibles.....	510.000
Pharmacie.....	30.000
Lingerie, vêtements, coucher, blanchissage, meubles et ustensiles.....	120.000
Chauffage et éclairage.....	130.000
Entretien des bâtiments; frais de culture et de jardinage; gratifications aux malades travailleurs.....	60.000
Service des eaux.....	25.000
Emploi du produit du travail des aliénés.....	80.000
Divers.....	115.000
Total.....	1.224.000

Soit 1.230.000 fr. en chiffres ronds.

ASILE D'ALIÉNÉS ET PENSIONNAT DE VILLE-ÉVRARD.



ASILE

- 1 Administration.
- 2 Chapelle.
- 3 Services généraux.
- 4 Château d'eau et buanderie
- 5 Usine à gaz.
- 6 Ateliers (Pinel).
- 7 Ateliers (Esquirois).
- 8 Machine élévatoire.

PENSIONNAT

- 1 Ferme.
- 2 Services généraux.
- 3 Bains.
- 4 Cuisine.
- 5 Pavillons des dames.
- 6 Pavillons des hommes.
- 7 Cellules isolées.
- 8 Pavillon des morts.

ASILE D'ALIÉNÉS DE VILLE-ÉVRARD

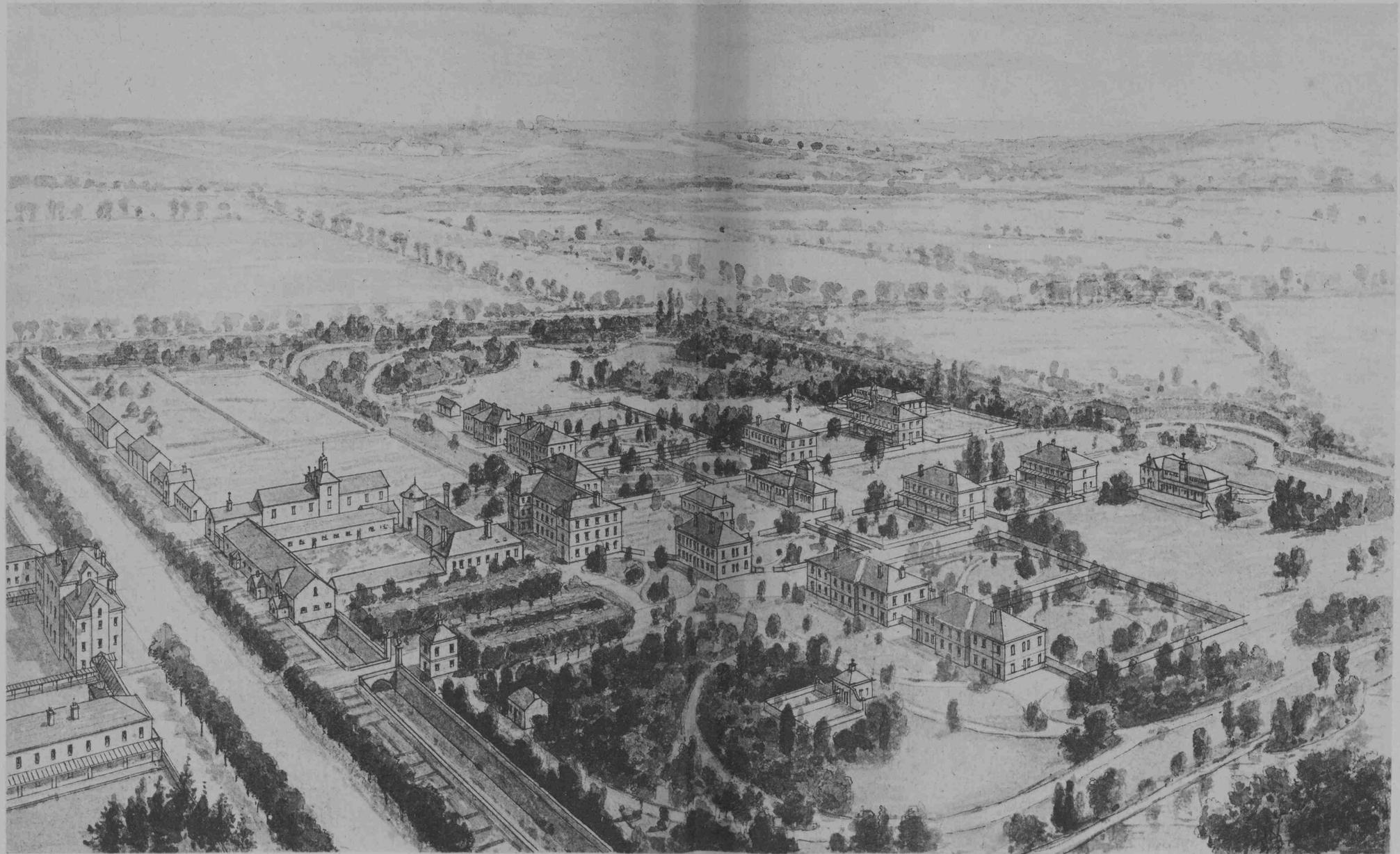


Construit de 1865 à 1869, par feu LÉQUEUX, Architecte.
Agrandi de 1877 à 1880, par M. Henri MARECHAL, Architecte.

Eugène BAUDOUIN Pinxit.

VUE GÉNÉRALE

PENSIONNAT DE VILLE-ÉVRARD.



Commencé en 1865 par feu LEQUEUX, Architecte.
Continué et terminé de 1882 à 1889, par M. Henri MARECHAL, Architecte.

Eugène BAUDOIN Peintre

VUE GÉNÉRALE

NOTICE SUR L'ASILE DE VAUCLUSE

Dans la commune d'Épinay-sur-Orge, par Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise), sur la ligne du chemin de fer d'Orléans, station de Perray-Vaucluse (24 kilomètres de Paris).

Architecte : M. LEBOUTEUX.

L'asile a été commencé en 1865 et terminé à la fin de 1868.

Il a été ouvert le 26 janvier 1869.

La surface occupée par l'asile proprement dit, y compris les cours, est de 6 hectares environ.

La colonie d'enfants arriérés a été installée par M. Henri Maréchal de 1874 à 1876, dans les bâtiments de l'ancienne ferme (construite de 1867 à 1868).

Elle occupe, avec la nouvelle ferme construite, en 1889, par M. Henry Poussin, architecte, une superficie d'environ 2 hectares.

Le surplus du domaine, qui se compose de prairies, bois et terres labourables, comprend environ 107 hectares.

La construction et l'ameublement de l'asile ont coûté à l'origine environ..... 3.700.000

La colonie, y compris la transformation effectuée en 1874, revient actuellement à..... 520.000

Enfin la petite ferme construite tout récemment ressortira à..... 90.000

Le prix total de l'établissement avec ses dépendances ressort donc à environ..... 4.310.000

NOMBRE DE MALADES

	Hommes.	Femmes.	Total.
Asile.....	390	390	780
Colonie de jeunes garçons idiots ou arriérés.....	130	»	130
	<u>520</u>	<u>390</u>	<u>910</u>

Personnel administratif et médical :

Directeur, médecin en chef, M. le D^r BOUDRIE (Guillaume) ;

Médecin adjoint de la division des hommes, M. le D^r RAMADIER (Joseph-Charles) ;

Médecin adjoint de la division des femmes, M. le D^r BRUSQUE (Paul-Augustin) ;

Médecin adjoint, chargé de la direction de la colonie des enfants, M. le D^r LEGRAIN (Paul-Maurice) ;

Pharmacien en chef, M. THABUIS (François-Antoine) ;

Économe, M. GÉRARD (Éloi-Arsène).

Cinq internes, dont 3 en médecine et 2 en pharmacie.

Personnel secondaire attaché aux quartiers des malades ou aux services économiques : 120 agents, dont 65 hommes et 55 femmes.

BUDGET

Recettes :

Aliénés indigents au compte du département de la Seine.	655.000
Aliénés au compte des familles.....	12.000
Revenus en nature, vendus ou réservés pour la consommation de l'établissement..	50.000
Produit du travail des aliénés.....	70.000
Divers.....	20.000
Total.....	<u>807.000</u>

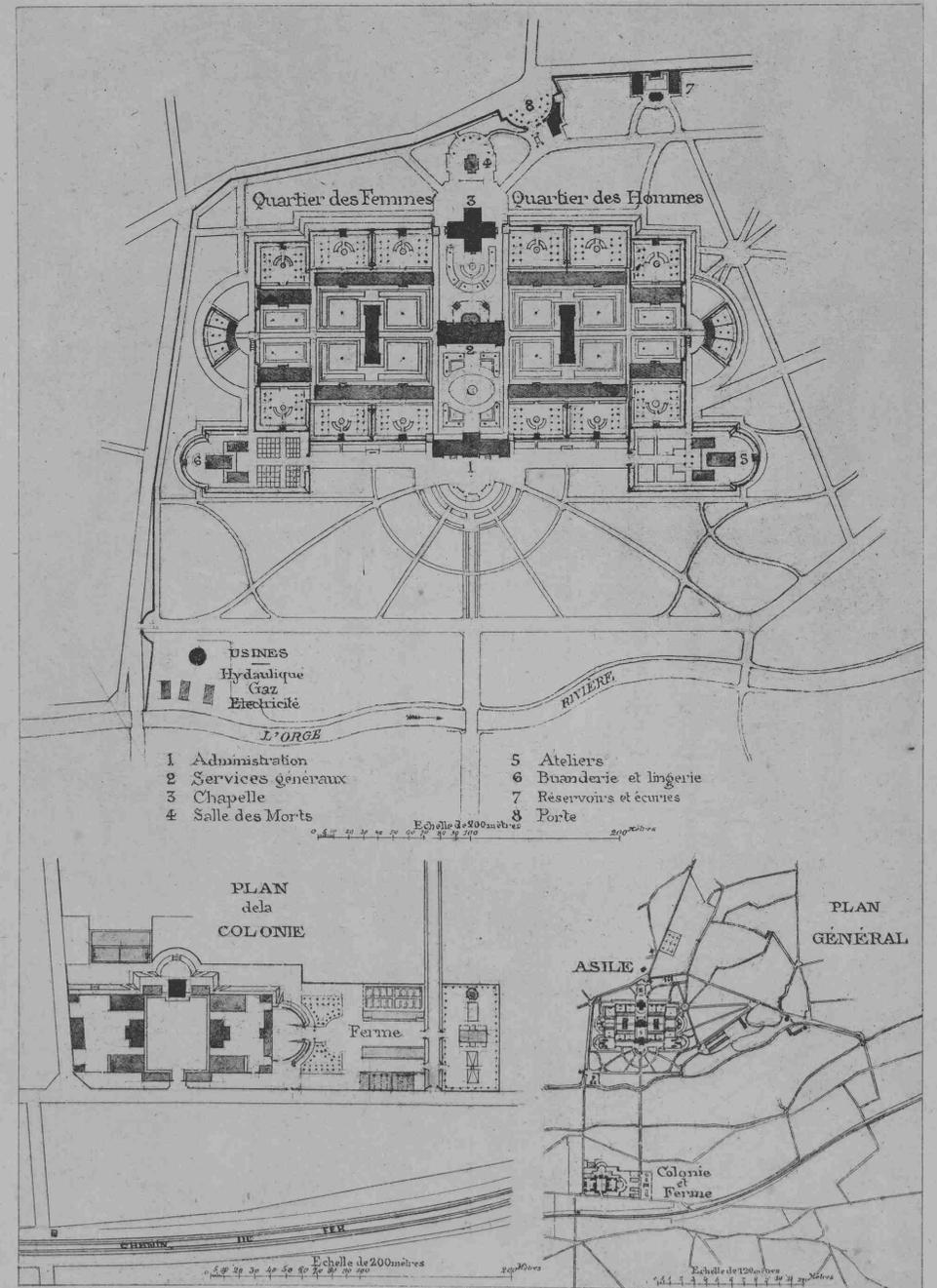
soit 800.000 francs en chiffres ronds.

Dépenses :

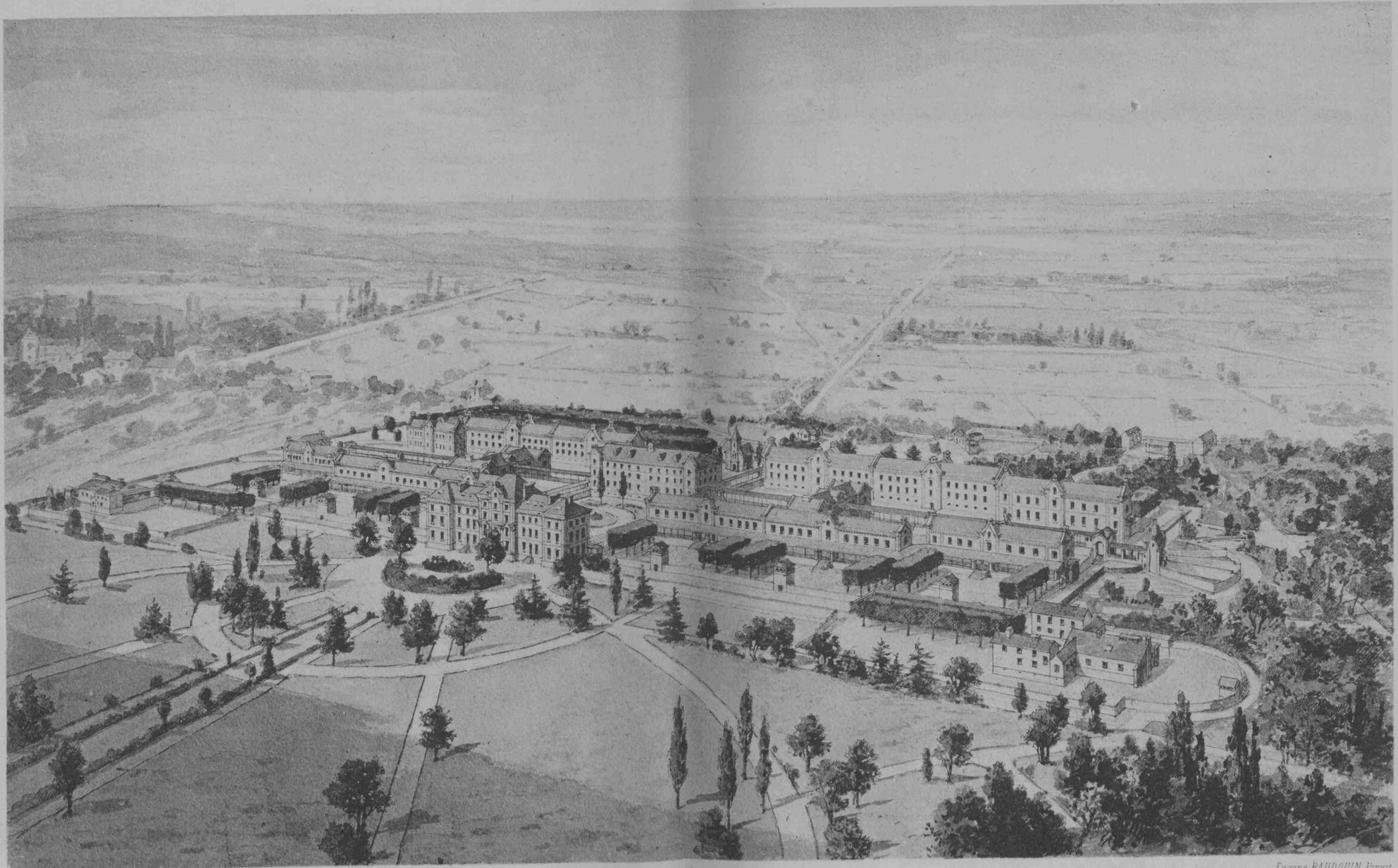
Traitement des directeur, médecins, pharmacien, économe et fonctionnaires.....	50.000
Traitement du personnel secondaire : infirmiers, infirmières, agents des services économiques.....	92.000
Alimentation : pain, viande, vin, comestibles.....	270.000
Pharmacie	13.000
Lingerie, vêtements, coucher, blanchissage, meubles et ustensiles.....	75.000
Chauffage et éclairage.....	90.000
Entretien des bâtiments ; frais de culture et de jardinage ; gratifications aux malades travailleurs.....	40.000
Service des eaux.....	16.000
Emploi du produit du travail des aliénés.....	70.000
Divers	85.000
Total.....	<u>801.000</u>

soit 800.000 francs en chiffres ronds.

ASILE D'ALIÉNÉS DE VAUCLUSE



ASILE D'ALIÉNÉS DE VAUCLUSE

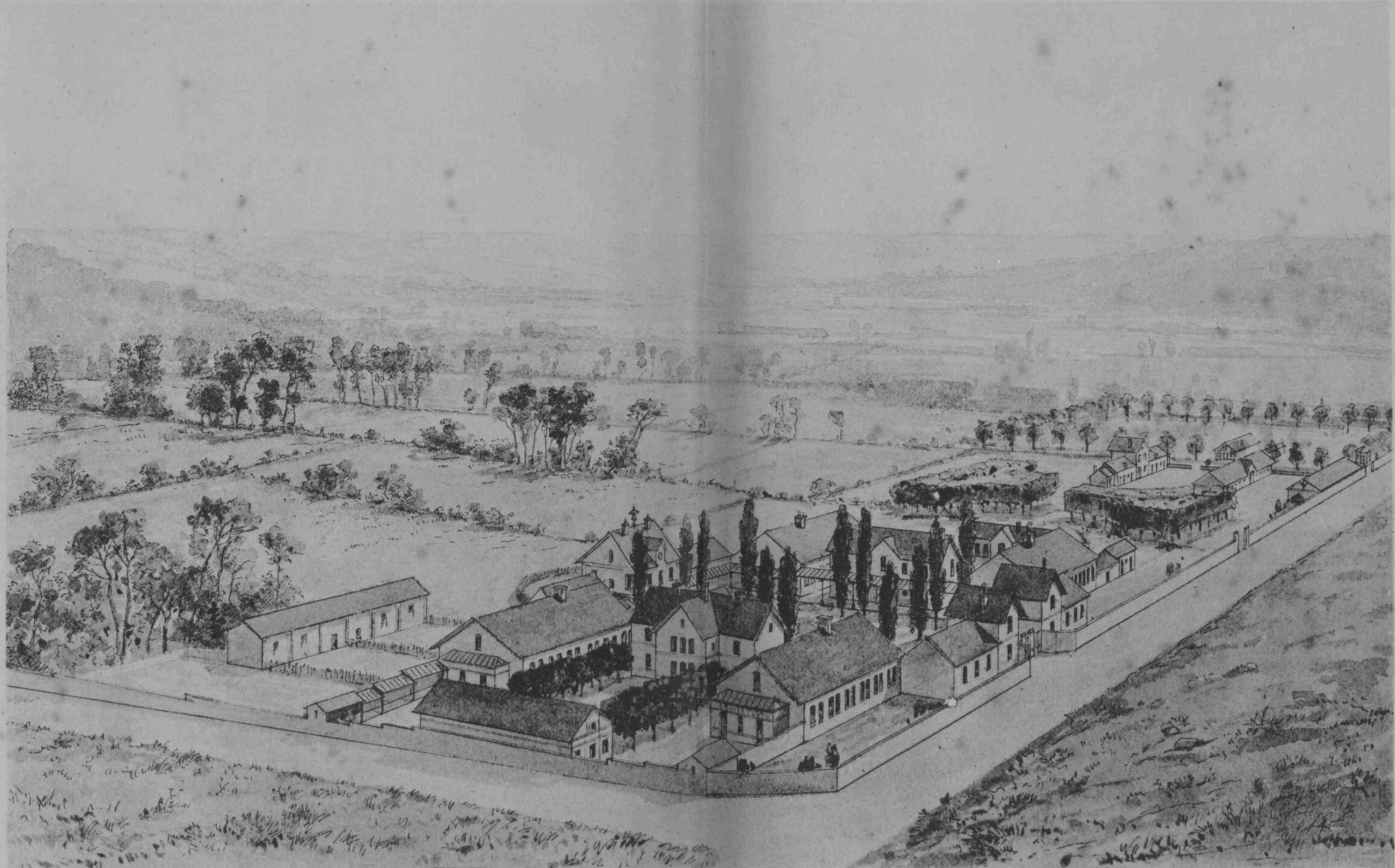


Construit de 1865 à 1869 par M. LEBOUTEUX, Architecte.

Eugène BAUDOUIN Pinxit.

ENTRÉE PRINCIPALE

ASILE D'ALIÉNÉS DE VAUCLUSE.



Transformation de l'ancienne ferme en Colonie d'Enfants idiots
en 1874-1875 par M. Henry MARECHAL, Architecte.
Nouvelle ferme construite en 1889, par M. Henry POUSSIN, Architecte.

Eugène BAUDOUIN Pinxit.

COLONIE D'ENFANTS IDIOTS ET NOUVELLE FERME.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE :	
1° Chargeant M. <i>Puteaux</i> du rapport sur la visite des Congrès dans les asiles.....	3
2° Sur l'impression et la distribution de ce rapport.....	78
ADMINISTRATION DES ASILES.....	5
DÉSIGNATION DES MEMBRES COMPOSANT LA TROISIÈME COMMISSION DU CONSEIL GÉNÉRAL, DITE D'ASSISTANCE PUBLIQUE.....	7
DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES ASILES...	9
RAPPORT DE M. <i>Puteaux</i> SUR LES VISITES DES CONGRÈS DANS LES ASILES...	11
Congrès international d'assistance publique.....	12
Visite de la maison de Nanterre.....	12
Visite de l'asile national de Vincennes.....	14
VISITE DE L'HOSPICE DE BICÈTRE.....	14
Liste des membres présents à la visite de l'hospice de Bicêtre.....	14
Discours de M. <i>Peyron</i> , directeur de l'Assistance publique.....	20
Discours de M. le D ^r <i>Henrot</i> , médecin à Reims.....	21
Visite de l'école de Montévrain.....	21
Congrès de médecine légale.....	22
Discours de M. <i>Barbier</i> , président de la Commission de surveillance des asiles.....	22

	Pages.
Congrès international de médecine mentale.....	24
Liste des membres du Congrès international de médecine mentale..	24
VISITE DE L'ASILE CLINIQUE (SAINTE-ANNE) PAR LES MEMBRES DU CONGRÈS DE MÉDECINE MENTALE.....	30
Toast de M. <i>Jacques</i> , président du Conseil général de la Seine.....	33
Toast de M. <i>Albert Pétrot</i> , membre du Conseil général.....	35
Toast de M. <i>Babut</i> , chef de division à la préfecture.....	35
Toast de M. <i>Clark Bell</i> , délégué de la Société médico-légale de New-York.....	36
Texte français du toast de M. <i>Clark Bell</i>	38
RÉUNION DU CONGRÈS INTERNATIONAL DE MÉDECINE MENTALE AU COLLÈGE DE FRANCE.....	40
Discours de M. <i>Barbier</i> , premier président de la Cour de cassation, président de la Commission de surveillance des asiles, sur le placement des aliénés.....	40
Vœu émis par le Congrès que chaque État soit doté d'une loi spéciale destinée à sauvegarder les intérêts des aliénés, à prévenir les séquestrations illégales et à soumettre les malades à un traitement scientifique et rationnel.....	45
VISITE DE L'ASILE DE VILLEJUIF.....	45
Désignation des personnes assistant à cette visite.....	45
Classement méthodique des aliénés fait par M. le D ^r <i>Briand</i>	46
Tableau des évolutions du délire chronique.....	47
Toast de M. <i>Colin</i> , interne en médecine.....	49
VISITE DE LA SECTION DES ENFANTS DE BICÈTRE.....	49
Explications fournies par M. le D ^r <i>Bourneville</i> sur le fonctionnement scientifique du service.....	49
Musée anatomo-pathologique.....	49
Pavillon d'isolement.....	50
Montant de la dépense totale de la section des enfants de Bicêtre.....	52
RÉUNION A L'HÔTEL CONTINENTAL DU CONGRÈS INTERNATIONAL DE MÉDECINE MENTALE.....	53
Propositions et vœux adoptés par le Congrès.....	53

	Pages.
Congrès international de l'hypnotisme expérimental et thérapeutique.	55
Membres composant le bureau du Congrès.....	55
Liste des membres adhérents français.....	55
— — — étrangers.....	58
But du Congrès.....	61
Ouverture du Congrès par M. <i>Dumontpallier</i>	61
Vœux adoptés par le Congrès.....	61
VISITE DE L'ASILE DE VILLEJUIF PAR LES MEMBRES DU CONGRÈS D'HYPNOTISME.....	63
Noms des membres du Congrès qui ont assisté à la visite de cet établissement.....	63
Expériences d'hypnotisme faites par M. le D ^r <i>Briand</i> sur la malade Ch... Hydro-mélangeur expérimenté par M. le D ^r <i>Briand</i>	64 65
Banquet offert aux membres du Congrès par l'asile de Villejuif.....	66
Discours prononcés par M. <i>Puteaux</i> , secrétaire de la Commission de surveillance des asiles.....	66, 73
Discours prononcé par M. le D ^r <i>Briand</i>	68
Discours prononcés par M. <i>Liégeois</i> , professeur à la Faculté de droit de Nancy.....	69, 70
Toast de M. le D ^r <i>Bérillon</i> à la presse.....	70
Toast de M. le D ^r <i>Boussakis</i> à la République française.....	70
Toast de M. le D ^r <i>Jong</i> (de la Haye), aux organisateurs du Congrès... Allocution de M. le D ^r <i>Forel</i> , professeur à l'Université de Zurich.....	71 71
Toast de M. <i>Delbœuf</i> , professeur à l'université de Liège (Belgique), à la France.....	72
Toast de M. <i>Drzewcki</i> , de Saint-Petersbourg, à la France.....	72
Toast de M. le D ^r <i>Carl Erickson</i> , médecin-major suédois, à la France. Toast de M. de <i>Medveczky</i> , professeur à l'Université de Budapest, à l'union des peuples.....	73 73
Toast de M. <i>Kozukowski</i> , de Varsovie, à la science française.....	73
Toast de M. le D ^r <i>Neilson</i> , chirurgien-major, de Kingson (Canada), à la France.....	73

	Pages.
Toast de M. le Dr <i>Georges David</i> , de la Nouvelle-Orléans (Louisiane), à la prospérité de la France.....	73
Toast de M. le Dr <i>Tonner</i> , de New-York.....	73
Toast de M. <i>de Bourgon</i> , au nom des internes des hôpitaux, aux médecins de l'asile, et aux professeurs qui se consacrent à l'instruction des élèves.....	74
Toast de M. <i>Rawlet</i> , chroniqueur au journal le <i>Voltaire</i> , à l'administration de l'asile de Villejuif.....	74
Toast de M. <i>Chateau</i> , publiciste, aux organisateurs de la réunion....	74
Toast de M. le Dr <i>Bourdon de Méru</i> (Oise), à la fraternité des peuples.	74
Toast de M. le Dr <i>Sperling</i> de Berlin, à la science.....	74
Allocution de M. <i>Adrien Huard</i> , avocat, membre de la Commission de surveillance, sur la ville de Paris.....	74
VISITE DE LA SALPÊTRIÈRE ET DE L'HÔTEL-DIEU.....	75
Étude de M. <i>Liégeois</i> , sur les rapports de la suggestion et du somnambulisme, avec la jurisprudence et la médecine légale et la responsabilité dans les états hypnotiques.....	75
Discussion au sujet de cette étude.....	76
Allocution de M. le professeur <i>Masoin</i> , de Louvain (Belgique), sur l'impression ressentie pour tous ceux qui ont pris part aux travaux du Congrès.....	76
NOTICES SUR CHACUN DES ASILES D'ALIÉNÉS DE LA SEINE.....	81
Notice sur les plans et vues perspectives des divers asiles de la Seine.	83
Notice sur l'asile clinique (Sainte-Anne) : un plan et une vue	85-87
Notice sur l'asile de Villejuif : un plan et une vue.....	89-91
Notice sur l'asile de Ville-Évrard : un plan, une vue de l'asile et une vue du pensionnat	93-95
Notice sur l'asile de Vaucluse : un plan, une vue de l'asile et une vue de la colonie.....	97-99